

RAPPORT DE GESTION 2012

Le 8 mars 2013

Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités et le rendement de la Société, ainsi que sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Il vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés annuels audités et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, être lu conjointement avec ces documents ainsi qu'à la lumière des informations se trouvant ci-dessous sur les énoncés prospectifs. Dans le présent rapport de gestion, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou coentreprises, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou coentreprises.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers sur son site Internet (www.snclavalin.com) et sur SEDAR (www.sedar.com), le système électronique de dépôt pour la plupart des documents publics déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants dans les tableaux, est présentée en dollars canadiens et est préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cibler », « croire », « devoir », « espérer », « estimer », « évaluer », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir » ou « projeter », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuge des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, de par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 8 mars 2013. Les hypothèses sont posées tout au long de ce rapport de gestion (particulièrement dans les sections intitulées « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats » du présent rapport de gestion). Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques incluent, sans s'y limiter : (a) l'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société; (b) la Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa réputation et qui pourraient l'exposer à des sanctions, à des amendes ou à des pénalités pécuniaires dont certaines pourraient être importantes; (c) toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière civile et criminelle; (d) une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; (e) les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité; (f) les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels; (g) le carnet de commandes de la Société est assujetti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société; (h) SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques; (i) les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change; (j) les investissements de la Société dans les ICI comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables; (k) la Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats; (l) les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté; (m) la concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; (n) les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services déficients; (o) la Société pourrait être assujettie à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnelles qu'elle fournit; (p) la Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins; (q) le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux par nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; (r) l'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; (s) les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société; (t) la Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation; (u) toute acquisition ou autre investissement peut être assorti de risques et d'incertitudes; (v) une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa position de trésorerie nette, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation; (w) la Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie; (x) l'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société; (y) la Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société; (z) la conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement; (aa) les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours, ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société; (bb) les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière, et; (cc) les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précèdent n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du présent rapport.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 8 mars 2013, date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.

SECTION	PAGE
1. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS Description des développements récents	06
2. FAITS SAILLANTS DE 2012 Sommaire des principaux résultats et chiffres de la Société, et des faits marquants de 2012	07
3. APERÇU GÉNÉRAL DE NOTRE ENTREPRISE Analyse des activités de SNC-Lavalin	09
4. COMMENT NOUS ANALYSONS ET PRÉSENTONS NOS RÉSULTATS Description des activités de la Société ainsi que de son processus d'établissement du budget	11
5. NOS PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE RENDEMENT Analyse des principaux indicateurs financiers de la Société	17
6. DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT Analyse détaillée du compte consolidé de résultat de la Société	18
7. CARNET DE COMMANDES Description de la méthode de constatation du carnet de commandes de la Société et analyse de l'état du carnet de commandes	23
8. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRODUITS PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉ Analyse des produits de la Société par secteur géographique	27
9. RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR SECTEUR Analyse détaillée des résultats d'exploitation de chacun des secteurs d'activité de la Société	29
10. RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE Analyse du résultat net et des résultats d'exploitation de la Société pour le quatrième trimestre, ainsi que du carnet de commandes et de la situation financière au 31 décembre 2012	45
11. LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES Analyse de la situation financière, des liquidités et des flux de trésorerie de la Société, ainsi que d'autres informations financières	46
12. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS Description des jugements comptables clés de la Société et des méthodes comptables s'y rapportant	56
13. MÉTHODES COMPTABLES ET MODIFICATIONS Rapport sur les méthodes comptables qui seront adoptées au cours des prochaines périodes	56
14. RISQUES ET INCERTITUDES Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société fait face	57
15. CONTRÔLES ET PROCÉDURES Rapport sur les contrôles et procédures de communication de l'information, et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière	68
16. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES Sommaire des principales données financières de la Société pour chacun des trimestres de 2012 et de 2011	72
ANNEXE Rapport de l'auditeur indépendant sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière	73

1. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

PROGRAMME EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ

La Société continue de développer et de mettre en œuvre un programme exhaustif en matière d'éthique et de conformité avec l'assistance de Freeh Group International Solutions et de Fairfax Group. Au cours des douze derniers mois, la Société a mis en place une série de mesures qui incluent l'adoption d'un Code d'éthique et de conduite dans les affaires (le « code d'éthique ») modifié, l'expansion des mécanismes de signalement des plaintes, l'établissement d'une ligne d'assistance 24/7 en matière d'éthique et de conformité, la création du comité sur l'éthique et de conformité et le comité d'examen des agents, un processus visant l'adhésion des partenaires d'affaires aux valeurs éthiques de la Société, l'adoption d'une politique sur le contournement par la direction, une ligne hiérarchique directe entre les avocats des unités d'exploitation et le personnel de la fonction finance et, respectivement, le vice-président directeur et chef du contentieux ainsi que le chef des affaires financières, ainsi que l'embauche de consultants externes pour aider à la surveillance de l'implantation de ces mesures et à l'encadrement d'un programme de conformité pouvant être comparé avec bon nombre de sources externes ainsi qu'avec les pairs de la Société. Dans le cadre de ce processus continu, la Société a annoncé, le 22 février 2013 dernier, l'embauche de l'ancien chef de la conformité de Siemens AG, Andreas Pohlmann, au poste de chef de la conformité à compter du 1^{er} mars 2013.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA STRUCTURE DE L'ENTREPRISE ET À LA DIRECTION

Le 10 août 2012, la Société a annoncé qu'à compter du 1^{er} octobre 2012, Robert G. Card deviendrait son nouveau président et chef de la direction (le « chef de la direction »), ainsi que membre du conseil d'administration. M. Card compte près de 40 ans d'expérience en exploitation et gestion de projets d'infrastructures et d'énergie, incluant son expérience récente avec un groupe de sociétés de génie-conseil qui figure au classement Fortune 500, et qui possède un effectif de 30 000 personnes et des bureaux dans plus de 80 pays, et dont le chiffre d'affaires annuel s'élève à environ 6 milliards \$.

M. Card a remplacé Ian A. Bourne, qui, à la demande du conseil d'administration, a accepté d'assumer les fonctions de chef de la direction par intérim (le « chef de la direction par intérim ») et de vice-président du conseil d'administration suivant l'annonce, le 26 mars 2012, que Pierre Duhaime (l'« ancien chef de la direction ») avait démissionné de sa fonction de chef de la direction et d'administrateur et qu'il se retirait de la Société. M. Bourne reste vice-président du conseil d'administration.

Sous la direction de M. Card, la Société continue d'évaluer et a commencé à mettre en place certains changements structurels dans l'organisation avec comme objectifs, entre autres, d'améliorer l'intégration des produits et services à l'échelle de la Société et d'accroître la présence géographique mondiale en complément de la structure d'exploitation mondiale existante par secteur d'activité. Dans le cadre de ce processus, la Société a également pris plusieurs mesures pour continuer de renforcer sa structure de gestion et étendre sa portée. Ces mesures incluent :

- > Avec prise d'effet le 21 janvier 2013, Neil Bruce a assumé la fonction nouvellement créée de président, Ressources et environnement et siège au Bureau du président. Ce nouveau groupe englobe les activités mondiales de la Société dans les secteurs Hydrocarbures et produits chimiques, Mines et métallurgie, Environnement et Eau;
- > Comme il a été annoncé le 18 janvier 2013, le groupe Activités internationales a été créé. Christian Jacqui, anciennement vice-président directeur, Europe, s'est vu attribuer le nouveau poste de vice-président directeur, Activités internationales. Dans ces nouvelles fonctions, il supervisera la mondialisation des activités d'exploitation de la Société en complément de la structure d'exploitation mondiale existante par secteur d'activité;
- > Comme il a été annoncé le 13 décembre 2012, Gilles Laramée, chef des affaires financières, a assumé la fonction de vice-président directeur, Investissements dans des concessions d'infrastructures (« ICI »). La Société a amorcé un processus de recherche en vue de remplacer M. Laramée au poste de chef des affaires financières, mais celui-ci continuera d'exercer cette fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé;
- > Les personnes suivantes ont été nommées pour siéger au Bureau du président en 2012 et au début de 2013 : Charles Chebl, vice-président directeur, Infrastructures et construction, Dale Clarke, vice-président directeur, Mines et métallurgie, Réjean Goulet, vice-président directeur et chef du contentieux, Ric Sorbo, vice-président directeur par intérim, Hydrocarbures et produits chimiques et Scott Thon, vice-président directeur par intérim, Énergie.

MESURES CORRECTIVES APPORTÉES AUX FAIBLESSES IMPORTANTES DÉJÀ RELEVÉES

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont supervisé une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2012. Selon cette évaluation, qui comprend une évaluation des mesures correctives qui ont été mises en œuvre par la Société en 2012 (comme il est décrit à la section 15.3), le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que les faiblesses importantes déjà relevées en ce qui concerne la conception et l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'existaient plus au 31 décembre 2012. Se reporter à la section 15 « Contrôles et procédures ».

À la demande du comité d'audit de la Société, son auditeur indépendant, Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. (« Deloitte »), a effectué un audit de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2012 en fonction des critères établis dans le document *Internal Control — Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (le « cadre COSO »). Deloitte a publié un rapport d'audit daté du 8 mars 2013 qui conclut, selon l'avis de Deloitte, que la Société a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2012, en vertu des critères établis dans le cadre COSO. Ce rapport est reproduit à la section 16 du présent rapport de gestion et devrait être lu dans son intégralité.

2. FAITS SAILLANTS DE 2012

BAISSE DU RÉSULTAT NET EN 2012

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION)	2012	2011	VARIATION
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin :			
Excluant les Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI »)	152,2 \$	247,6 \$	(38,5 %)
Provenant des ICI	156,9	131,2	19,6 %
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	309,1 \$	378,8 \$	(18,4 %)
Résultat par action (après dilution) (en \$)	2,04 \$	2,49 \$	(18,1 %)

- > Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établi à 309,1 millions \$ (2,04 \$ par action après dilution), comparativement à 378,8 millions \$ (2,49 \$ par action après dilution) pour la période correspondante de 2011. Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin a diminué en 2012 par rapport à 2011, reflétant une baisse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI »), partiellement contrebalancée par une hausse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI.
- > Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI a diminué en 2012 par rapport à 2011. Cette diminution reflète principalement une hausse des frais de vente, généraux et administratifs partiellement contrebalancée par une marge brute plus élevée. L'augmentation de la marge brute reflétait un niveau d'activité plus élevé, partiellement contrebalancé par un ratio de marge brute moins élevé particulièrement dans la catégorie Ensembles qui a été touchée en particulier par des révisions défavorables de la prévision des coûts liées à un projet d'envergure du secteur Énergie, avec une incidence défavorable de 110,9 millions \$ sur la marge brute en 2012. Sur le plan sectoriel, à l'exception du secteur Mines et métallurgie, tous les secteurs ont vu leur résultat d'exploitation diminuer en 2012 par rapport à l'année précédente, et le secteur Hydrocarbures et produits chimiques a enregistré une perte d'exploitation en 2012.
- > Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI a augmenté en 2012 par rapport à 2011, principalement en raison d'une hausse des dividendes reçus provenant de 407 International inc. (l'« Autoroute 407 ») et du résultat net plus élevé d'AltaLink, partiellement contrebalancés par un résultat net moins élevé provenant de Shariket Kahraba Hadjret En Nous S.p.A. (« SKH »).

AUGMENTATION DES PRODUITS EN 2012

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011	VARIATION
Produits	8 091,0 \$	7 209,9 \$	12,2 %

- > Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les produits ont augmenté de 12,2 % par rapport à 2011, reflétant principalement une hausse de 30,2 % dans la catégorie Services.

POSITION DE TRÉSORERIE

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011	VARIATION
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 174,9 \$	1 231,0 \$	(4,6 %)
Position de trésorerie nette	808,7 \$	851,7 \$	(5,1 %)

- > La position de trésorerie nette (trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI et la dette avec recours) a diminué au 31 décembre 2012 comparativement au 31 décembre 2011.

CARNET DE COMMANDES

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011
Services	2 151,3 \$	2 226,1 \$
Ensembles	5 747,7	5 482,8
Opérations et maintenance (« O&M »)	2 234,4	2 379,1
Total	10 133,4 \$	10 088,0 \$

- > Le carnet de commandes total de la Société au 31 décembre 2012 est demeuré comparable à celui au 31 décembre 2011, puisque la hausse dans la catégorie Ensembles a été contrebalancée par une baisse dans les catégories O&M et Services.

AUGMENTATION DU DIVIDENDE

- > Le 8 mars 2013, le conseil d'administration de la Société a approuvé un dividende trimestriel de 0,23 \$ par action, soit une augmentation de 4,5 % par rapport au dividende déclaré au trimestre précédent.

3. APERÇU GÉNÉRAL DE NOTRE ENTREPRISE

SNC-Lavalin est un chef de file mondial dans les domaines de l'ingénierie et de la construction, et un chef de file en Opérations et maintenance (« O&M ») au Canada. La Société est également reconnue pour ses investissements sélectifs dans des concessions d'infrastructure.

SNC-LAVALIN, C'EST :
Un réseau de bureaux
répartis dans tout le
Canada et dans plus
de 40 autres pays
comptant
34 000 EMPLOYÉS
travaillant dans une
CENTAINES DE PAYS,
et tout un savoir-faire
qui répond aux
besoins du client,
et des investissements
sélectifs dans
des concessions
d'infrastructure



Savoir-faire en ingénierie et en construction fourni aux clients sous forme de **Services** ou d'**Ensembles**, dans de nombreux secteurs :

- > Infrastructures et environnement
- > Mines et métallurgie
- > Énergie
- > Hydrocarbures et produits chimiques
- > Autres secteurs (tels que : agroalimentaire, produits pharmaceutiques et biotechnologie, et acide sulfurique)



Des activités d'**O&M** pour la gestion efficace des actifs fournis à des clients, dans divers domaines d'affaires :

- > Solutions immobilières intégrées
- > Installations industrielles
- > Transport
- > Défense et logistique



Investissements sélectifs dans des **ICI** qui, en général, offrent potentiellement des opportunités de contrats complémentaires d'ingénierie et de construction et/ou d'O&M, avec un rendement satisfaisant pour les actionnaires de SNC-Lavalin, tels que :

- > Aéroports
- > Ponts
- > Bâtiments de services culturels et publics
- > Réseaux de transport en commun
- > Énergie
- > Routes
- > Eau

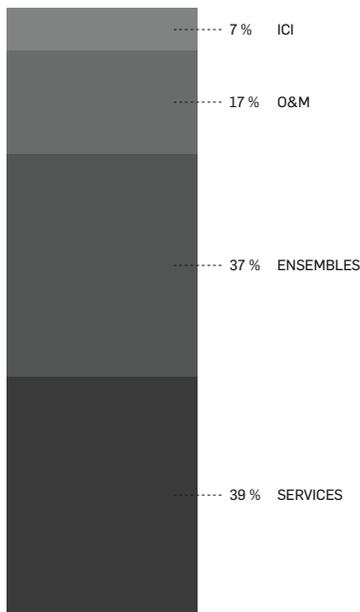
Dans certaines parties du présent rapport de gestion, les activités des catégories Services, Ensembles et O&M sont désignées collectivement comme « provenant des autres activités » ou « excluant les ICI », afin de les distinguer des activités de la catégorie ICI.

SNC-Lavalin a des projets en cours dans plusieurs secteurs géographiques et secteurs d'activité, ce qui témoigne de la diversité des activités de la Société. La diversification des activités de la Société sur les plans géographique et sectoriel est un des facteurs clés qui permet à SNC-Lavalin de se démarquer de ses concurrents.

Les graphiques ci-après illustrent la **diversité des produits de la Société** et sa capacité à travailler dans diverses catégories d'activité, divers secteurs d'activité et divers secteurs géographiques, selon les produits de 2012.

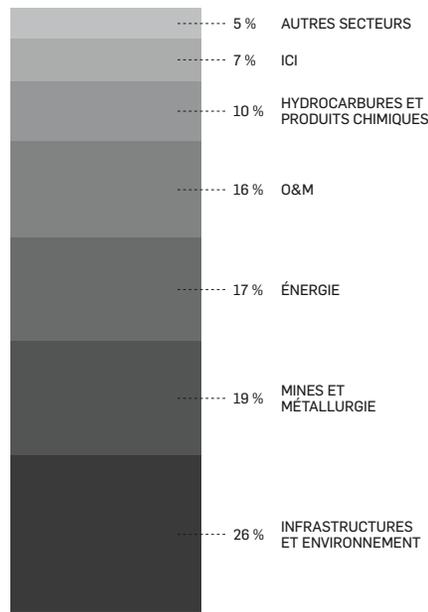
DIVERSITÉ DES PRODUITS DE LA SOCIÉTÉ
 PRODUITS EN 2012 (8,1 MILLIARDS \$)

CATÉGORIES D'ACTIVITÉ



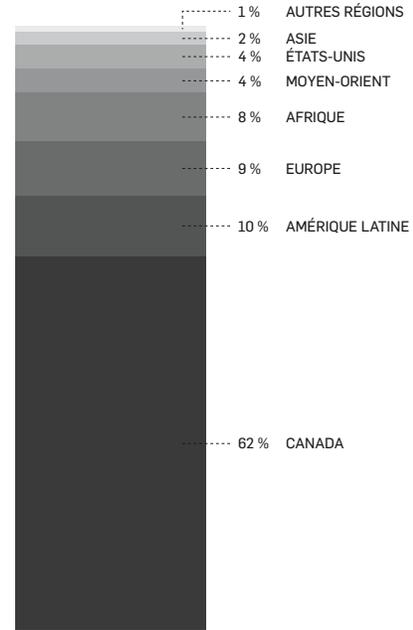
Quatre catégories d'activités complémentaires ...

SECTEURS D'ACTIVITÉ



... qui servent plusieurs secteurs d'activité ...

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES



... avec une couverture géographique mondiale dont la plus grande partie est au Canada

4. COMMENT NOUS ANALYSONS ET PRÉSENTONS NOS RÉSULTATS

4.1 RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉ

La Société présente ses résultats selon **quatre catégories d'activité** : **Services** et **Ensembles** (qui regroupent les activités des domaines de l'ingénierie et de la construction), **O&M**, et **ICI**. La direction de la Société analyse régulièrement les résultats de chacune de ces catégories de manière indépendante, étant donné qu'elles génèrent des ratios de marge brute différents et présentent des profils de risque différents.

4.1.1 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE SERVICES

Les **produits de la catégorie Services** proviennent principalement de contrats à prix coûtant majoré et comprennent les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin fournit des **services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projet et de la construction, et de mise en service**. Les produits provenant de contrats individuels de la catégorie Services sont généralement inférieurs à ceux générés par les activités de la catégorie Ensembles, présentées ci-dessous, puisqu'ils reflètent principalement les services professionnels fournis, et non le coût des matériaux, des équipements et/ou de la construction. Les activités de la catégorie Services de la Société visent à générer un ratio de marge brute se situant entre 25 % et 29 %. Les contrats de services pour l'ingénierie, l'approvisionnement et la gestion de la construction sont désignés comme des contrats d'« IAGC ».

4.1.2 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

Les activités de la catégorie Ensembles diffèrent des activités de la catégorie Services, puisque la Société est **responsable non seulement d'exécuter une ou plusieurs des activités de la catégorie Services, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux et l'équipement, en plus d'être habituellement responsable des activités de construction**. En particulier, les contrats de la catégorie Ensembles pour fournir des services d'ingénierie, des matériaux et de l'équipement, et des activités de construction sont désignés comme des contrats d'« IAC ». Les **produits de la catégorie Ensembles** proviennent principalement de contrats à prix forfaitaire. À ce titre, les produits de la catégorie Ensembles incluent le coût des matériaux, des équipements et, dans la plupart des cas, des activités de construction. La Société vise à générer un ratio de marge brute se situant entre 7 % et 10 % pour ses projets de la catégorie Ensembles.

4.1.3 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE O&M

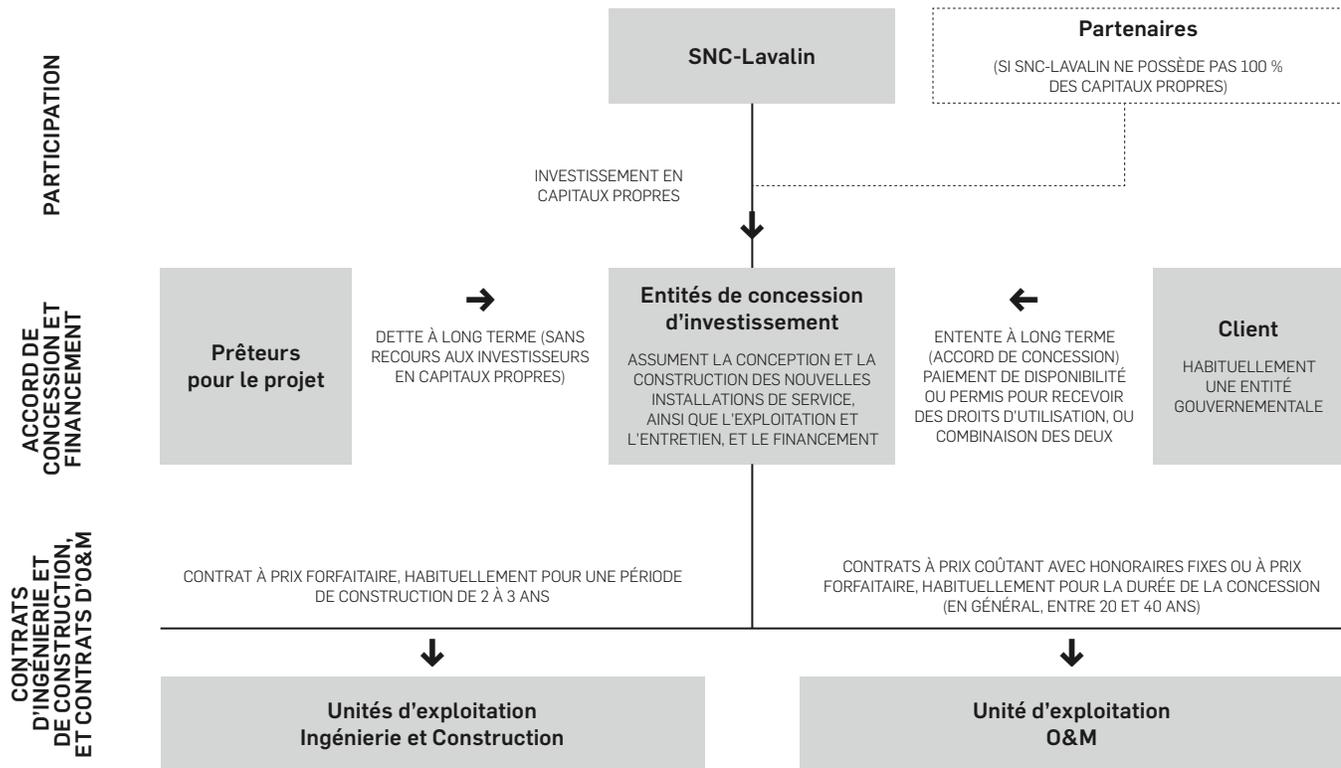
La Société fournit des **solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique** pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des infrastructures de télécommunications, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des installations pétrolières et gazières, des camps militaires et des baraquements de chantier. Les **produits de la catégorie O&M** proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes, et de contrats à prix forfaitaire. Les activités de la catégorie O&M comportent habituellement un volume élevé de transactions, qui sont principalement des coûts remboursables par le client, ce qui résulte en un ratio de marge brute inférieur à celui des activités des catégories Services et Ensembles. Historiquement, les activités de la catégorie O&M ont généré un ratio de marge brute se situant entre 3 % et 5 %.

4.1.4 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE ICI

Les ICI de la Société touchent généralement des infrastructures pour les services publics, tels que **les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau**. Ces types d'infrastructures sont habituellement fournis par des entités gouvernementales; toutefois, de nombreux pays s'adressent à présent au secteur privé pour qu'il assume la propriété, le financement, l'exploitation et l'entretien des actifs, habituellement pour une période déterminée. De telles ententes de partenariat public-privé permettent le transfert au secteur privé d'une grande partie des risques liés à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien, ainsi qu'au financement de tels actifs. En retour, le gouvernement i) soit s'engage à faire des paiements réguliers, généralement sous forme de paiements de disponibilité, dès la mise en exploitation de l'infrastructure, pendant une période déterminée (de 20 à 40 ans, en général); ii) soit permet à l'entité de concession d'infrastructure de percevoir des droits d'utilisation auprès des usagers de l'infrastructure pendant une période déterminée; ou iii) combine ces deux aspects.

Les **produits de la catégorie ICI** proviennent principalement des dividendes ou distributions reçus par SNC-Lavalin des entités de concession d'investissement, ou de la totalité ou d'une portion des résultats ou des produits nets de cette entité, selon la méthode comptable exigée par les IFRS, comme il est décrit à la section 4.1.4.2.

Pour SNC-Lavalin, un investissement dans une concession d'infrastructure « entièrement nouvelle » (c'est-à-dire que l'infrastructure doit être construite, puisqu'il n'y en a aucune sur le site) adopte habituellement la structure type illustrée ci-dessous :

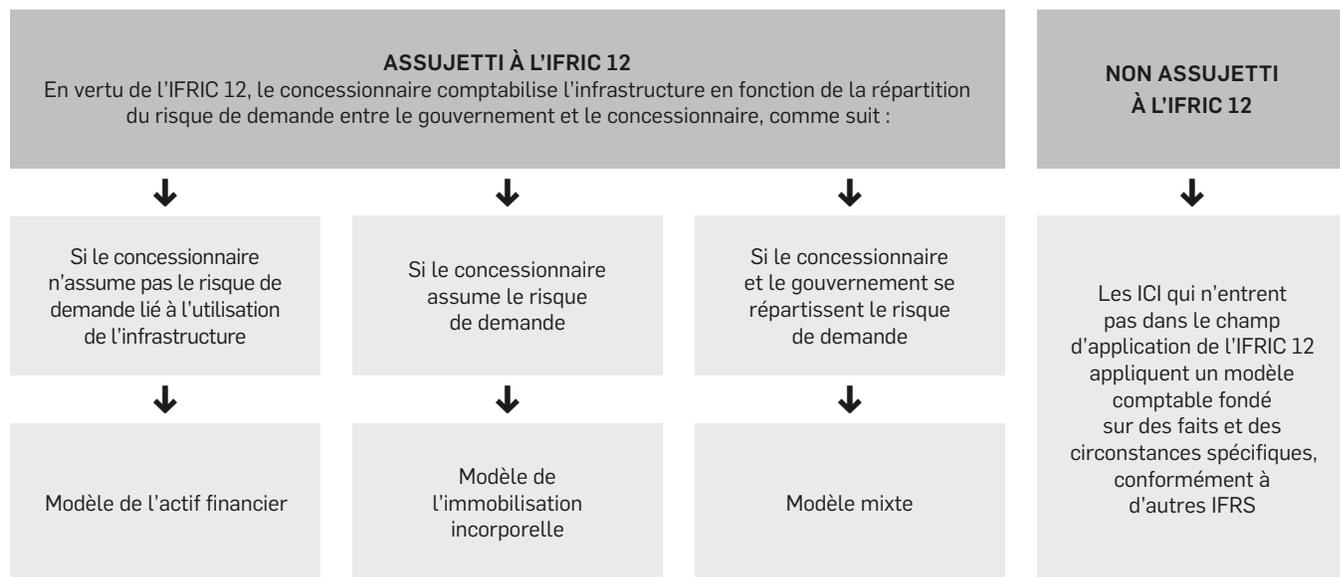


4.1.4.1 MODÈLES COMPTABLES UTILISÉS PAR LES ENTITÉS DE CONCESSION

Certains ICI de la Société liés à des ententes de partenariat public-privé sont admissibles à la comptabilisation en vertu de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (« IFRIC 12 »), qui fournit des indications sur la comptabilisation de telles ententes, aux termes desquelles le concédant (en général un gouvernement) :

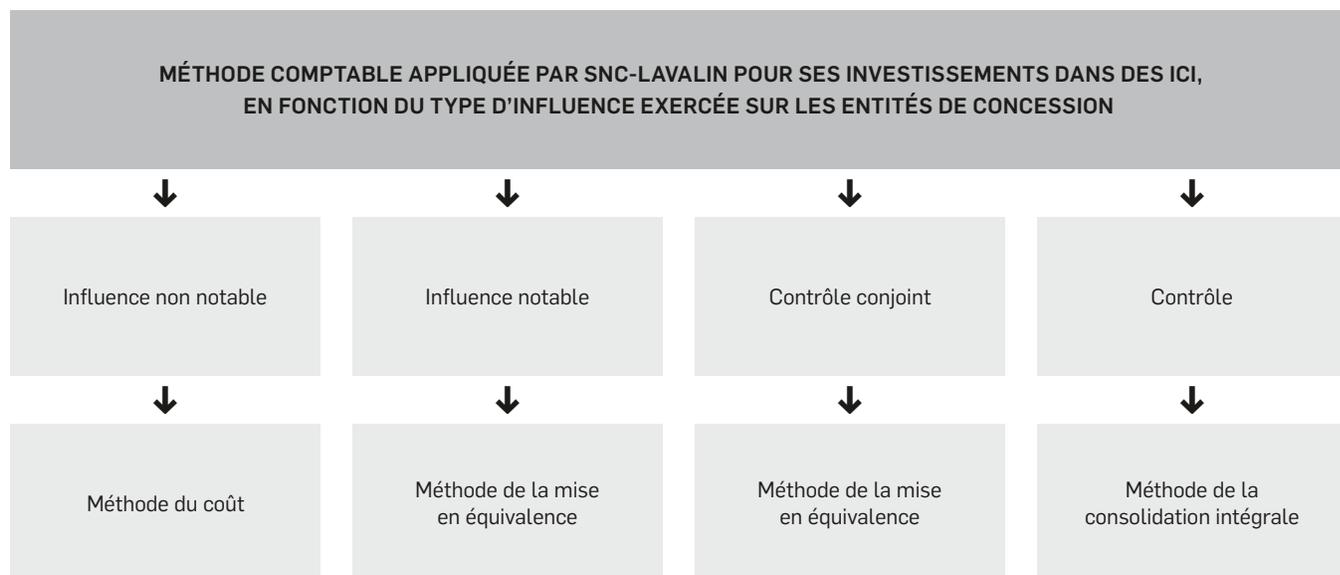
- i) contrôle ou réglemente les services que l'exploitant (le « concessionnaire ») doit fournir avec l'infrastructure, à qui il doit les fournir et à quel tarif; et
- ii) contrôle tout intérêt résiduel significatif dans l'infrastructure à l'échéance de l'accord.

L'accord contractuel intervenant entre le gouvernement et le concessionnaire est appelé « accord de concession de services »; le gouvernement y précise les responsabilités et le mode de rémunération du concessionnaire. Le concessionnaire est habituellement responsable de la construction, de l'exploitation, de l'entretien et de la remise en état de l'infrastructure. Il est habituellement rémunéré soit par le gouvernement, soit par les usagers, ou par les deux. Dans certains cas, le concessionnaire peut recevoir des paiements du gouvernement au cours de la phase de construction initiale. À l'échéance de l'accord de concession de services, l'infrastructure est cédée au gouvernement, souvent sans aucune autre contrepartie. Voici les modèles comptables utilisés par les entités de concession, selon que l'accord de concession est assujéti ou non à l'IFRIC 12 :



4.1.4.2 MÉTHODES COMPTABLES POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DANS DES ENTITÉS DE CONCESSION

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés annuels audités de la Société, les investissements dans des concessions d'infrastructure (« ICI ») de SNC-Lavalin sont comptabilisés de la façon suivante :



4.1.4.3 INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES ICI POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE NOS ÉTATS FINANCIERS

L'état consolidé de la situation financière de la Société reflète l'incidence ligne par ligne des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale. Contrairement aux activités dans les catégories Services, Ensembles et O&M, les ICI sont souvent à prédominance de capital. Cela s'explique par la propriété d'actifs d'infrastructure financés principalement au moyen d'emprunts de projet habituellement sans recours au crédit général de la Société.

L'information suivante sur les ICI de la Société est incluse dans les états financiers consolidés annuels audités :

État consolidé de la situation financière	<ul style="list-style-type: none"> > Immobilisations corporelles provenant des ICI contrôlés par la Société > Valeur comptable nette des ICI comptabilisés séparément selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût > Dette sans recours provenant des ICI contrôlés par la Société
Tableau consolidé des flux de trésorerie	<p>Pour les ICI contrôlés par la Société :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Amortissement et acquisition d'immobilisations corporelles provenant des ICI > Remboursement et augmentation de la dette sans recours provenant des ICI
Notes afférentes aux états financiers consolidés annuels	<ul style="list-style-type: none"> > Les principaux comptes de l'état de la situation financière touchés par les ICI contrôlés par la Société sont présentés séparément à la note 5 > Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI > Certaines autres notes présentent des informations sur les ICI séparément de celles des autres activités

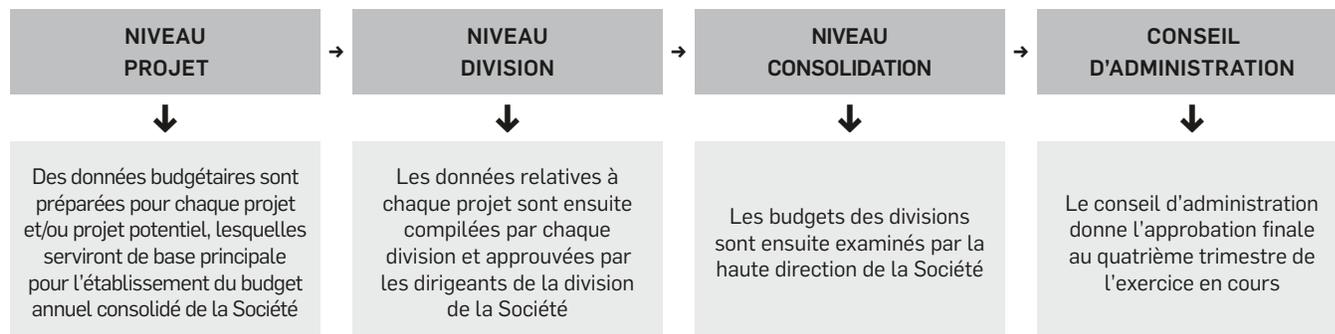
La section 9.3 du présent rapport de gestion présente également de l'information spécifique aux ICI de la Société, incluant un portrait de l'Autoroute 407 et d'AltaLink, qui sont considérés représenter la portion la plus significative de la juste valeur totale du portefeuille d'ICI de la Société.

4.2 RÉSULTATS PAR SECTEUR

En plus d'analyser ses résultats par catégories d'activité, la Société présente l'information de la façon dont est évalué le rendement de la direction, en regroupant ses projets d'ingénierie et de construction en fonction du type d'industrie respective, comme suit : i) Infrastructure et environnement; ii) Mines et métallurgie; iii) Énergie; iv) Hydrocarbures et produits chimiques; et v) Autres secteurs. Les secteurs O&M et ICI correspondent aux catégories d'activités du même nom.

4.3 COMMENT NOUS ÉTABLISSONS LE BUDGET ET NOS PRÉVISIONS À L'ÉGARD DES RÉSULTATS

Au cours du quatrième trimestre de chaque exercice, la Société prépare un budget annuel en bonne et due forme (« le budget annuel »).



Le budget annuel est un outil clé utilisé par la direction pour évaluer le rendement de la Société et les progrès réalisés par rapport aux principaux objectifs financiers. Le budget annuel est mis à jour au cours de l'exercice pour refléter l'information au moment où la Société prépare les prévisions de ses résultats annuels pour les premier, deuxième et troisième trimestres (« prévisions trimestrielles »), lesquelles sont présentées au conseil d'administration. De plus, le rendement des projets (c'est-à-dire les produits et les coûts d'achèvement estimatifs) est passé en revue par le directeur du projet et, selon l'envergure et le profil de risque du projet, par des cadres clés, y compris le responsable de la division, le vice-président directeur de l'unité d'exploitation, le chef des affaires financières et le chef de la direction.

Les principaux éléments pris en compte dans l'estimation des produits et de la marge brute aux fins de l'établissement du budget et des prévisions pour les activités des catégories Services, Ensembles et O&M sont les suivants :

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS	INCIDENCE SUR LE BUDGET ANNUEL
Carnet de commandes	Contrats fermes utilisés pour estimer une partie des produits futurs en fonction de l'exécution et du rendement prévu de chaque projet.
Liste de projets potentiels	Contrats non signés pour lesquels la Société prépare actuellement une offre de services et/ou des projets futurs sur lesquels elle a l'intention de présenter une offre de services. Pour les projets potentiels, la Société applique à la valeur d'un contrat un quotient appelé « pourcentage d'octroi-obtention », qui correspond au rapport entre la probabilité que le client octroie le contrat (« octroi ») et la probabilité que la Société obtienne ce contrat (« obtention »).
Exécution et rendement prévu	Les produits et coûts (ou l'exécution) sont déterminés pour chaque projet et tiennent compte des hypothèses sur les risques et incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur l'évolution et/ou la rentabilité de ce projet, y compris, notamment, le rendement du personnel de la Société et de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs d'équipement, ainsi que le prix et la disponibilité de la main-d'œuvre, de l'équipement et des matériaux.

En ce qui concerne le budget et les prévisions des ICI, les résultats prévus fondés sur des hypothèses portant sur l'investissement en question sont utilisés.

L'un des outils de gestion clés permettant d'évaluer le rendement de la Société est l'évaluation et l'analyse mensuelles des résultats réels par rapport à ceux du budget annuel ou des prévisions trimestrielles, afin d'analyser la variation des produits, de la marge brute et de la rentabilité. Cela permet à la direction d'évaluer son rendement et, si nécessaire, de mettre en œuvre les mesures correctives. Cette variation par rapport au plan peut survenir principalement pour les raisons suivantes :

SOURCE DE VARIATION	EXPLICATION
Volume d'activité pour les catégories Services, Ensembles et O&M	Variation selon le nombre de projets récemment obtenus, en cours, achevés ou quasi achevés, et selon l'avancement réalisé sur chacun de ces projets pendant cette période. Par ailleurs, la répartition des produits entre les catégories d'activité influera, entre autres, sur la marge brute de la Société.
Changements apportés aux coûts estimés de chaque projet (« révision des prévisions des coûts »)	La variation des coûts estimés pour l'achèvement des projets en vertu des contrats à prix forfaitaire peut avoir une incidence favorable ou défavorable sur les résultats d'un projet. Les hausses ou les baisses de rentabilité pour tout projet à prix forfaitaire dépendent en grande partie de l'exécution du projet.
Changements apportés aux produits estimés et au recouvrement de tels produits	La variation des produits estimés des projets, incluant l'incidence découlant d'ordres de modifications et de réclamations, ainsi qu'un changement dans les estimations de recouvrement de créances clients, contrats en cours et autres actifs financiers, pourraient influencer sur les résultats financiers de la Société.
Changements apportés aux résultats des ICI	La variation des résultats financiers générés par chaque ICI comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale ou la méthode de la mise en équivalence influera sur les résultats financiers de la Société. Les ajouts au portefeuille des ICI de la Société, ou les retranchements de ce portefeuille, peuvent aussi influencer sur les résultats de la Société.
Niveau des frais de vente, généraux et administratifs	La variation des frais de vente, généraux et administratifs a une incidence directe sur la rentabilité de la Société. Le niveau des frais de vente, généraux et administratifs varie en fonction du volume d'activité et peut dépendre de plusieurs autres facteurs récurrents ou non qui ne sont pas liés à l'exécution ou au rendement du projet.
Impôt sur le résultat	La variation de l'impôt sur le résultat influe sur la rentabilité de la Société, et dépend de divers facteurs, notamment les secteurs géographiques où la Société exerce ses activités, les taux d'imposition prévus par la loi qui sont en vigueur, la nature des produits gagnés par la Société, ainsi que les avis de cotisation des autorités fiscales.

4.4 MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Certains des indicateurs utilisés par la direction de la Société pour analyser et mesurer ses résultats constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La direction estime que ces indicateurs fournissent une information utile, car ils permettent d'évaluer le rendement de la Société et de ses composantes à divers égards, comme la rentabilité et la situation financière passées, présentes et prévues.

Ces mesures financières non définies par les IFRS comprennent les indicateurs suivants :

RENDEMENT		LIQUIDITÉS	
MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS	RÉFÉRENCE	MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS	RÉFÉRENCE
Marge brute par catégorie d'activité	Section 6.2	Position de trésorerie nette	Section 11.2
Carnet de commandes	Section 7	Fonds de roulement	Section 11.4
Ratio des octrois sur les produits	Section 7	Ratio d'endettement avec recours sur le capital	Section 11.5
Résultat d'exploitation par secteur	Section 9		

Une définition de toutes les mesures non définies par les IFRS est fournie aux sections susmentionnées afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction et, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif clair des mesures financières non définies par les IFRS et de la mesure la plus directement comparable calculée conformément aux IFRS.

5. NOS PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE RENDEMENT

La Société s'efforce constamment de créer de la valeur pour ses actionnaires en évaluant régulièrement son rendement global à l'aide des indicateurs financiers clés suivants :

- > le **résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin**, qui est utilisé par la Société pour évaluer sa rentabilité; et
- > la **position de trésorerie nette**, qui est un indicateur clé de la capacité financière de la Société.

Alors que la Société continue de présenter le rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA ») dans son rapport de gestion (voir section 11.8), la direction ne considère plus le RCPMA comme l'un de ses principaux indicateurs financiers de rendement.

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux indicateurs financiers de rendement et des résultats obtenus aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010, et pour les exercices terminés à ces dates.

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE RENDEMENT

INDICATEUR FINANCIER	RÉSULTATS RÉELS		
	2012	2011	2010
Augmentation (diminution) du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	(18,4 %)	(20,5 %)	21,6 %
Position de trésorerie nette (trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI et la dette avec recours)	808,7 M\$	851,7 M\$	870,1 M\$

Le **résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin a diminué de 18,4 % en 2012 pour s'établir à 309,1 millions \$** (2,04 \$ par action après dilution), comparativement à 378,8 millions \$ (2,49 \$ par action après dilution) en 2011. Une analyse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour les trois derniers exercices est présentée à la section 6.1.

La **position de trésorerie nette de 808,7 millions \$ de la Société au 31 décembre 2012** contribue à la capacité de la Société de respecter ses besoins d'exploitation, d'investissement et de financement. Une analyse des liquidités et ressources financières de la Société est présentée à la section 11.2.

6. DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT

8,1 MILLIARDS \$
PRODUITS1,4 MILLIARD \$
MARGE BRUTE309,1 MILLIONS \$
RÉSULTAT NET
ATTRIBUABLE AUX
ACTIONNAIRES DE
SNC-LAVALIN

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION)	2012		2011		2010	
Produits par activité :						
Services	3 175,0 \$		2 437,8 \$		2 053,8 \$	
Ensembles	3 020,4		2 871,5		2 137,4	
O&M	1 330,5		1 399,2		1 330,4	
ICI	565,1		501,4		472,3	
	8 091,0 \$		7 209,9 \$		5 993,9 \$	
Marge brute par activité :						
Services	747,3 \$	23,5 %	592,5 \$	24,3 %	543,0 \$	26,4 %
Ensembles	227,1	7,5 %	301,9	10,5 %	434,2	20,3 %
O&M	64,0	4,8 %	78,4	5,6 %	59,6	4,5 %
ICI	316,6	56,0 %	279,3	55,7 %	264,2	55,9 %
	1 355,0 \$	16,7 %	1 252,1 \$	17,4 %	1 301,0 \$	21,7 %
Frais de vente, généraux et administratifs	851,2		654,7		581,7	
Charges financières nettes :						
Provenant des ICI	112,5		99,7		85,1	
Provenant des autres activités	13,7		15,5		26,0	
	126,2		115,2		111,1	
Résultat avant impôt sur le résultat	377,6		482,2		608,2	
Charge d'impôt sur le résultat	68,1		94,9		120,8	
Résultat net	309,5 \$		387,3 \$		487,4 \$	
Résultat net attribuable aux éléments suivants :						
Actionnaires de SNC-Lavalin	309,1 \$		378,8 \$		476,7 \$	
Participations ne donnant pas le contrôle	0,4		8,5		10,7	
Résultat net	309,5 \$		387,3 \$		487,4 \$	
Résultat par action (\$)						
De base	2,05 \$		2,51 \$		3,16 \$	
Dilué	2,04 \$		2,49 \$		3,13 \$	
Informations supplémentaires						
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin :						
Provenant des ICI	156,9 \$		131,2 \$		134,9 \$	
Excluant les ICI	152,2		247,6		341,8	
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	309,1 \$		378,8 \$		476,7 \$	

6.1 ANALYSE DU RÉSULTAT NET

L'analyse qui suit porte sur les exercices 2012, 2011 et 2010.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin a diminué en 2012 par rapport à 2011, reflétant un résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI moins élevé, partiellement contrebalancé par un résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI plus élevé. La diminution du résultat net en 2011 par rapport à 2010 reflète principalement une baisse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI a diminué en 2012 par rapport à 2011. Cette diminution reflète principalement une hausse des frais de vente, généraux et administratifs partiellement contrebalancée par une marge brute plus élevée. L'augmentation de la marge brute reflétait un niveau d'activité plus élevé, partiellement contrebalancé par un ratio de marge brute moins élevé, particulièrement dans la catégorie Ensembles qui a été touchée en particulier par des révisions défavorables de la prévision des coûts liées à un projet d'envergure du secteur Énergie, avec une incidence défavorable de 110,9 millions \$ sur la marge brute en 2012. Sur le plan sectoriel, à l'exception du secteur Mines et métallurgie, tous les secteurs ont vu leur résultat d'exploitation diminuer en 2012 par rapport à l'année précédente, et le secteur Hydrocarbures et produits chimiques a enregistré une perte d'exploitation en 2012. Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI a diminué en 2011 par rapport à 2010, si l'on exclut le gain de 19,6 millions \$ après impôt comptabilisé en 2010 provenant de la cession de certains actifs liés à des solutions technologiques, reflétant principalement une baisse du ratio de marge brute, en particulier dans la catégorie Ensembles, partiellement contrebalancée par un volume d'activité plus élevé.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI a augmenté en 2012 par rapport à 2011, principalement en raison de la hausse des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407 et du résultat net plus élevé d'AltaLink, partiellement contrebalancés par un résultat net moins élevé provenant de SKH. Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI a augmenté en 2011 par rapport à 2010, si l'on exclut le gain net après impôt de 26,1 millions \$ comptabilisé en 2010 à la cession de Trencap et de Valener, principalement en raison d'une hausse des dividendes provenant de l'Autoroute 407, ainsi que de l'augmentation de l'apport provenant d'AltaLink, partiellement contrebalancées par l'absence, en 2011, d'apports provenant des investissements de la Société dans Trencap et Valener, lesquels ont été cédés au quatrième trimestre de 2010.

6.2 ANALYSE DES PRODUITS ET DE LA MARGE BRUTE

Les produits se sont accrus en 2012 par rapport à 2011, principalement en raison d'une augmentation de 30,2 % dans la catégorie Services. L'augmentation enregistrée en 2011 par rapport à 2010 reflète une hausse dans toutes les catégories d'activité de la Société, la majeure partie de cette hausse provenant des catégories Ensembles et Services.

La marge brute a augmenté en 2012 par rapport à la période précédente, reflétant une augmentation du volume d'activité, principalement dans la catégorie Services, partiellement contrebalancée par un ratio de marge brute moins élevé, particulièrement dans la catégorie Ensembles. La diminution de la marge brute en 2011, par rapport à 2010, reflète principalement une baisse du ratio de marge brute, en partie contrebalancée par un volume d'activité plus élevé.

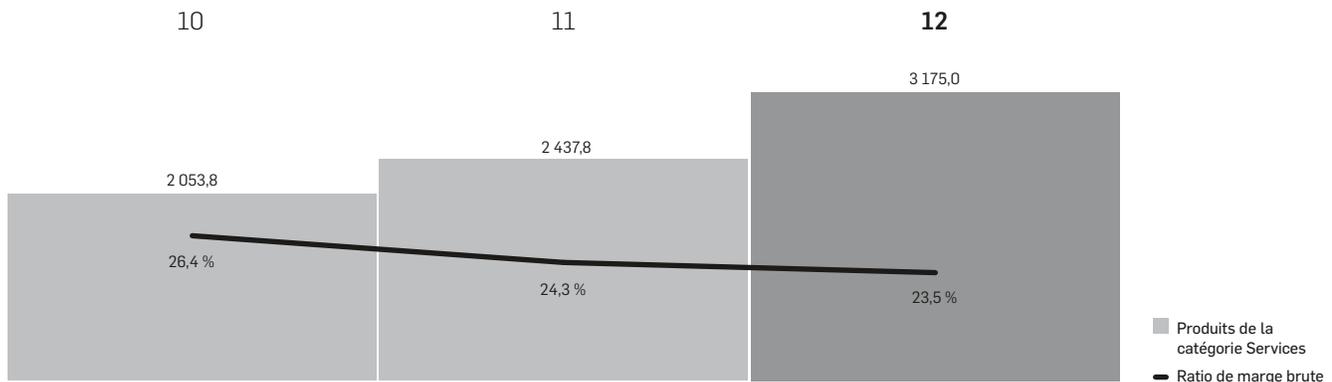
6.2.1 PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE SERVICES

Les produits de la catégorie Services ont augmenté en 2012 par rapport à 2011, reflétant une augmentation dans les secteurs Mines et métallurgie, Hydrocarbures et produits chimiques, Énergie, et Infrastructures et environnement.

En 2010, les activités de la catégorie Services ont généré un ratio de marge brute se situant dans la fourchette cible de la Société d'entre 25 % et 29 %. En 2011 et 2012, le ratio de marge brute a été plus bas, alors que les produits étaient à la hausse. En 2011 et 2012, les ratios de marge brute ont été inférieurs à la fourchette cible, en raison principalement d'une baisse des marges brutes sur certains projets d'envergure.

PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE SERVICES

(EN MILLIONS \$ CA)



La marge brute de la catégorie Services a augmenté en 2012 par rapport à 2011, reflétant essentiellement un volume d'activité plus élevé, en partie contrebalancé par une diminution du ratio de marge brute, principalement dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Énergie.

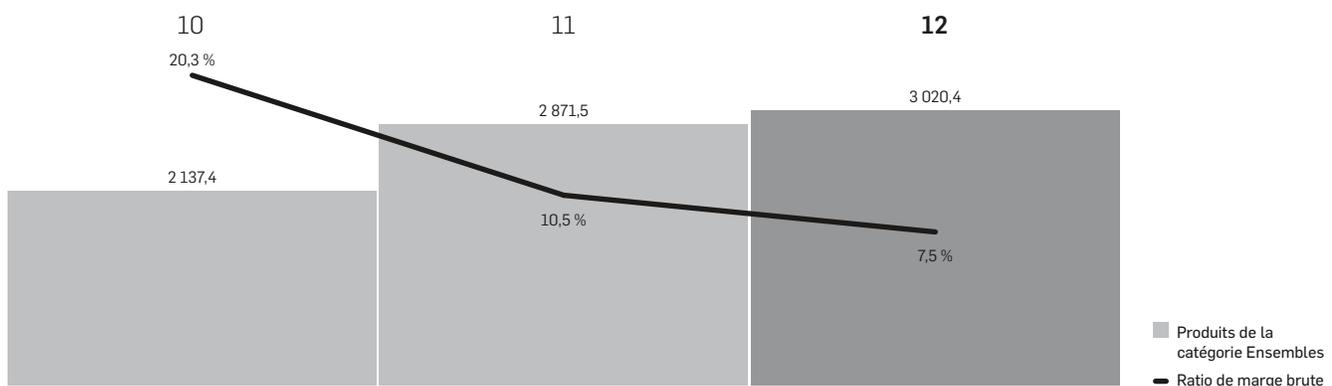
6.2.2 PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

Les produits de la catégorie Ensembles se sont accrus en 2012 par rapport à 2011, reflétant une hausse dans les secteurs Énergie ainsi que Mines et métallurgie, partiellement contrebalancée par une baisse principalement dans le secteur Hydrocarbures et produits chimiques.

Les activités de la catégorie Ensembles ont augmenté en 2011 et 2012, suivant un volume d'activité plus élevé. La Société vise un ratio de marge brute se situant entre 7 % et 10 % pour ses projets de la catégorie Ensembles. En 2010, la fourchette cible a été dépassée, en raison principalement de la révision favorable des prévisions pour certains projets d'envergure. Le ratio de marge brute a diminué en 2012 comparativement à 2011, principalement en raison de révisions défavorables de la prévision des coûts liées à un projet d'envergure du secteur Énergie.

PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

(EN MILLIONS \$ CA)



La marge brute de la catégorie Ensembles a diminué en 2012 par rapport à 2011. Cette diminution découle essentiellement de révisions défavorables de la prévision des coûts liées à un projet d'envergure du secteur Énergie avec une incidence défavorable de 110,9 millions \$ sur la marge brute, partiellement contrebalancée par un niveau d'activité plus élevé.

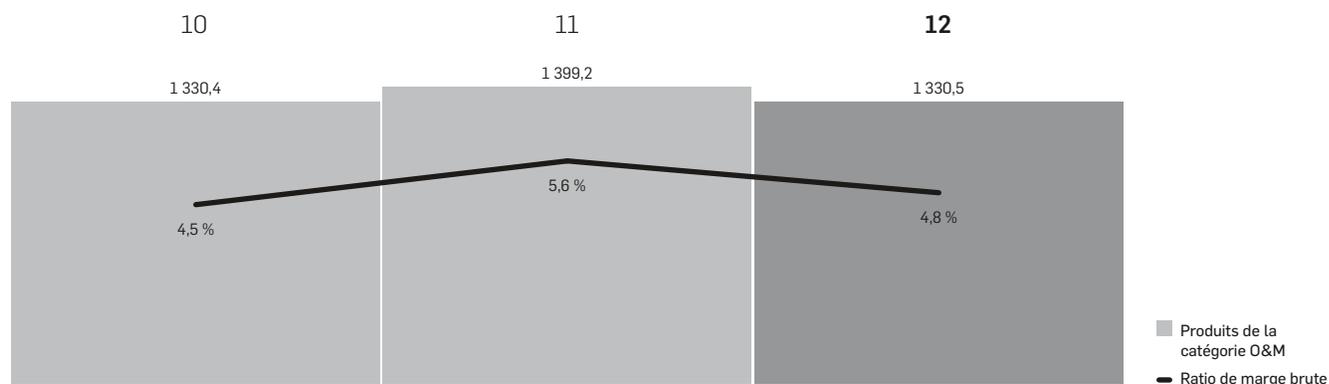
6.2.3 PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE O&M

Les produits de la catégorie O&M ont diminué en 2012 par rapport à 2011, principalement en raison d'un volume d'activité moins élevé lié à certains contrats en cours au Canada.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, les produits de la catégorie O&M ont augmenté en 2011 comparativement à 2010, puis ont diminué en 2012. En 2010 et 2012, le ratio de marge brute s'est maintenu dans la fourchette historique de 3 % à 5 %, alors qu'en 2011 elle a été dépassée.

PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE O&M

(EN MILLIONS \$ CA)



La marge brute de la catégorie O&M a diminué en 2012 par rapport à l'exercice précédent, reflétant essentiellement un ratio de marge brute moins élevé sur certains contrats en cours.

6.2.4 PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE ICI

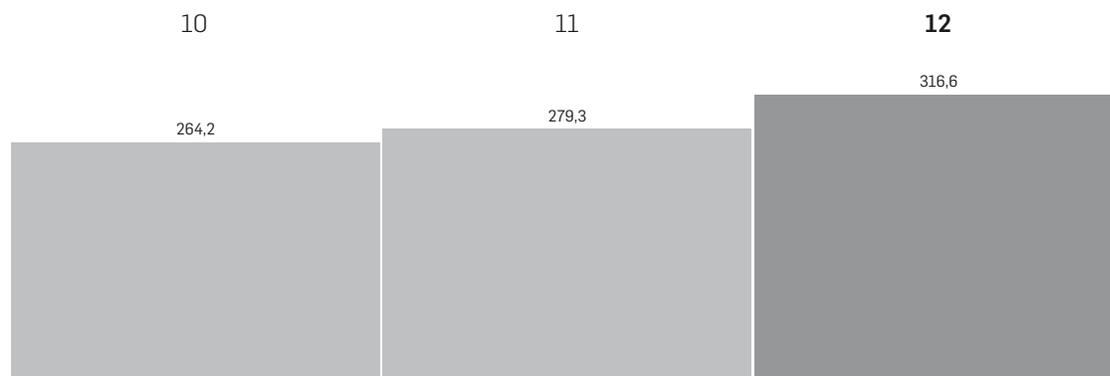
La relation entre les produits et la marge brute pour les activités de la catégorie ICI n'est pas pertinente, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de ces ICI. La direction utilise comme indicateur clé le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI pour évaluer le rendement de ses ICI. L'analyse présentée dans cette section vise à donner au lecteur une meilleure compréhension de la marge brute générée par les ICI.

Les produits de la catégorie ICI de la Société ont augmenté en 2012 par rapport à 2011, principalement en raison de l'accroissement des produits d'AltaLink et de l'augmentation des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407, partiellement contrebalancés par une baisse des produits provenant de SKH. La marge brute a augmenté en 2012 comparativement à 2011, essentiellement pour les mêmes raisons que celles mentionnées ci-dessus relativement à l'augmentation des produits.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, la marge brute de la catégorie ICI a augmenté de façon constante au cours des 3 derniers exercices, reflétant principalement la croissance provenant d'AltaLink et de l'Autoroute 407.

MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE ICI

(EN MILLIONS \$ CA)



6.3 ANALYSE DES FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

(EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011	VARIATION
Frais de vente	225,5 \$	191,3 \$	17,9 %
Frais généraux et administratifs	625,7	463,4	35,0 %
Frais de vente, généraux et administratifs	851,2 \$	654,7 \$	30,0 %

Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté en 2012 comparativement à 2011, reflétant particulièrement i) des frais de vente, généraux et administratifs supplémentaires de 72,4 millions \$ liés aux entreprises acquises; ii) une hausse de 16,2 millions \$ des frais de vente, excluant 18,0 millions \$ de frais liés aux entreprises acquises; de même que iii) des charges de 15,6 millions \$ liées à la conformité et autres frais afférents; iv) des charges de 15,3 millions \$ liées à certaines mesures de rétention; et v) une charge de 5,0 millions \$ liée aux modalités de départ de l'ancien chef de la direction, laquelle est principalement détenue en mains tierces; ainsi que vi) une augmentation de 72,0 millions \$ des autres frais généraux et administratifs qui incluait, entre autres éléments, des charges liées à la restructuration et à la réorganisation de certains bureaux et une augmentation des frais d'occupation. Les frais de vente, généraux et administratifs supplémentaires liés aux entreprises acquises sont des charges de 2012 pour lesquelles il n'y avait pas de chiffres comparatifs pour la période correspondante.

Les charges susmentionnées liées à la conformité et autres frais afférents, ainsi que la charge liée à certaines mesures de rétention et la charge liée aux modalités de départ de l'ancien chef de la direction sont des frais de vente, généraux et administratifs **corporatifs**. Conformément à la méthodologie décrite à la note 4 des états financiers consolidés annuels audités de 2012 de la Société, les frais de vente, généraux et administratifs **corporatifs** sont répartis entre les secteurs d'activité de la Société.

6.4 CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Les charges financières nettes ont augmenté en 2012 par rapport à 2011, reflétant une hausse des charges financières nettes provenant des ICI, alors que les charges financières nettes provenant des autres activités en 2012 sont demeurées comparables à celles de 2011.

Les charges financières nettes provenant des ICI ont augmenté en 2012 par rapport à 2011, en raison surtout d'une charge d'intérêt plus élevée provenant d'AltaLink, essentiellement attribuable à un endettement sans recours supplémentaire, partiellement contrebalancé par une perte avant impôt de 5,0 millions \$ constatée au troisième trimestre de 2011, dans les autres charges financières nettes provenant des ICI, découlant de l'acquisition de la débenture d'une filiale, en lien avec la transaction d'AltaLink, telle que décrite à la note 5A afférente aux états financiers consolidés annuels audités de 2012 de la Société.

Les charges financières nettes provenant des autres activités en 2012 sont demeurées comparables à celles de l'exercice précédent.

(EN MILLIONS \$ CA)	2012			2011		
	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL
Produits d'intérêts	(5,0) \$	(8,4) \$	(13,4) \$	(7,1) \$	(10,2) \$	(17,3) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	–	21,9	21,9	–	21,9	21,9
Sans recours						
AltaLink	104,6	–	104,6	87,9	–	87,9
Autres	7,7	–	7,7	7,9	–	7,9
Autres	5,2	0,2	5,4	11,0	3,8	14,8
Charges financières nettes	112,5 \$	13,7 \$	126,2 \$	99,7 \$	15,5 \$	115,2 \$

6.5 ANALYSE DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le taux d'imposition effectif provenant des autres activités en 2012 est demeuré comparable à celui de 2011.

Le taux d'imposition effectif provenant des ICI a augmenté en 2012 comparativement à 2011, reflétant principalement la hausse du résultat avant impôt sur le résultat d'AltaLink et à la baisse du résultat non imposable provenant de SKH, partiellement contrebalancées par la hausse des dividendes non imposables reçus de l'Autoroute 407.

Le tableau suivant présente un sommaire du taux d'imposition effectif de la Société en distinguant les ICI des autres activités.

(EN MILLIONS \$ CA)	2012			2011		
	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL
Résultat avant impôt sur le résultat	175,5 \$	202,1 \$	377,6 \$	151,3 \$	330,9 \$	482,2 \$
Charge d'impôt sur le résultat	18,6 \$	49,5 \$	68,1 \$	12,6 \$	82,3 \$	94,9 \$
Taux d'imposition effectif (%)	10,6 %	24,5 %	18,0 %	8,4 %	24,9 %	19,7 %

7. CARNET DE COMMANDES

10,1 MILLIARDS \$ TOTAL DU CARNET DE COMMANDES

2,2 MILLIARDS \$
SERVICES

5,7 MILLIARDS \$
ENSEMBLES

2,2 MILLIARDS \$
O&M

La Société divulgue son carnet de commandes, qui est une mesure financière non définie par les IFRS, pour les **catégories d'activité** suivantes, soit : i) **Services**; ii) **Ensembles**; et iii) **O&M**. Le carnet de commandes est un **indicateur prévisionnel des produits anticipés** qui seront comptabilisés par la Société. Il est établi en fonction des **contrats octroyés** considérés comme des commandes **fermes**.

Les activités de la catégorie **O&M** sont exercées en vertu de contrats qui s'étalent sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans. Afin de fournir une information comparable au carnet de commandes des autres catégories d'activité, la Société limite le carnet de commandes de la catégorie O&M à la période dont l'échéance est la plus rapprochée, soit : i) **la durée du contrat**; ou ii) **les 5 prochaines années**. Une indication du total du carnet de commandes de la catégorie O&M pour la période postérieure à la période de 5 ans, laquelle n'est pas prise en compte dans le carnet de commandes de la Société, est présentée à la section 7.3.

La Société veille à ce que l'information présentée dans le carnet de commandes soit à la fois utile et à jour. Par conséquent, la Société revoit régulièrement son carnet de commandes afin de s'assurer que toutes les modifications y sont reflétées, notamment les nouveaux contrats octroyés, les modifications aux contrats en cours et les annulations de projets, le cas échéant.

Dans la prochaine section, la Société présente son « ratio des octrois sur les produits » par catégorie d'activité, lequel est une mesure non définie par les IFRS. Le ratio s'obtient en divisant le montant des contrats octroyés par le montant des produits, pour une période donnée. Cette mesure fournit une base pour l'évaluation du renouvellement des affaires. Cependant, la mesure du carnet de commandes ne comprend pas les projets potentiels, qui sont un des éléments clés pris en compte dans l'estimation des produits et de la marge brute aux fins de l'établissement du budget et des prévisions, comme il est décrit à la section 4.3, et qui peuvent représenter une partie importante des produits budgétés et/ou prévus.

CARNET DE COMMANDES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ, SECTEUR GÉOGRAPHIQUE ET CATÉGORIE D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes par secteur d'activité, secteur géographique et catégorie d'activité.

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012			
	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	TOTAL
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ				
Services et Ensembles				
Infrastructures et environnement	721,3 \$	2 916,6 \$	– \$	3 637,9 \$
Mines et métallurgie	685,6	320,6	–	1 006,2
Énergie	434,7	2 151,1	–	2 585,8
Hydrocarbures et produits chimiques	215,5	132,7	–	348,2
Autres secteurs	94,2	226,7	–	320,9
O&M	–	–	2 234,4	2 234,4
Total	2 151,3 \$	5 747,7 \$	2 234,4 \$	10 133,4 \$
AU CANADA ET À L'EXTÉRIEUR DU CANADA				
Au Canada	959,7 \$	4 228,6 \$	1 574,5 \$	6 762,8 \$
À l'extérieur du Canada	1 191,6	1 519,1	659,9	3 370,6
Total	2 151,3 \$	5 747,7 \$	2 234,4 \$	10 133,4 \$

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2011			
	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	TOTAL
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ				
Services et Ensembles				
Infrastructures et environnement	804,7 \$	2 051,2 \$	– \$	2 855,9 \$
Mines et métallurgie	646,4	476,6	–	1 123,0
Énergie	360,8	1 601,1	–	1 961,9
Hydrocarbures et produits chimiques	248,9	971,8	–	1 220,7
Autres secteurs	165,3	382,1	–	547,4
O&M	–	–	2 379,1	2 379,1
Total	2 226,1 \$	5 482,8 \$	2 379,1 \$	10 088,0 \$
AU CANADA ET À L'EXTÉRIEUR DU CANADA				
Au Canada	727,7 \$	3 885,1 \$	1 792,4 \$	6 405,2 \$
À l'extérieur du Canada	1 498,4	1 597,7	586,7	3 682,8
Total	2 226,1 \$	5 482,8 \$	2 379,1 \$	10 088,0 \$

Le carnet de commandes de la Société au 31 décembre 2012 est demeuré comparable à celui enregistré à la fin de 2011, étant donné que l'augmentation dans la catégorie Ensembles a été contrebalancée par une diminution dans les catégories O&M et Services.

Le carnet de commandes au Canada a augmenté, en raison d'une hausse dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Énergie, partiellement contrebalancée par une baisse enregistrée principalement dans les secteurs Hydrocarbures et produits chimiques, et O&M.

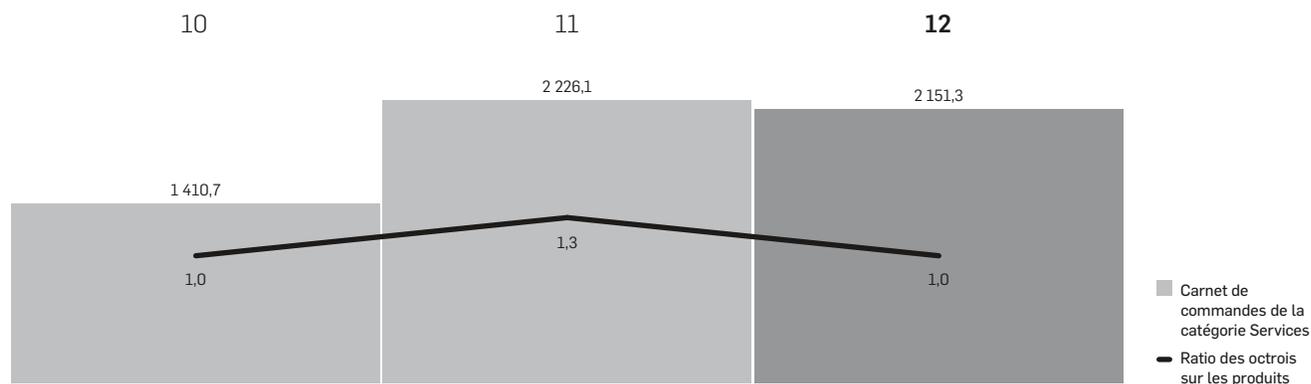
Le carnet de commandes à l'extérieur du Canada a diminué, en raison principalement d'une baisse dans les secteurs Hydrocarbures et produits chimiques, et Autres secteurs, en partie contrebalancée par une hausse dans les secteurs Énergie et O&M.

7.1 CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE SERVICES

Le carnet de commandes de la catégorie Services a diminué à la fin de 2012 comparativement à la fin de l'exercice précédent, reflétant une diminution dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Autres secteurs, partiellement contrebalancée par une hausse dans le secteur Énergie.

CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE SERVICES

(EN MILLIONS \$ CA)



RAPPROCHEMENT DU CARNET DE COMMANDES — SERVICES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

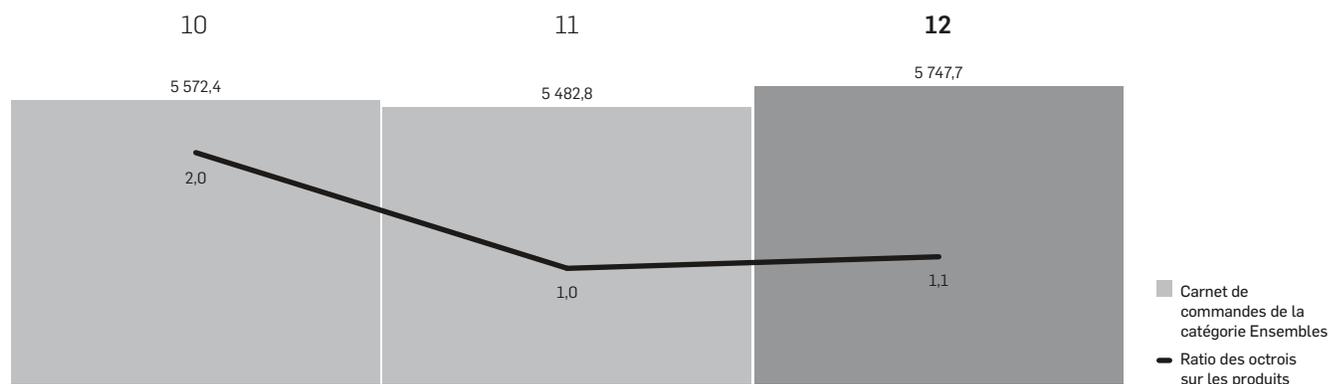
	2012	2011
Carnet de commandes — au début	2 226,1 \$	1 410,7 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice	3 096,7	3 021,1
Carnet de commandes provenant des acquisitions d'entreprises	3,5	232,1
Déduire : Produits comptabilisés pendant l'exercice	3 175,0	2 437,8
Carnet de commandes — à la fin	2 151,3 \$	2 226,1 \$

7.2 CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

Le carnet de commandes de la catégorie Ensembles a augmenté à la fin de 2012 par rapport à 2011, en raison d'une hausse dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Énergie, partiellement contrebalancée par une baisse dans les secteurs Hydrocarbures et produits chimiques, Mines et métallurgie, et Autres secteurs. La diminution dans le secteur Hydrocarbures et produits chimiques découle principalement du retrait d'un projet du carnet de commandes au cours du quatrième trimestre de 2012 à la suite de la réception d'un avis de résiliation pour raisons de commodité de la part du client relativement à un contrat d'IAC à prix forfaitaire octroyé en 2011 pour une usine de traitement des mousses en Alberta.

CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

(EN MILLIONS \$ CA)



RAPPROCHEMENT DU CARNET DE COMMANDES — ENSEMBLES

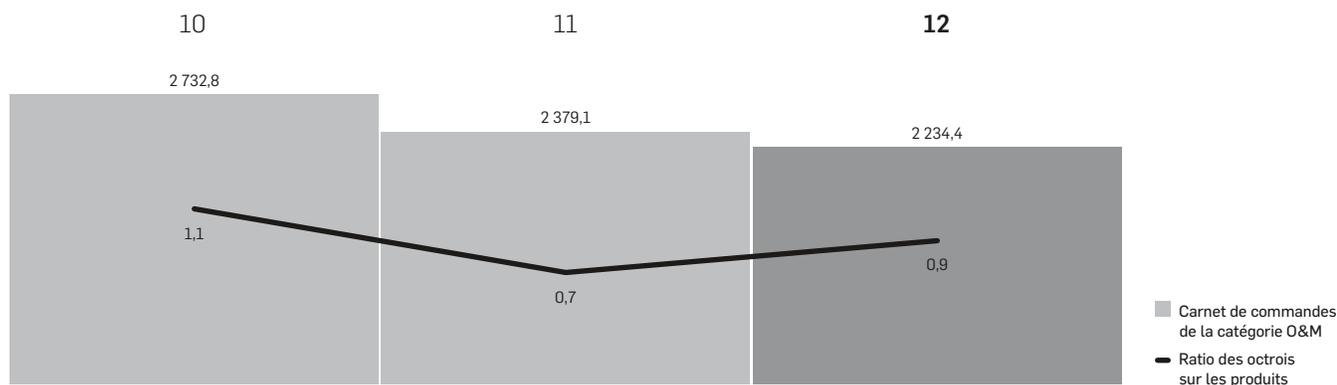
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011
Carnet de commandes — au début	5 482,8 \$	5 572,4 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice	3 883,4	2 764,6
Carnet de commandes provenant des acquisitions d'entreprises	—	17,3
Déduire : Produits comptabilisés pendant l'exercice	3 020,4	2 871,5
Retrait d'un projet du carnet de commandes du secteur Hydrocarbures et produits chimiques	598,1	—
Carnet de commandes — à la fin	5 747,7 \$	5 482,8 \$

7.3 CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE O&M

Le carnet de commandes de la catégorie O&M à la fin de 2012 a diminué comparativement à celui de 2011, reflétant la fluctuation normale des échéances des contrats à long terme, principalement au Canada.

CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE O&M

(EN MILLIONS \$ CA)



RAPPROCHEMENT DU CARNET DE COMMANDES — O&M

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011
Carnet de commandes — au début	2 379,1 \$	2 732,8 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice	1 185,8	1 021,7
Carnet de commandes provenant des acquisitions d'entreprises	—	23,8
Déduire : Produits comptabilisés pendant l'exercice	1 330,5	1 399,2
Carnet de commandes — à la fin	2 234,4 \$	2 379,1 \$

Un grand nombre de contrats dans la catégorie O&M ont été conclus pour une durée beaucoup plus longue que la période de 5 ans pour laquelle les produits sont inclus dans le carnet de commandes de la catégorie O&M de la Société. Le tableau suivant présente le carnet de commandes de la catégorie O&M pour chacun des exercices compris dans la période de 5 ans du carnet de commandes, conformément à la politique de la Société en matière de commandes, ainsi que les produits prévus découlant de ses contrats fermes, qui ne figurent pas au carnet de commandes.

(EN MILLIONS \$ CA)	INCLUS DANS LE CARNET DE COMMANDES					TOTAL	NON INCLUS
	2013	2014	2015	2016	2017		DANS LE CARNET DE COMMANDES
Carnet de commandes de la catégorie O&M	1 006,7 \$	478,5 \$	271,1 \$	241,2 \$	236,9 \$	2 234,4 \$	PAR LA SUITE 3 032,6 \$

8. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRODUITS PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉ

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012					
	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL	
Au Canada	1 373,0 \$	1 941,8 \$	1 133,5 \$	560,9 \$	5 009,2 \$	62 %
À l'extérieur du Canada						
Amérique latine	676,2	110,1	27,3	–	813,6	10 %
Europe	338,8	306,5	50,9	2,1	698,3	9 %
Afrique	253,9	286,1	109,8	–	649,8	8 %
Moyen-Orient	183,5	171,4	7,7	–	362,6	4 %
États-Unis	167,5	134,0	0,7	2,1	304,3	4 %
Asie-Pacifique	145,3	67,2	0,6	–	213,1	2 %
Autres régions	36,8	3,3	–	–	40,1	1 %
	1 802,0	1 078,6	197,0	4,2	3 081,8	38 %
Total	3 175,0 \$	3 020,4 \$	1 330,5 \$	565,1 \$	8 091,0 \$	100 %

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2011					
	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL	
Au Canada	981,2 \$	1 344,7 \$	1 195,9 \$	480,7 \$	4 002,5 \$	56 %
À l'extérieur du Canada						
Amérique latine	443,4	37,5	45,8	–	526,7	7 %
Europe	319,5	252,5	49,7	2,4	624,1	9 %
Afrique	237,6	798,2	85,6	19,3	1 140,7	16 %
Moyen-Orient	147,9	240,3	3,0	–	391,2	5 %
États-Unis	137,4	110,1	–	(1,0)	246,5	3 %
Asie-Pacifique	147,2	75,0	19,2	–	241,4	3 %
Autres régions	23,6	13,2	–	–	36,8	1 %
	1 456,6	1 526,8	203,3	20,7	3 207,4	44 %
Total	2 437,8 \$	2 871,5 \$	1 399,2 \$	501,4 \$	7 209,9 \$	100 %

8.1 PRODUITS PROVENANT DU CANADA

Les produits provenant du Canada ont augmenté en 2012 par rapport à 2011, principalement en raison d'un volume d'activité plus élevé dans les catégories Ensembles et Services.

Les activités de la catégorie Services au Canada ont augmenté en 2012 par rapport à 2011, reflétant principalement un volume d'activité plus élevé dans les secteurs Mines et métallurgie, Énergie, et Infrastructures et environnement.

Les activités de la catégorie Ensembles au Canada ont augmenté en 2012 par rapport à l'exercice précédent, reflétant essentiellement une augmentation du volume d'activité dans les secteurs Mines et métallurgie, Infrastructures et environnement, et Énergie.

Les activités de la catégorie O&M au Canada ont diminué en 2012 par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement d'une baisse du volume d'activité liée à certains contrats en cours.

L'accroissement des produits dans la catégorie ICI au Canada en 2012 par rapport à 2011 est essentiellement attribuable à l'augmentation des produits d'AltaLink et à la hausse des dividendes provenant de l'Autoroute 407.

8.2 PRODUITS PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Les produits de la Société provenant de l'extérieur du Canada ont diminué en 2012 par rapport à 2011. La diminution provient surtout de l'Afrique, partiellement contrebalancée par une augmentation provenant principalement de l'Amérique latine. La variation est analysée ci-dessous :

- > **Les produits provenant de l'Amérique latine ont augmenté en 2012** par rapport à l'exercice précédent, reflétant essentiellement une augmentation des activités de la catégorie Services, dans les secteurs Hydrocarbures et produits chimiques, Mines et métallurgie, et Énergie, ainsi qu'une augmentation des activités de la catégorie Ensembles, principalement dans le secteur Énergie.
- > **Les produits provenant de l'Europe ont augmenté en 2012** par rapport à 2011, en raison essentiellement d'une hausse des activités de la catégorie Ensembles, principalement dans les secteurs Autres secteurs et Énergie, en partie contrebalancée par le secteur Hydrocarbures et produits chimiques, ainsi que d'une hausse des activités de la catégorie Services, principalement dans le secteur Infrastructures et environnement, en partie contrebalancée par les Autres secteurs.
- > **Les produits provenant de l'Afrique ont diminué en 2012** par rapport à 2011, essentiellement en raison d'une baisse des activités de la catégorie Ensembles, découlant principalement d'une diminution du volume d'activité dans les secteurs Hydrocarbures et produits chimiques, et Infrastructures et environnement, en partie contrebalancée par une augmentation dans le secteur Énergie.
- > **Les produits provenant du Moyen-Orient ont diminué en 2012** par rapport à 2011, en raison d'une baisse des activités de la catégorie Ensembles, principalement dans le secteur Infrastructures et environnement, en grande partie contrebalancée par une hausse du volume d'activité de la catégorie Services, principalement dans les secteurs Mines et métallurgie, et Hydrocarbures et produits chimiques.
- > **Les produits provenant des États-Unis ont augmenté en 2012** par rapport à 2011, en raison d'une augmentation des activités de la catégorie Services, principalement dans les secteurs Mines et métallurgie, et Énergie, ainsi que d'un volume d'activité plus élevé dans la catégorie Ensembles, principalement dans le secteur Énergie.
- > **En Asie-Pacifique, les produits ont diminué en 2012** par rapport à l'exercice précédent, reflétant essentiellement une baisse dans le secteur Mines et métallurgie, ainsi qu'un volume d'activité moins élevé dans la catégorie O&M, en partie contrebalancés par une hausse principalement dans le secteur Énergie.
- > **Dans les Autres régions, les produits de 2012 sont demeurés comparables** à ceux de 2011.

9. RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

425,2 MILLIONS \$ TOTAL DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION

**225,0 MILLIONS \$
SERVICES
ET ENSEMBLES**

**43,3 MILLIONS \$
O&M**

**156,9 MILLIONS \$
ICI**

Comme il a été mentionné précédemment, la Société analyse ses résultats par secteur d'activité. Ces secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin, de la façon dont est évalué le rendement de la direction. La Société présente l'information de la façon dont est évalué le rendement de la direction en regroupant ses projets réalisés en fonction du type d'industrie.

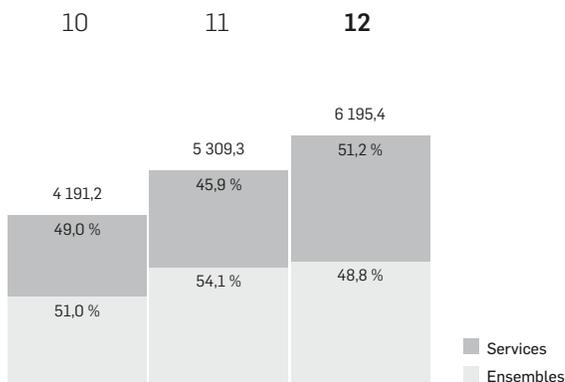
Les commentaires ci-dessous passent en revue les produits et le résultat d'exploitation de la Société par secteur. Se reporter à la note 4 des états financiers consolidés annuels audités de 2012 pour plus d'information sur la manière dont la Société établit son résultat d'exploitation.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012			2011		
	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	RATIO DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION SUR LES PRODUITS	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	RATIO DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION SUR LES PRODUITS
Services et Ensembles						
Infrastructures et environnement	2 070,9 \$	22,5 \$	1,1 %	1 945,1 \$	46,8 \$	2,4 %
Mines et métallurgie	1 519,2	98,7	6,5 %	1 022,0	80,6	7,9 %
Énergie	1 388,5	80,2	5,8 %	894,1	119,7	13,4 %
Hydrocarbures et produits chimiques	840,4	(11,0)	(1,3 %)	1 075,6	33,8	3,1 %
Autres secteurs	376,4	34,6	9,2 %	372,5	43,2	11,6 %
O&M	1 330,5	43,3	3,3 %	1 399,2	50,1	3,6 %
ICI	565,1	156,9	27,8 %	501,4	131,2	26,2 %
Total	8 091,0 \$	425,2 \$	5,3 %	7 209,9 \$	505,4 \$	7,0 %

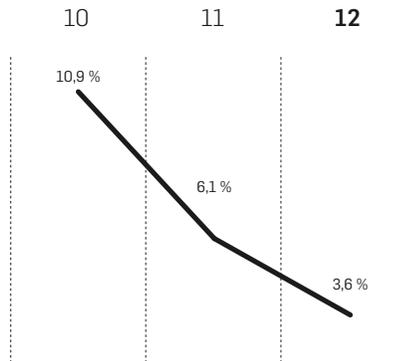
9.1 ACTIVITÉS DES CATÉGORIES SERVICES ET ENSEMBLES

Le savoir-faire en matière d'ingénierie et de construction provient du personnel de la Société pour les activités des catégories Services et Ensembles. Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des produits entre les catégories Services et Ensembles (soit les contrats de la catégorie Services typiquement à prix coûtant majoré et ceux de la catégorie Ensembles typiquement à prix forfaitaire), ainsi que le ratio du résultat d'exploitation sur les produits.

PRODUITS PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉ
(EN MILLIONS \$ CA)



RATIO DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION SUR LES PRODUITS



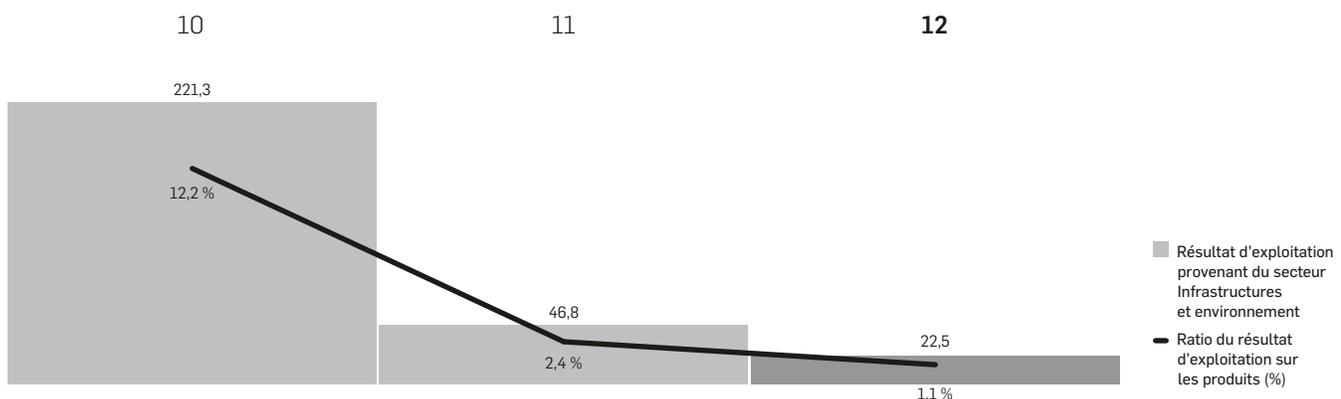
La proportion d'activités de la catégorie Services par rapport à l'ensemble des activités comprises dans les catégories Services et Ensembles a augmenté, passant de 49,0 % en 2010 à 51,2 % en 2012, ce qui a eu une incidence favorable sur le ratio du résultat d'exploitation sur les produits. L'augmentation du ratio du résultat d'exploitation sur les produits pour 2010 est attribuable à la proportion d'activités de la catégorie Services par rapport à l'ensemble des activités comprises dans les catégories Services et Ensembles, conjuguée aux révisions favorables des prévisions pour certains projets d'envergure de la catégorie Ensembles. La diminution pour 2011 et 2012 est principalement attribuable à une hausse des frais de vente, généraux et administratifs, ainsi qu'à un ratio de marge brute moins élevé.

9.1.1 INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

Infrastructures et environnement comprend une gamme de projets d'infrastructure pour les secteurs public et privé dont des aéroports, des bâtiments, des établissements de soins de santé, d'enseignement et récréatifs, des ports de mer, des gares maritimes et des terminaux de traversier, des systèmes de régularisation des crues, des réseaux de transport en commun, des chemins de fer, des routes, des ponts, ainsi que des installations de traitement des eaux usées et de production et distribution de l'eau potable. La Société fournit également des services liés à l'environnement à l'échelle mondiale, offrant un savoir-faire spécialisé dans les secteurs de l'énergie, de l'infrastructure, des hydrocarbures et produits chimiques, des mines, de l'industrie, de l'aménagement rural et des changements climatiques.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION PROVENANT DU SECTEUR INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

(EN MILLIONS \$ CA)



(EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011	VARIATION
Produits provenant du secteur Infrastructures et environnement			
Services	868,8 \$	708,7 \$	22,6 %
Ensembles	1 202,1	1 236,4	(2,8 %)
Total	2 070,9 \$	1 945,1 \$	6,5 %
Résultat d'exploitation provenant du secteur Infrastructures et environnement	22,5 \$	46,8 \$	(51,9 %)
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Infrastructures et environnement (%)	1,1 %	2,4 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	3 637,9 \$	2 855,9 \$	27,4 %

Les produits provenant du secteur Infrastructures et environnement ont augmenté en 2012 par rapport à 2011, reflétant principalement un volume d'activité plus élevé dans la catégorie Services, incluant l'effet de l'acquisition d'Interfleet Technology en octobre 2011.

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2012 comprennent des travaux liés à des autoroutes et à des réseaux de transport en commun dans l'Ouest canadien, des centres de soins de santé dans l'est du Canada, des centrales régionales de refroidissement au Moyen-Orient, ainsi qu'un projet de train à crémaillère en Europe.

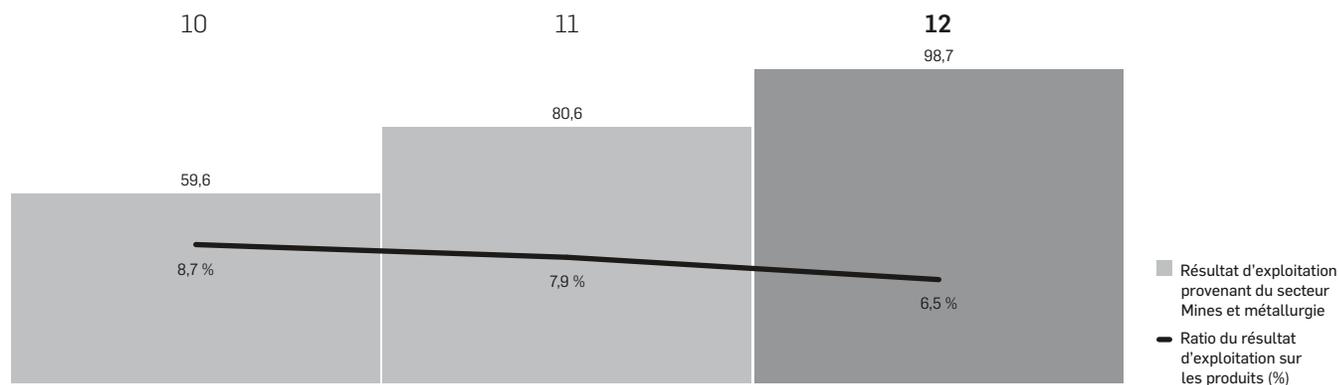
Le résultat d'exploitation provenant du secteur Infrastructures et environnement de la Société a diminué en 2012 par rapport à 2011, essentiellement en raison d'une hausse des frais de vente, généraux et administratifs, partiellement contrebalancée par une marge brute plus élevée. L'augmentation de la marge brute est principalement attribuable au fait que la période correspondante de 2011 incluait l'incidence défavorable des événements en Libye, ainsi qu'à un gain avant impôt de 7,0 millions \$ provenant de la cession d'une filiale au troisième trimestre de 2012.

9.1.2 MINES ET MÉTALLURGIE

Mines et métallurgie comprend une gamme complète de services pour tous les procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris l'aménagement d'infrastructures minières, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture de mines, la restauration de sites miniers, la gestion des mines et des résidus, ainsi que la fabrication d'engrais.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION PROVENANT DU SECTEUR MINES ET MÉTALLURGIE

(EN MILLIONS \$ CA)



(EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011	VARIATION
Produits provenant du secteur Mines et métallurgie			
Services	1 096,4 \$	869,2 \$	26,1 %
Ensembles	422,8	152,8	176,8 %
Total	1 519,2 \$	1 022,0 \$	48,6 %
Résultat d'exploitation provenant du secteur Mines et métallurgie	98,7 \$	80,6 \$	22,5 %
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Mines et métallurgie (%)	6,5 %	7,9 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	1 006,2 \$	1 123,0 \$	(10,4 %)

Les produits du secteur Mines et métallurgie ont augmenté en 2012 par rapport à 2011, en raison principalement d'un volume d'activité plus élevé dans les deux catégories d'activité. Le volume d'activité plus élevé dans la catégorie Ensembles est principalement lié à un projet de potasse dans l'Ouest canadien obtenu en 2009 sur lequel les activités d'approvisionnement et de construction ont progressé en 2012, alors que la hausse dans la catégorie Services a été le fruit d'activités sur divers projets.

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2012 comprennent des projets de potasse dans l'Ouest canadien, des projets d'aluminium au Canada et au Moyen-Orient, l'agrandissement d'une mine de minerai de fer au Québec, la mise en valeur d'une mine de cuivre en Amérique latine, un projet de réduction des émissions atmosphériques en Ontario, ainsi qu'un projet d'extraction et de traitement de sables minéralisés en Afrique de l'Ouest.

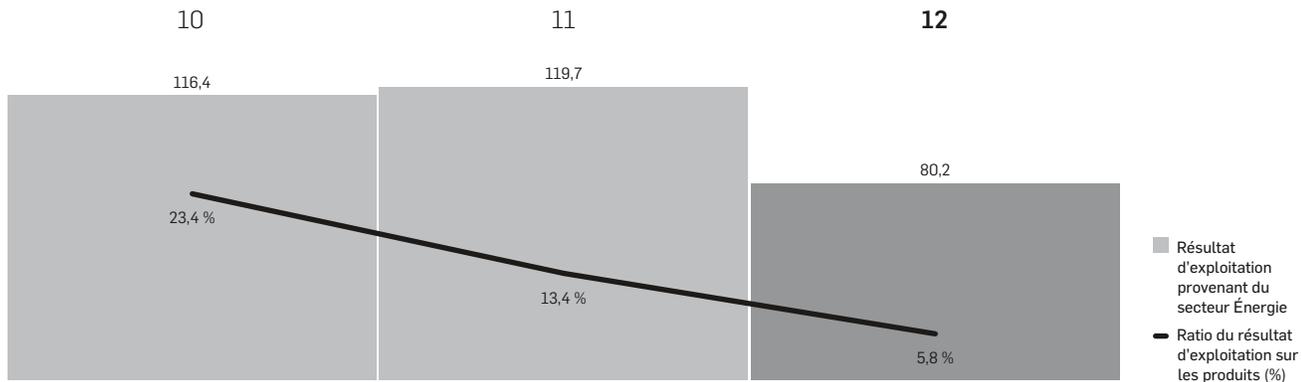
Le résultat d'exploitation provenant du secteur Mines et métallurgie de la Société a augmenté en 2012 par rapport à 2011, principalement en raison d'un volume d'activité plus élevé, partiellement contrebalancé par une hausse des frais de vente, généraux et administratifs.

9.1.3 ÉNERGIE

Énergie comprend des projets liés à l'énergie hydroélectrique, thermique et nucléaire, à la valorisation énergétique des déchets, aux solutions d'énergie verte, et aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION PROVENANT DU SECTEUR ÉNERGIE

(EN MILLIONS \$ CA)



(EN MILLIONS \$ CA)

	2012	2011	VARIATION
Produits provenant du secteur Énergie			
Services	487,5 \$	322,2 \$	51,3 %
Ensembles	901,0	571,9	57,5 %
Total	1 388,5 \$	894,1 \$	55,3 %
Résultat d'exploitation provenant du secteur Énergie	80,2 \$	119,7 \$	(33,0 %)
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Énergie (%)	5,8 %	13,4 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	2 585,8 \$	1 961,9 \$	31,8 %

Les produits du secteur Énergie ont augmenté en 2012 par rapport à 2011, reflétant un volume d'activité plus élevé dans les deux catégories d'activité, plus particulièrement dans la catégorie Ensembles. La hausse des produits en 2012 reflétait principalement la croissance soutenue du carnet de commandes depuis la fin de 2010 et l'acquisition de certains actifs de la division des réacteurs commerciaux d'Énergie atomique du Canada limitée en octobre 2011.

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2012 comprennent des travaux liés à des centrales hydroélectriques dans l'ouest et dans l'est du Canada, une centrale nucléaire en Amérique latine, un projet de réfection d'un barrage en Afrique australe, un compresseur de CO₂ et des systèmes de déshydratation au Canada, une centrale au gaz naturel à cycle combiné aux États-Unis, un projet de centrale géothermique en Nouvelle-Zélande, ainsi qu'une centrale thermique en Afrique du Nord.

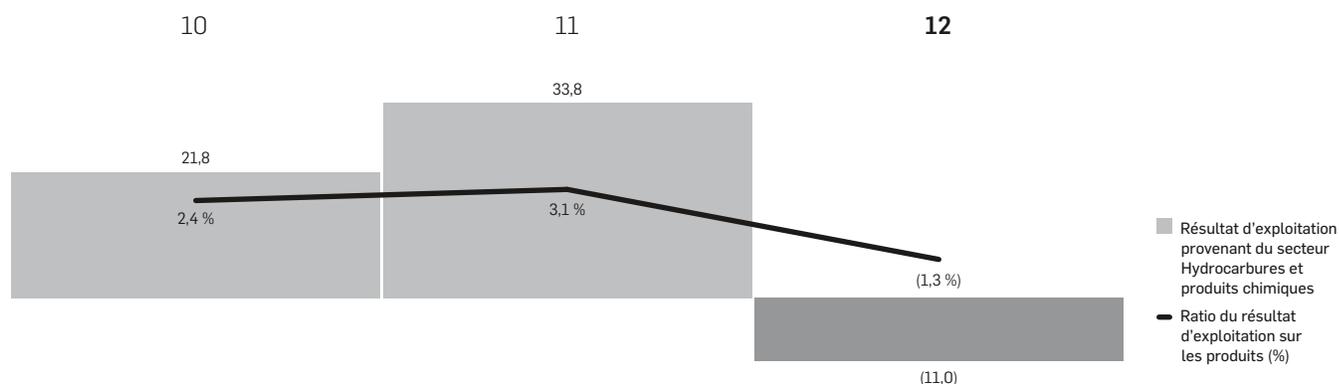
Le résultat d'exploitation provenant du secteur Énergie de la Société a diminué en 2012 par rapport à 2011, reflétant principalement des révisions défavorables de la prévision des coûts liées à un projet d'envergure de la catégorie Ensembles, avec une incidence défavorable de 110,9 millions \$ sur la marge brute, ainsi qu'une hausse des frais de vente, généraux et administratifs en 2012, partiellement contrebalancées par un volume d'activité plus élevé.

9.1.4 HYDROCARBURES ET PRODUITS CHIMIQUES

Hydrocarbures et produits chimiques comprend des projets liés à la production de bitume, à la production de pétrole lourd, aux installations pétrolières et gazières à terre et en mer, au raffinage et à l'enrichissement, aux produits pétrochimiques, aux spécialités chimiques, aux biocarburants, au traitement du gaz naturel, aux terminaux de regazéification du gaz naturel liquéfié, à la gazéification de charbon en gaz liquéfié, au captage, au transport et au stockage de CO₂, aux oléoducs et gazoducs, ainsi qu'aux terminaux et aux stations de pompage.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION PROVENANT DU SECTEUR HYDROCARBURES ET PRODUITS CHIMIQUES

(EN MILLIONS \$ CA)



(EN MILLIONS \$ CA)

	2012	2011	VARIATION
Produits provenant du secteur Hydrocarbures et produits chimiques			
Services	562,1 \$	375,2 \$	49,8 %
Ensembles	278,3	700,4	(60,3 %)
Total	840,4 \$	1 075,6 \$	(21,9 %)
Résultat d'exploitation provenant du secteur Hydrocarbures et produits chimiques	(11,0) \$	33,8 \$	(132,5 %)
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Hydrocarbures et produits chimiques (%)	(1,3 %)	3,1 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	348,2 \$	1 220,7 \$	(71,4 %)

Les produits du secteur Hydrocarbures et produits chimiques ont diminué en 2012 par rapport à l'exercice précédent, reflétant une baisse du volume d'activité dans la catégorie Ensembles, principalement en raison de certains projets d'envergure quasi achevés, partiellement contrebalancée par un volume d'activité plus élevé dans la catégorie Services.

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2012 comprennent des travaux liés à un complexe de raffinerie et d'usine de produits chimiques aux États-Unis, une usine de traitement des mousses dans l'Ouest canadien, des contrats de services-conseils et de gestion de projet pour diverses installations et infrastructures en Amérique latine, et une installation de traitement du gaz naturel en Afrique du Nord.

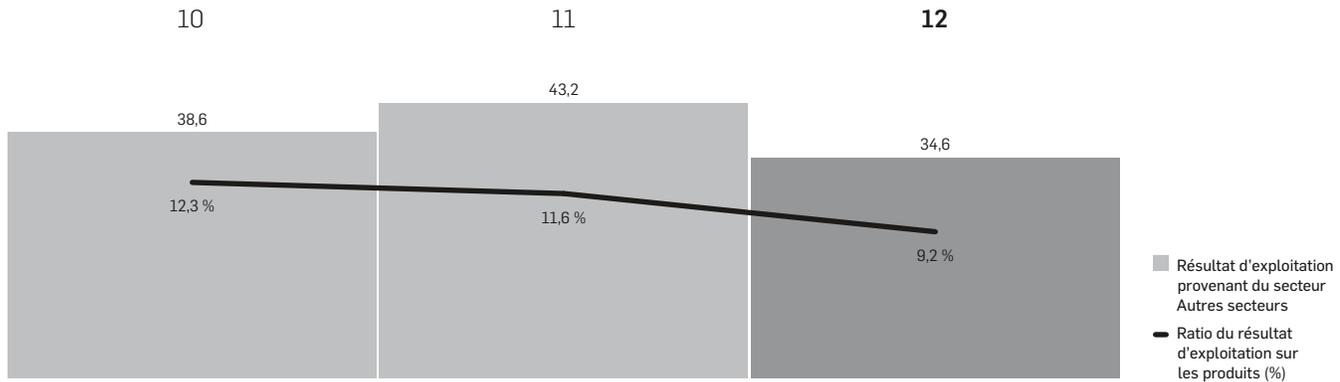
Le secteur Hydrocarbures et produits chimiques a enregistré une perte d'exploitation en 2012 comparativement à un bénéfice d'exploitation en 2011, reflétant principalement une diminution du volume d'activité, plus particulièrement dans la catégorie Ensembles, ainsi qu'un ratio de marge brute moins élevé, également principalement dans la catégorie Ensembles. Il y a eu des révisions défavorables des prévisions des coûts en 2012 et 2011, liées à certains projets d'envergure des catégories Ensembles et Services, ainsi que des charges de la période de 35 millions \$ relatives à certains paiements qui avaient été effectués au quatrième trimestre de 2011, paiements qui avaient été documentés à l'égard de projets auxquels ils ne se rapportaient pas et qui devaient donc être comptabilisés à titre de charges pour le quatrième trimestre de 2011 et qui ont été sujets à une enquête indépendante amorcée par le conseil d'administration de SNC-Lavalin et menée sous la direction de son comité d'audit au premier trimestre de 2012.

9.1.5 AUTRES SECTEURS

Autres secteurs regroupe les activités de plusieurs domaines, à savoir l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, l'acide sulfurique, ainsi que d'autres installations industrielles qui ne sont pas incluses dans les autres secteurs d'activité présentés précédemment.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION PROVENANT DU SECTEUR AUTRES SECTEURS

(EN MILLIONS \$ CA)



(EN MILLIONS \$ CA)

	2012	2011	VARIATION
Produits provenant du secteur Autres secteurs			
Services	160,2 \$	162,5 \$	(1,3 %)
Ensembles	216,2	210,0	2,9 %
Total	376,4 \$	372,5 \$	1,1 %
Résultat d'exploitation provenant du secteur Autres secteurs	34,6 \$	43,2 \$	(20,0 %)
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Autres secteurs (%)	9,2 %	11,6 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	320,9 \$	547,4 \$	(41,4 %)

Les produits des Autres secteurs en 2012 sont demeurés comparables à ceux de 2011.

Le résultat d'exploitation provenant des Autres secteurs a diminué en 2012 par rapport à 2011, en raison principalement d'une baisse du ratio de marge brute.

9.2 O&M

Les activités de la catégorie **O&M** sont fournies par le personnel de la Société dans les domaines d'affaires suivants :

- > **Solutions immobilières intégrées** : comprend tous les aspects de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles, de la gestion immobilière, de la réalisation et de la mise en service de projets, de la gestion de l'énergie et des initiatives de développement durable, et de la gestion de programmes;
- > **Installations industrielles** : comprend un savoir-faire spécialisé en surveillance de l'exploitation et de l'entretien d'actifs tels que : turbines, générateurs de vapeur, chaudières, systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, installations pétrolières et gazières, systèmes électriques et mécaniques, et installations de fabrication, allant du démarrage à l'exploitation en régime continu;
- > **Transport** : comprend l'exploitation, l'entretien et la remise en état d'importantes infrastructures, telles que les aéroports, les réseaux de transport public, les autoroutes, les ponts et les tunnels; et
- > **Défense et logistique** : comprend un soutien à la Marine canadienne pour l'entretien de divers types de navires, allant des navires de recherche et de défense aux remorqueurs et à de nombreux autres bâtiments de diverses classes, de même qu'un soutien aux Forces armées du Canada, des installations de transport aérien stratégique et d'importantes exploitations dans les secteurs des mines, de la métallurgie, de la pétrochimie, du pétrole et du gaz, ainsi que la construction et l'entretien de camps temporaires et de baraquements partout dans le monde.

La Société gère actuellement plus de 9 000 installations, dont des immeubles, des pavillons d'hébergement pour la main-d'œuvre, des réseaux de transport léger sur rail, des ponts, des centrales, des installations pétrolières et gazières, des navires, des autoroutes et des aéroports, totalisant environ 15 millions de mètres carrés de biens immobiliers et 250 000 sites d'infrastructure, ce qui fait de SNC-Lavalin l'un des plus importants fournisseurs de services d'exploitation et de gestion d'installations au Canada, et un fournisseur de services au Brésil, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Le savoir-faire de SNC-Lavalin dans le secteur O&M permet à la Société non seulement de conclure des contrats d'exploitation et d'entretien indépendants, mais également d'élargir ses activités dans les catégories Services, Ensembles et ICI en offrant du tout-en-un adapté aux besoins des clients, et s'inscrit en complément de ses ICI.

(EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011	VARIATION
Produits provenant du secteur O&M			
Solutions immobilières intégrées	865,8 \$	939,9 \$	(7,9 %)
Installations industrielles	187,2	161,7	15,8 %
Transport	118,5	109,5	8,3 %
Défense et logistique	159,0	188,1	(15,5 %)
Total	1 330,5 \$	1 399,2 \$	(4,9 %)
Résultat d'exploitation provenant du secteur O&M	43,3 \$	50,1 \$	(13,6 %)
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur O&M (%)	3,3 %	3,6 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	2 234,4 \$	2 379,1 \$	(6,1 %)

Les produits de la catégorie O&M ont diminué en 2012 par rapport à 2011, principalement en raison d'un volume d'activité moins élevé relativement à certains contrats en cours au Canada.

Le résultat d'exploitation a diminué en 2012 par rapport à 2011, reflétant essentiellement une baisse du ratio de marge brute.

9.3 INVESTISSEMENTS — CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

Tel qu'il est décrit précédemment, SNC-Lavalin effectue des investissements dans des concessions d'infrastructure pour certaines infrastructures du secteur public, telles que les aéroports, les ponts, les bâtiments de services publics et culturels, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau. Au 31 décembre 2012, SNC-Lavalin détenait un investissement en capitaux propres dans 20 concessions d'infrastructure.

La Société est d'avis que la juste valeur totale de ses ICI est bien plus élevée que leur valeur comptable nette de 1,7 milliard \$. L'Autoroute 407 et AltaLink sont considérés représenter la portion la plus significative de la juste valeur totale du portefeuille d'ICI de la Société.

Voici une brève description de ces deux investissements :

- > SNC-Lavalin détient une participation de 16,77 % dans 407 International inc. (« Autoroute 407 »). 407ETR, qui est une filiale en propriété exclusive d'Autoroute 407, exploite, entretient et gère l'autoroute 407, une autoroute à péage de 108 km entièrement électronique dans la région du Grand Toronto (« RGT »), en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans venant à échéance en 2098.
- > SNC-Lavalin détient également une participation de 100 % dans AltaLink Holdings L.P. (« AltaLink »). Via AltaLink L.P., AltaLink est une entité à tarifs réglementés qui détient et exploite environ 12 000 km de lignes de transport d'électricité et plus de 280 postes électriques en Alberta. AltaLink entreprend la construction de lignes de transport d'électricité additionnelles, ce qui augmentera la diversité des ses produits.

La valeur comptable nette des ICI, aux 31 décembre 2012 et 2011, est représentée de la façon suivante :

(EN MILLIONS \$ CA)	VALEUR COMPTABLE NETTE	
	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Autoroute 407 ⁽¹⁾	– \$	– \$
AltaLink	820,4	602,0
Autres	844,4	763,3
Total	1 664,8 \$	1 365,3 \$

(1) La valeur comptable nette est de néant car la Société a arrêté précédemment de constater sa quote-part des pertes de l'Autoroute 407 lorsque la constatation de telles pertes aurait résulté en un solde négatif à l'égard de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407.

La Société fournit, dans cette section, de l'information supplémentaire sur l'Autoroute 407 et AltaLink compte tenu de l'importance que pourraient avoir ces ICI sur le cours de l'action de la Société ainsi que sur son résultat net. Cette information a pour but de permettre au lecteur d'obtenir une compréhension générale des activités ainsi que des indicateurs de performance de ces ICI. Compte tenu du fait que 407 International inc. et AltaLink L.P. émettent des titres d'emprunt dans le public, les états financiers, le rapport de gestion ainsi que d'autres informations financières pertinentes de 407 International inc. et d'AltaLink L.P. sont accessibles sur www.sedar.com, qui est un site Internet maintenu par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces portraits ont seulement pour but de permettre au lecteur d'obtenir une compréhension générale des activités ainsi que des indicateurs de performance de ces deux ICI; pour une information financière intégrale, le lecteur doit se référer aux documents officiels de 407 International inc. et d'AltaLink L.P.

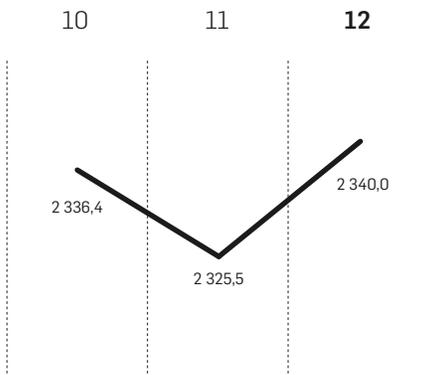
9.3.1 PORTRAITS — ICI

AUTOROUTE 407 — PORTRAIT

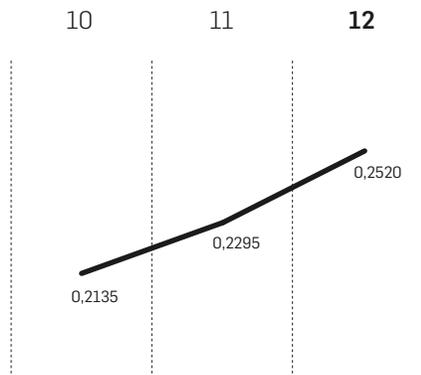
L'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, toutefois la Société a comptabilisé dans ses comptes de résultats de 2012, 2011 et 2010 les dividendes provenant de l'Autoroute 407 plutôt que sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407 compte tenu du fait que la valeur comptable de son investissement était de néant à la fin de chacun de ces exercices. Les dividendes reçus par SNC-Lavalin ne sont pas imposables.

407 INTERNATIONAL INC. — INDICATEURS HISTORIQUES CLÉS

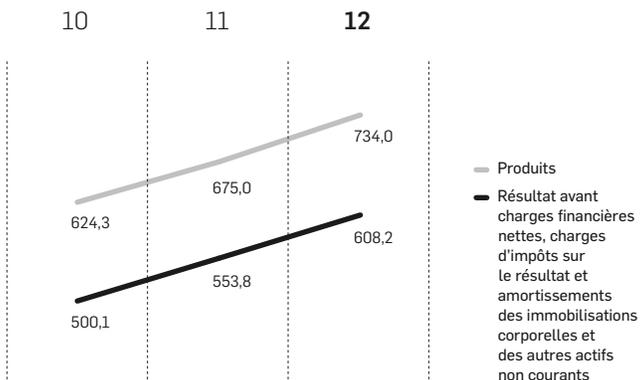
KILOMÈTRES BRUTS PARCOURUS PAR LES VÉHICULES
(EN MILLIONS)



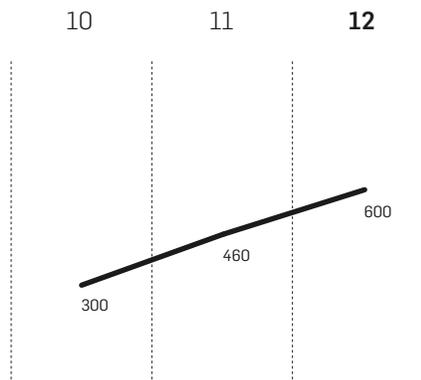
TAUX DE PÉAGE PAR KM
(VÉHICULE LÉGER / HEURE DE POINTE)



PRODUITS / RÉSULTAT AVANT CHARGES FINANCIÈRES NETTES, CHARGES D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS
(EN MILLIONS \$ CA)



DIVIDENDES VERSÉS
(EN MILLIONS \$ CA)



407 INTERNATIONAL INC. — FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS 2012

(EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011
Produits	734,0 \$	675,0 \$
Charges d'exploitation	125,8	121,2
Résultat avant charges financières nettes, charges d'impôts sur le résultat et amortissements des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants	608,2	553,8
Amortissements	60,6	58,4
Intérêts et autres charges	304,0	325,5
Charge d'impôts différée	69,2	41,6
Résultat net	174,4 \$	128,3 \$

407 INTERNATIONAL INC. — RÉSULTATS LIÉS À LA CIRCULATION 2012

	2012	2011
Déplacements (en millions)	114,8	114,7
Nombre moyen de déplacements effectués pendant les jours ouvrables (en milliers)	380,8	381,5
Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules (« NKPV », en millions)	2 340,0	2 325,5
Longueur moyenne des déplacements (« LMD », en kilomètres)	20,4	20,3
Circulation non facturable (pourcentage)	2,4	2,7
Taux de pénétration des transpondeurs (pourcentage)	80,7	80,3
Transpondeurs en circulation au 31 décembre	1 103 455	1 076 013

407 International inc. est détenue par Cintra Infraestructuras S.A., une filiale en propriété exclusive de Ferrovial S.A. (43,23 %), par des filiales détenues indirectement par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (40 % au total) et par SNC-Lavalin (16,77 %). 407 International inc., par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, 407 ETR, détient les droits de perception du péage à accès ouvert à une autoroute à péage entièrement électronique, juste au nord de Toronto, et en assure l'exploitation et l'entretien.

Selon des rapports du gouvernement ontarien, la population de la RGT et Hamilton-Wentworth dépasse actuellement six millions et il est estimé qu'elle dépassera huit millions d'ici l'année 2031. La croissance future dans la RGT et Hamilton-Wentworth s'étalera encore plus au nord, nord-ouest ainsi qu'au nord-est, au delà du corridor de l'Autoroute 407, compte tenu du fait que le lac Ontario empêche la croissance au sud. Ce qui rend particulièrement intéressante l'Autoroute 407, c'est que contrairement à d'autres autoroutes à péage, l'Autoroute 407 est une « autoroute urbaine », c'est-à-dire que la majorité des usagers font d'elle une partie intégrante de leur routine quotidienne, ce qui permet de tirer des produits stables et récurrents. Un autre facteur intéressant provient du fait que le réseau routier de la RGT est déjà congestionné et que cette situation continuera de se détériorer avec le temps. L'Autoroute 401, QEW ainsi que de nombreuses autres artères sont déjà à pleine capacité. La province a peu de solutions de rechange afin d'accroître la capacité du réseau routier déjà existant et est limitée quant au lancement de projets mineurs qui offrent peu de désengorgement. L'Autoroute 407 est donc une solution de rechange pratique dans la région, avec des congestions mineures durant les heures de pointes quotidiennes et elle offre une capacité de croissance favorisant davantage le désengorgement. Ce qui différencie également l'Autoroute 407 de la plupart des autres autoroutes à péage privées dans le monde provient du fait que l'entente de concession permet à l'exploitant de l'autoroute de fixer avec flexibilité les taux de péage. Aucune approbation n'est requise de la part de la province ontarienne avant d'augmenter les taux, toutefois la concession doit s'assurer que le volume de circulation se maintient au-delà d'un certain seuil, à défaut de quoi la concession devra payer une pénalité financière. La concession continue d'améliorer l'autoroute au moyen de projets de constructions conçus pour améliorer la circulation ainsi que la commodité pour la clientèle.

La concession investit dans l'élargissement de la structure des ponts et à l'ajout de nouvelles voies à l'autoroute afin d'augmenter sa capacité et d'améliorer la fluidité de la circulation.

L'acquisition de 407 ETR par 407 International inc. en mai 1999, ainsi que le développement de l'Autoroute 407, ont été financés en partie par des emprunts. De concert avec ses conseillers financiers, 407 International inc. a mis au point un plan de financement parfois appelé la « plate-forme d'accès aux marchés financiers ». Ce plan de financement comprend un programme permanent applicable à divers titres d'emprunt et emprunts de sociétés, y compris une dette bancaire à terme, des marges de crédit bancaires renouvelables, des titres d'emprunt faisant l'objet d'appels publics à l'épargne et de placements privés, du papier commercial, des billets à moyen terme, des swaps de taux d'intérêt et de devises et d'autres instruments de couverture. Standard & Poor's Ratings Services (« S&P ») a attribué les notes « A », « A- » et « BBB », respectivement, à la dette de premier rang, à la dette de rang inférieur et à la dette subordonnée de 407 International inc. DBRS Limited (« DBRS ») a attribué les notes « A », « A (bas) » et « BBB », respectivement, à la dette de premier rang, à la dette de rang inférieur et à la dette subordonnée de 407 International inc.

ALTALINK — PORTRAIT

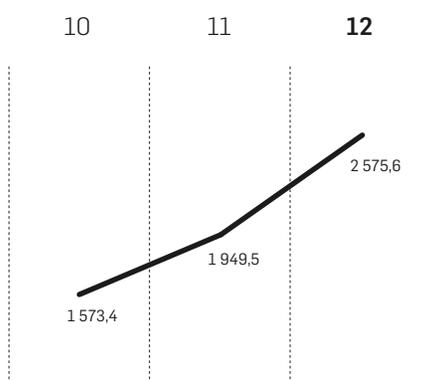
L'investissement de SNC-Lavalin dans AltaLink est comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale. Conséquemment, l'état de la situation financière, les comptes de résultat et les tableaux des flux de trésorerie de SNC-Lavalin incluent les éléments correspondants d'AltaLink pour chaque poste individuel.

AltaLink, L.P. (« ALP ») a été créée en tant que société en commandite en vertu des lois de l'Alberta le 3 juillet 2001 aux termes des dispositions d'une convention de société en commandite. AltaLink Investments, L.P. (« AILP »), est le commanditaire unique d'ALP aux termes de la convention de société en commandite. Le seul commanditaire d'AILP est AltaLink Holdings, L.P., (« AHLP » ou « AltaLink »). Les commanditaires d'AHLP sont des filiales de SNC-Lavalin. En février 2011, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle avait accepté une offre de Macquarie Essential Assets Partnership (« MEAP »), auparavant propriétaire indirect d'ALP, visant la vente de l'ensemble de la participation indirecte de MEAP dans ALP, sous réserve de l'approbation réglementaire de l'Alberta Utilities Commission (« AUC »). L'AUC a approuvé l'opération proposée d'achat et de vente le 14 septembre 2011. La transaction a été conclue le 20 septembre 2011 et a fait en sorte que SNC-Lavalin est maintenant propriétaire à 100 % d'AHLP, et détient ultimement l'ensemble de ses filiales, incluant ALP, le propriétaire et l'exploitant de lignes de transport d'électricité et de postes électriques assujettis à des tarifs réglementés.

ALP — INDICATEURS HISTORIQUES CLÉS

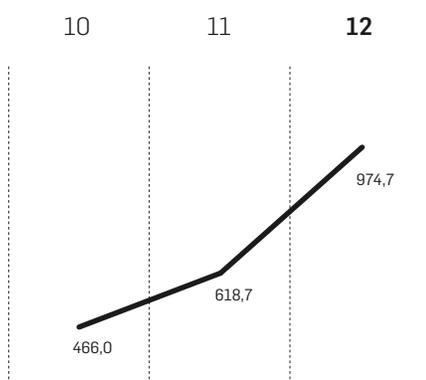
TAUX DE BASE DE MI-ANNÉE ET TRAVAUX EN COURS DE CONSTRUCTION (ALP)⁽¹⁾

(EN MILLIONS \$ CA)



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (ALP)

(EN MILLIONS \$ CA)



(1) Le taux de base et les travaux en cours de construction font partie des immobilisations réglementées d'AltaLink.

ALP — FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS 2012

(EN MILLIONS \$ CA)

	2012	2011
Produits	406,6 \$	365,6 \$
Charges d'exploitation, taxes foncières et autres	124,1	118,4
Amortissements	99,2	93,1
Charges financières	73,0	62,4
Autres	2,1	5,9
Résultat net	108,2 \$	85,8 \$

ALP — STRUCTURE DE CAPITAL RÉPUTÉE ET RENDEMENTS STANDARD 2012

STRUCTURE DE CAPITAL RÉPUTÉE ET RENDEMENTS STANDARD
APPROUVÉS PAR L'ALBERTA UTILITIES COMMISSION

	2012	2011	2010
Structure de capital réputée			
Ratio approuvé des capitaux propres ordinaires	37,00 %	37,00 %	36,00 %
Ratio d'endettement approuvé	63,00 %	63,00 %	64,00 %
Rendements standard			
Rendement approuvé des capitaux propres	8,75 %	8,75 %	9,00 %

En vertu de l'Electric Utilities Act, ALP doit préparer et déposer auprès de l'AUC des demandes pour l'approbation des tarifs que l'Alberta Electric System Operator (« AESO ») devra payer en retour de l'utilisation des installations de transport d'ALP, et des modalités d'utilisation de ces installations. L'AUC examine et approuve ces demandes tarifaires en partant d'un modèle réglementaire tenant compte du coût du service pour une année de référence future. Selon ce modèle, l'AUC doit raisonnablement permettre à ALP de : i) tirer un juste rendement des capitaux propres, et ii) recouvrer tous leurs coûts prévisionnels, à savoir les charges d'exploitation, l'amortissement, les coûts d'emprunt et les impôts (y compris l'impôt sur le résultat présumé du partenaire) associés à leur entreprise de transport réglementée. L'AUC doit s'assurer que la tarification est juste et raisonnable et n'est pas indûment préférentielle, arbitraire ou discriminatoire. Les tarifs de transport d'ALP sont déterminés de façon indépendante du prix et du volume d'électricité transporté sur son réseau. L'AESO verse à ALP chaque année les tarifs de transport en mensualités égales, en fonction des besoins en produits approuvés par l'AUC pour l'exercice considéré.

Les risques croissants de perte de fiabilité du réseau électrique vieillissant de l'Alberta, conjugués à la capacité limitée du réseau de soutenir la croissance économique de la province, commandent la mise en place de nouvelles infrastructures de transport de l'électricité. Pendant plus de 30 ans, il n'y a eu qu'une expansion limitée du réseau électrique principal en Alberta (à savoir des lignes de transport de 240 kV et plus). Ce peu d'évolution, combiné à une demande croissante d'électricité et à la construction de nouvelles installations de production, a accentué les contraintes s'exerçant sur le réseau de transport. Pour répondre à cette demande accrue, ALP espère que l'AESO l'enjoindra, ainsi que d'autres propriétaires d'installations de transport, d'améliorer et d'étendre le réseau, dans le cadre plus spécifique :

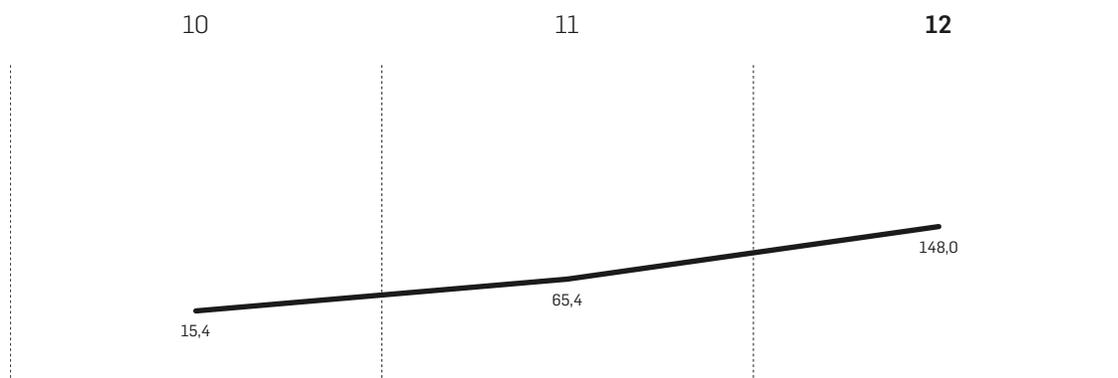
- > De la *Stratégie énergétique provinciale* du gouvernement albertain, qui comporte l'engagement de consolider le réseau de transport d'électricité de la province;
- > Du *Règlement sur le transport* qui, notamment, prescrit l'expansion et la valorisation de l'Alberta Integrated Electric System de manière à décongestionner le réseau de transport et, par le fait même, à permettre la transmission de l'électricité de tarification rationnelle prévue dans des conditions normales;
- > De l'Electric Statutes Amendment Act de 2009 modifié;
- > Des plans à long terme de l'AESO à l'égard du réseau de transport d'électricité.

Le plan 2011 du réseau de transport à long terme de l'AESO identifiant des projets d'expansion du réseau de transport d'électricité proposés et existants correspondant à 13,5 milliards \$ au cours des 10 prochaines années afin d'assurer la fiabilité de l'approvisionnement en électricité en Alberta. En plus des projets de transport d'électricité pour lesquels une demande de délimitation des besoins a été déposée par l'AESO, le plan du réseau de transport d'électricité sur 10 ans de l'AESO indique également que des installations de transport d'électricité additionnelles pourraient être requises, selon la façon dont les scénarios liés à la production d'électricité et à la demande se dérouleront et comprend un certain nombre de projets de modernisation à l'échelle régionale. ALP prévoit mettre en œuvre certains de ces importants projets de transport d'électricité, puisque les demandes de délimitation des besoins de l'AESO et/ou les demandes d'ALP visant les installations ont été déposées auprès de l'AUC. Dès que l'AUC approuve les demandes d'ALP visant les installations, ALP a la responsabilité de construire et d'exploiter les installations de transport d'électricité connexes.

ALP a pour engagement de maintenir sa formule existante de financement de dépenses d'investissement futures, qui consistent en des flux de trésorerie générés par les apports basés sur le taux de base courant provenant des consommateurs, des billets à moyen terme émis par ALP (63 % du ratio de la dette), et des capitaux propres provenant d'AILP. Les capitaux propres d'AILP proviennent d'émissions des débetures d'AILP (72,5 % du ratio de dette consolidée), du réinvestissement des résultats nets, ainsi que d'apports de capital de SNC-Lavalin dans AHLPL. Le tableau ci-dessous résume les apports de capital de SNC-Lavalin au cours des trois dernières années :

APPORTS DE CAPITAL DE SNC-LAVALIN

(EN MILLIONS \$ CA)



ALTALINK — COTES DE CRÉDIT 2012

ENTITÉ	COTES DE CRÉDIT (AU 31 DÉCEMBRE 2012)		
	DETTE À LONG TERME (EN MILLIONS \$ CA)	S & P	DBRS
AHLP	90,0 \$	Aucune	Aucune
AILP	350,0	BBB-	BBB
ALP	1 801,7	A-	A
Total	2 241,7 \$		

9.3.2 MÉTHODES DE COMPTABILISATION — ICI

Les investissements de la Société sont comptabilisés selon la méthode du coût, la méthode de la mise en équivalence ou la méthode de la consolidation intégrale, suivant que SNC-Lavalin exerce ou non une influence notable, un contrôle conjoint ou le contrôle (se reporter à la section 4.1.4.2 pour plus de détails). Les produits inclus dans le compte consolidé de résultat de la Société sont présentés selon la méthode de la consolidation appliquée à un ICI, comme il est présenté ci-dessous :

MÉTHODES COMPTABLES POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DANS SES ICI	PRODUITS INCLUS DANS LE COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
Consolidation intégrale	Produits constatés et présentés par les ICI
Méthode de la mise en équivalence	Quote-part de SNC-Lavalin du résultat net des ICI, ou des dividendes provenant de ses ICI dont la valeur comptable est de néant
Méthode du coût	Dividendes et distributions provenant des ICI

La relation entre les produits et le résultat net (qui correspond au résultat d'exploitation pour les ICI) n'est pas pertinente pour l'évaluation du rendement du secteur, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée selon la méthode du coût ou de la mise en équivalence, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de chaque ICI.

9.3.3 PRODUITS, RÉSULTAT NET ET DIVIDENDES PROVENANT DU SECTEUR ICI

Au 31 décembre 2012, le résultat net des ICI représentait approximativement 50 % du résultat net total de SNC-Lavalin., comparativement à 35 % en 2011 et à 28 % en 2010. Le résultat net provenant de l'Autoroute 407, qui correspond aux dividendes payés à SNC-Lavalin (voir explication ci-dessous), a augmenté à 100,6 millions \$ en 2012 par rapport à 77,2 millions \$ en 2011, alors que le résultat net provenant d'AltaLink a augmenté à 54,5 millions \$ par rapport à 33,8 millions \$ en 2011.

(EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011	2010
Produits provenant des ICI	565,1 \$	501,4 \$	472,3 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :			
Provenant de l'Autoroute 407	100,6 \$	77,2 \$	50,3 \$
Provenant d'AltaLink ⁽¹⁾	54,5	33,8	22,9
Provenant d'un gain net sur cession de Trencap et Valener	–	–	26,1
Provenant des autres ICI ⁽²⁾	1,8	20,2	35,6
Total	156,9 \$	131,2 \$	134,9 \$
Dividendes et distributions reçues par SNC-Lavalin :			
Provenant de l'Autoroute 407	100,6 \$	77,2 \$	50,3 \$
Provenant des autres ICI	11,8	12,2	1,6
Total	112,4 \$	89,4 \$	51,9 \$

(1) Avant l'acquisition de la participation de 23,08 % de MEAP dans AltaLink, conclue en septembre 2011, la Société détenait une participation de 76,92 % dans AltaLink.

(2) Le résultat net provenant des autres ICI est présenté déduction faite des frais de vente, généraux et administratifs de la division, des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs alloués, ainsi que des frais de vente, généraux et administratifs de tous les autres ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale.

Notez que, historiquement, AltaLink n'a pas fait de distributions puisque ses activités hautement capitalistiques sont en croissance, et que ses dépenses d'investissement exigent des montants considérables.

En vertu de la méthode de la mise en équivalence, les distributions provenant d'une entité contrôlée conjointement sont portées en réduction de la valeur comptable de cet investissement. La méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une entité contrôlée conjointement lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, ou lorsque les dividendes à payer par l'entité contrôlée conjointement excèdent la valeur comptable de l'investissement. Dans de tels cas, la valeur comptable de l'investissement est réduite à néant, mais ne devient pas négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites, ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. L'excédent des dividendes à payer par une entité contrôlée conjointement est comptabilisé par la Société en résultat net.

La Société a constaté en résultat net les dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407 de 100,6 millions \$ en 2012 (2011 : 77,2 millions \$) et n'a pas constaté sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407 de 29,3 millions \$ (2011 : 21,5 millions \$) au cours de la même période, car la valeur comptable de son investissement dans l'Autoroute 407 était de néant au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011.

Les **produits des ICI de la Société ont augmenté en 2012** par rapport à 2011, principalement en raison de l'accroissement des produits d'AltaLink et des dividendes reçus plus élevés provenant de l'Autoroute 407, ce qui a été partiellement contrebalancé par une baisse des produits provenant de SKH. La marge brute a augmenté en 2012 comparativement à 2011, essentiellement pour les mêmes raisons que celles mentionnées ci-dessus relativement à l'accroissement des produits.

Le résultat net du secteur des ICI a augmenté en 2012 par rapport à 2011, en raison essentiellement de l'augmentation des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407 et d'une hausse du résultat net d'AltaLink. La hausse a été partiellement contrebalancée par une diminution du résultat net provenant des autres ICI, qui s'est élevé à 1,8 million \$ en 2012, comparativement à 20,2 millions \$ en 2011, reflétant principalement la baisse du résultat net de SKH.

9.3.4 PORTEFEUILLE D'ICI

Deux investissements ont été ajoutés au cours de l'exercice 2012 :

- > En mai 2012, la Société a annoncé que le 407 EDGGP, détenu à 50 % par SNC-Lavalin, s'est vu octroyer un contrat par la province d'Ontario, au Canada, pour la conception, la construction, le financement et l'entretien de la phase un de la nouvelle autoroute 407 Est, qui ajoutera 32 kilomètres à l'autoroute existante. Le 407 EDGGP a sous-traité la conception et la construction ainsi que l'exploitation et l'entretien à deux partenariats détenus à 50 % par SNC-Lavalin. Lorsque la construction sera complétée, le 407 EDGGP effectuera l'entretien et la remise en état de l'autoroute jusqu'en 2045.
- > En juin 2012, la Société a acquis d'India Infrastructure Fund l'équivalent de 10 % du capital social émis et payé de Piramal Roads Infra Private Limited, une entité dont les activités commerciales incluent des appels d'offres, la détention et l'acquisition d'infrastructures, de même que les investissements, le développement, la mise en place et l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde, pour une contrepartie totale en espèces d'environ 10 millions \$.

Le tableau ci-dessous présente la liste de tous les ICI de SNC-Lavalin :

NOM	PARTICIPATION	MÉTHODE COMPTABLE	ASSUJETTE À L'IFRIC 12	DÉTENUE DEPUIS	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	ÉTAT	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS
407 East Development Group General Partnership (« 407 EDGGP »)	50 %	Mise en équivalence	Oui	2012	2045	En construction	Après la conception et la construction, 407 EDGGP assurera l'exploitation, l'entretien et la remise en état de la phase un de la nouvelle autoroute 407 Est.
Chinook Roads Partnership (« Chinook »)	50 %	Mise en équivalence	Oui	2010	2043	En construction	Après la construction, Chinook assurera l'exploitation et l'entretien du tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail pour la Ville de Calgary.
Groupe immobilier santé McGill (« GSM »)	60 %	Mise en équivalence	Oui	2010	2044	En construction	Après la construction, le GSM assurera l'exploitation et l'entretien du nouveau Campus Glen du Centre universitaire de santé McGill.
Rainbow Hospital Partnership (« Rainbow »)	100 %	Consolidation intégrale	Oui	2011	2044	En construction	Assure la conception, la construction, la mise en service, et le financement du nouveau Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques à Campbellton, au Nouveau-Brunswick, ainsi que certains services d'exploitation et d'entretien, une fois qu'il sera construit.
Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL »)	36,9 %	Mise en équivalence	Oui	2010	2040	En construction	Construit et exploitera un tronçon de 189 km d'une autoroute à péage en Inde, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans.
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S. (« Mayotte »)	100 %	Consolidation intégrale	Oui	2011	2026	En construction	Modernise les infrastructures, construit une nouvelle aérogare, et gère et entretient l'aéroport, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 15 ans.
Projet de nickel Ambatovy (« Ambatovy ») (voir section 9.3.4.1 pour plus de détails sur l'investissement dans Ambatovy)	5 %	Coût	s.o.	2007	s.o.	En exploitation	Mine à ciel ouvert et usine de traitement hydrométallurgique à Madagascar produisant principalement du nickel et du cobalt.
Astoria Project Partners LLC (« Astoria »)	21,0 %	Mise en équivalence	Non	2004	s.o.	En exploitation	Détient et exploite une centrale au gaz naturel à cycle combiné de 500 MW dans le Queens, à New York.
Astoria Project Partners II LLC (« Astoria II »)	18,5 %	Mise en équivalence	Non	2008	s.o.	En exploitation	Détient et exploite une centrale au gaz naturel à cycle combiné de 550 MW dans le Queens, à New York. Astoria II a signé un accord ferme d'achat d'énergie de 20 ans avec la New York Power Authority (« NYPA »).
407 International inc. (l'« Autoroute 407 »)	16,77 %	Mise en équivalence	Non	1999	2098	En exploitation	Exploite, entretient et gère l'autoroute 407, une autoroute à péage de 108 km entièrement électronique dans la région du Grand Toronto, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans.

s.o. : sans objet

NOM	PARTICIPATION	MÉTHODE COMPTABLE	ASSUJETTIE À L'IFRIC 12	DÉTENUE DEPUIS	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	ÉTAT	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS
InTransit BC Limited Partnership (« InTransit BC »)	33,3 %	Mise en équivalence	Oui	2005	2040	En exploitation	InTransit BC assure l'exploitation et l'entretien de la Canada Line, une ligne rapide de transport en commun de 19 km reliant les villes de Vancouver et de Richmond à l'Aéroport international de Vancouver, en Colombie-Britannique, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 35 ans.
Malta International Airport p.l.c.	15,5 %	Mise en équivalence	Non	2002	2067	En exploitation	Détient les droits de propriété et de gestion de l'Aéroport international de Malte, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 65 ans.
Myah Tipaza S.p.A. (« Myah Tipaza »)	25,5 %	Mise en équivalence	Non	2008	s.o.	En exploitation	Détient, exploite et entretient une usine de dessalement d'eau de mer d'une capacité de 120 000 m ³ /j en Algérie en vue de vendre la production totale d'eau traitée à Sonatrach et à l'Algérienne des Eaux (« ADE »), en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 25 ans.
Okanagan Lake Concession Limited Partnership (« Okanagan Lake Concession »)	100 %	Consolidation intégrale	Oui	2005	2035	En exploitation	Gère et assure l'exploitation et l'entretien du nouveau pont à 5 voies William-R.-Bennett de 1,1 km, à Kelowna, en Colombie-Britannique, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans.
Groupe immobilier Ovation (« Ovation »)	100 %	Consolidation intégrale	Oui	2009	2038	En exploitation	Exploite et entretient une salle de concert de 2 100 sièges au centre-ville de Montréal, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 29 ans.
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A. (« SKH »)	26 %	Mise en équivalence	Non	2006	s.o.	En exploitation	Détient, exploite et entretient une centrale thermique au gaz de 1 227 MW en Algérie pour vendre la production totale en électricité à Sonelgaz S.p.A., en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 20 ans.
Société d'Exploitation de Vatry Europort (« SEVE »)	51,1 %	Mise en équivalence	Non	1999	2020	En exploitation	Assure la gestion et l'exploitation d'un aéroport de fret, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 20 ans.
TC Dôme S.A.S. (« TC Dôme »)	51 %	Mise en équivalence	Oui	2008	2043	En exploitation	Exploite un train électrique à crémaillère de 5,3 km en France.
AltaLink Holdings, L.P. (« AltaLink »)	100 %	Consolidation intégrale	Non	2002	s.o.	Activités continues (construction et exploitation)	Détient et exploite environ 12 000 km de lignes de transport d'électricité et plus de 280 postes électriques en Alberta dont l'exploitation est assujettie à des tarifs réglementés.
Piramal Roads Infra Private Limited (« PRIPL »)	10 %	Coût	s.o.	2012	s.o.	Activités continues (construction et exploitation)	Activités relatives aux appels d'offres, à la détention et à l'acquisition d'infrastructures, aux investissements, au développement, à la mise en place et à l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde.

s.o. : sans objet

9.3.4.1 AMBATOVY

SNC-Lavalin détient une participation de 5 % dans le projet Ambatovy, à Madagascar, pour lequel elle a obtenu un contrat d'IAGC en 2007. En mars 2008, Ambatovy a obtenu du financement par emprunt de premier rang, dans le cadre duquel chaque actionnaire a fourni une garantie financière aux bailleurs de fonds de premier rang d'Ambatovy en proportion de leur participation respective. De plus, afin de soutenir la partie de la garantie financière émise par un des actionnaires, qui est également l'exploitant d'Ambatovy (l'« Exploitant du projet »), les autres actionnaires (« Autres actionnaires »), incluant SNC-Lavalin, ont fourni une garantie croisée aux bailleurs de fonds de premier rang d'Ambatovy. La garantie financière de 105 millions \$US et la garantie croisée de 70 millions \$US demeureront en vigueur jusqu'à l'achèvement des travaux de construction et la mise en service du projet, et jusqu'à ce que certaines conditions juridiques, financières et d'exploitation soient satisfaites (la « date d'achèvement »). Les garanties ont été initialement comptabilisées à leur juste valeur, soit environ 9 millions \$, dans l'état consolidé de la situation financière de la Société, et non à leur valeur nominale totale de 175 millions \$US. Ces garanties pourraient être mises en jeu par les bailleurs de fonds si ces conditions ne sont pas remplies d'ici septembre 2013.

Les autres actionnaires ont également conclu une entente de prêts subordonnés avec recours limité pour financer une portion de l'apport en capitaux propres de l'Exploitant du projet dans Ambatovy (les « prêts à l'Exploitant du projet »).

À la date d'achèvement, une convention d'achat-vente entre SNC-Lavalin et deux actionnaires d'Ambatovy, dont l'Exploitant du projet, deviendra exerçable. En vertu de cette convention d'achat-vente, SNC-Lavalin pourra, pour une période de deux ans suivant la date d'achèvement, céder à son gré (« option de vente ») sa participation de 5 % dans Ambatovy et le solde de ses prêts à l'Exploitant du projet, et les deux actionnaires auront l'option d'acquérir (« option d'achat ») la participation de 5 % de SNC-Lavalin dans Ambatovy et de rembourser le solde des prêts à l'Exploitant du projet. À l'exercice de l'option de vente ou de l'option d'achat, SNC-Lavalin recevra un montant lui procurant un rendement déterminé (rendement plus élevé sur l'option d'achat que sur l'option de vente) sur son investissement en capitaux propres et le remboursement du capital et des intérêts courus sur ses prêts à l'Exploitant du projet.

Le tableau suivant présente un sommaire des décaissements et des engagements restants de SNC-Lavalin relativement au projet Ambatovy au 31 décembre 2012, qui sont inclus dans les « ICI comptabilisés selon la méthode du coût » :

(EN MILLIONS \$ CA)	31 DÉCEMBRE 2012
Apports de capital dans Ambatovy ⁽¹⁾	
Montant déboursé	245,9 \$
Engagements restants	13,2
Prêts à l'Exploitant du projet ⁽¹⁾⁽²⁾	70,0
Valeur comptable nette de l'investissement de SNC-Lavalin dans Ambatovy	329,1 \$

(1) Le total des apports de capital, déboursés ou découlant d'engagements restants, et les prêts à l'Exploitant du projet sont inclus dans les « ICI comptabilisés selon la méthode du coût ». L'engagement restant à investir dans Ambatovy, correspondant au montant de l'engagement qui n'a pas encore été déboursé, est inclus au poste « Autres passifs financiers courants » de l'état consolidé de la situation financière de la Société.

(2) Ces prêts portant intérêt à taux variable ont une durée de 15 ans et seront remboursés à même une partie de la quote-part de l'Exploitant du projet dans les distributions futures du projet.

9.3.5 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées, conformément aux IFRS.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI. Les profits découlant des transactions avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés, conformément aux IFRS.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRA-GROUPE
AltaLink	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
ICI comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, SNC-Lavalin a constaté des produits de 763,6 millions \$ (2011 : 559,5 millions \$) tirés de contrats avec des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 114,5 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (2011 : 102,8 millions \$). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les produits intra-groupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 784,7 millions \$ (2011 : 419,6 millions \$) ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 23,3 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 43,7 millions \$). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 172,4 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 83,0 millions \$). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 141,5 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 129,0 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

10. RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Au quatrième trimestre de 2012, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établi à 94,6 millions \$ (0,63 \$ par action après dilution), comparativement à 76,0 millions \$ (0,50 \$ par action après dilution) pour le trimestre correspondant de 2011, reflétant principalement une hausse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI, partiellement contrebalancée par un résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI moins élevé.

Pour le quatrième trimestre de 2012, le **résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI a totalisé 24,2 millions \$**, comparativement à 36,5 millions \$ pour la période correspondante de 2011, reflétant essentiellement une hausse des frais de vente, généraux et administratifs, partiellement contrebalancée par une marge brute plus élevée, provenant d'un niveau d'activité plus élevé. La marge brute pour le quatrième trimestre de 2012 incluait des révisions défavorables de la prévision des coûts liées à deux projets d'envergure de la catégorie Ensembles à l'extérieur du Canada, soit l'un dans le secteur Énergie et l'autre dans le secteur Hydrocarbures et produits chimiques, avec des incidences défavorables de 49,0 millions \$ et de 27,6 millions \$ sur la marge brute, respectivement. La marge brute pour 2011 incluait les révisions défavorables de prévision des coûts liées à certains projets dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Hydrocarbures et produits chimiques, une perte de 22,4 millions \$ découlant d'une révision de la situation financière nette de la Société liée à ses projets d'infrastructures en Libye et des charges de 35 millions \$ pour la période enregistrées dans le secteur Hydrocarbures et produits chimiques.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI a augmenté pour s'établir à 70,4 millions \$, comparativement à 39,5 millions \$ au quatrième trimestre de 2011, principalement en raison des dividendes reçus plus élevés provenant de l'Autoroute 407.

Les produits du quatrième trimestre de 2012 ont augmenté de 14,3 % pour totaliser 2,4 milliards \$, comparativement à 2,1 milliards \$ au quatrième trimestre de 2011, principalement en raison des hausses de 15,8 % et de 21,7 % des produits des catégories Services et Ensembles, respectivement.

Le carnet de commandes de la Société a augmenté pour s'établir à 10,1 milliards \$ au 31 décembre 2012, comparativement à 9,9 milliards \$ à la fin du troisième trimestre de 2012, reflétant principalement une hausse dans la catégorie Ensembles, principalement dans les secteurs Énergie ainsi que Infrastructures et environnement, partiellement contrebalancée par une baisse dans le secteur Hydrocarbures et produits chimiques. L'augmentation dans la catégorie Ensembles a été en partie contrebalancée par une diminution dans la catégorie O&M.

À la fin de décembre 2012, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 1,2 milliard \$, comparativement à 1,1 milliard \$ à la fin de septembre 2012, reflétant principalement les liquidités nettes provenant des activités opérationnelles, ainsi que des liquidités nettes provenant des activités de financement, en partie contrebalancées par les liquidités nettes affectées aux activités d'investissement, qui reflétaient principalement une hausse des immobilisations corporelles d'AltaLink, pour la consolidation et l'expansion du réseau de transport d'électricité.

11. LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES

La présente section Liquidités et ressources financières a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des principaux éléments des liquidités et de la situation financière de la Société et a été structurée de la façon suivante :

- > l'analyse de la **situation financière**, qui a été préparée avec l'objectif de donner des informations supplémentaires sur les principaux changements dans les états consolidés de la situation financière de la Société en 2012 et en 2011;
- > l'examen de la **position de trésorerie nette** de la Société;
- > l'**analyse des flux de trésorerie**, qui explique comment la Société a généré et affecté la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- > une présentation du **fonds de roulement, des facilités de crédit renouvelables avec recours, des cotes de crédit** et de la **dette avec recours sur le capital total**;
- > l'examen des **obligations contractuelles** et des **instruments financiers dérivés** de la Société, qui fournit un complément d'information permettant de mieux comprendre la situation financière de la Société; et enfin
- > la présentation des **dividendes déclarés** et du **RCPMA** de la Société, pour les 3 derniers exercices.

En ce qui a trait à la suffisance des capitaux propres des actionnaires, la Société cherche à maintenir un équilibre adéquat entre la suffisance des capitaux propres pour financer la position nette d'actifs engagés, le maintien de marges de crédit bancaires suffisantes et la capacité d'absorber les risques nets conservés liés aux projets, tout en maximisant le rendement des capitaux propres.

Les liquidités de la Société proviennent généralement de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles, des liquidités provenant des activités opérationnelles, de facilités de crédit et d'accès aux marchés de capitaux, selon les besoins, qui sont tous des éléments dont il est question dans la section qui suit. Alors que les liquidités restent sujettes à de nombreux risques et limites, notamment, les risques décrits à la section 14 « Risques et incertitudes » ainsi qu'à la présente section, la Société croit que sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie, sa capacité de crédit inutilisée ainsi que ses liquidités provenant de ses activités opérationnelles seront suffisantes pour financer ses activités dans un avenir prévisible.

La stratégie de la Société en matière de liquidités est guidée par deux objectifs :

- i) le maintien d'une cote de crédit de première catégorie; et
- ii) le maintien d'un niveau de trésorerie disponible et/ou de facilités de crédit suffisants pour (a) respecter les besoins continus en fonds de roulement, en particulier pour les projets de la catégorie Ensembles, et (b) respecter les engagements à investir dans des projets de la catégorie ICI ou fournir le financement pour ces derniers, sur une base continue.

11.1 ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011	2010
Actifs courants	3 794,1 \$	3 546,3 \$	3 566,5 \$
Actifs non courants	5 816,8	4 807,7	3 954,3
Total de l'actif	9 610,9	8 354,0	7 520,8
Passifs courants	3 958,2	3 514,3	2 886,6
Passifs non courants	3 574,3	2 953,0	2 714,7
Total du passif	7 532,5	6 467,3	5 601,3
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	2 075,4	1 883,1	1 816,8
Participations ne donnant pas le contrôle	3,0	3,6	102,7
Total du passif et des capitaux propres	9 610,9 \$	8 354,0 \$	7 520,8 \$

11.1.1 TOTAL DES ACTIFS COURANTS

Le total des actifs courants a augmenté de 247,8 millions \$ entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, reflétant principalement :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
<p>Une augmentation de 60,6 millions \$ reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 113,4 millions \$ des créances clients, principalement attribuable à AltaLink; partiellement contrebalancée par > une baisse de 30,3 millions \$ des autres actifs financiers courants; et > une baisse de 13,3 millions \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. 	<p>Une augmentation de 187,2 millions \$ reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 207,3 millions \$ au titre des contrats en cours, en raison de divers projets en cours; > une hausse de 62,6 millions \$ des autres actifs financiers courants, reflétant principalement une hausse des retenues sur contrats avec des clients, provenant essentiellement de GISM, partiellement contrebalancée essentiellement par une baisse dans les avances aux fournisseurs, aux sous-traitants et aux employés et dépôts sur contrats; et > une hausse de 60,5 millions \$ des autres actifs courants; partiellement contrebalancées par > une baisse de 93,8 millions \$ des créances clients, en raison de divers projets en cours; et > une baisse de 42,9 millions \$ de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les actifs courants ont diminué de 20,2 millions \$ entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, reflétant principalement :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
<p>Une augmentation de 45,4 millions \$ reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 30,6 millions \$ des créances clients; et > une hausse de 14,1 millions \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. 	<p>Une diminution de 65,6 millions \$ reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une baisse de 148,6 millions \$ des créances clients; et > une baisse de 50,9 millions \$ des contrats en cours; partiellement contrebalancées par > une hausse de 101,7 millions \$ des autres actifs financiers courants; et > une hausse de 44,4 millions \$ des autres actifs courants.

11.1.2 TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS

Le total des actifs non courants a augmenté de 1 009,1 millions \$ entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, reflétant principalement :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
Une augmentation de 891,7 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 832,3 millions \$ des immobilisations corporelles d'AltaLink, pour la consolidation et l'expansion du réseau de transport d'électricité; et > une hausse de 76,5 millions \$ des autres actifs non courants, reflétant principalement une augmentation des immobilisations incorporelles d'AltaLink. 	Une augmentation de 117,4 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 45,7 millions \$ des ICI comptabilisés selon la méthode du coût, reflétant principalement une augmentation de l'investissement dans Ambatovy; > une hausse de 33,2 millions \$ des immobilisations corporelles; et > une hausse de 23,2 millions \$ des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les actifs non courants ont augmenté de 853,4 millions \$ entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, reflétant principalement :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
Une augmentation de 664,5 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 564,9 millions \$ des immobilisations corporelles d'AltaLink; et > une hausse de 72,0 millions \$ des actifs financiers non courants. 	Une augmentation de 188,9 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 97,4 millions \$ du goodwill résultant d'acquisitions d'entreprises en 2011; et > une hausse de 44,7 millions \$ des immobilisations corporelles.

11.1.3 TOTAL DES PASSIFS COURANTS

Le total des passifs courants a augmenté de 443,9 millions \$ entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, reflétant les éléments suivants :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
Une augmentation de 210,7 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 157,2 millions \$ de la dette à court terme sans recours et de la tranche courante de la dette à long terme sans recours, principalement liée à AltaLink; et > une hausse de 49,8 millions \$ des dettes fournisseurs. 	Une augmentation de 233,2 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 79,6 millions \$ des dettes fournisseurs; > une hausse de 61,3 millions \$ des produits différés; > une avance de 43,3 millions \$ liée à un arrangement de financement de contrat; et > une hausse de 30,1 millions \$ des acomptes reçus sur contrats.

Les passifs courants ont augmenté de 627,7 millions \$ entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, reflétant les éléments suivants :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
Une augmentation de 392,6 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 288,6 millions \$ de la dette à court terme sans recours et de la tranche courante de la dette à long terme sans recours, principalement liée à AltaLink; et > une hausse de 97,9 millions \$ des dettes fournisseurs. 	Une augmentation de 235,1 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 171,1 millions \$ des produits différés; et > une hausse de 147,9 millions \$ des dettes fournisseurs; partiellement contrebalancées par > une baisse de 106,2 millions \$ des acomptes reçus sur contrats.

11.1.4 TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS

Le total des passifs non courants a augmenté de 621,3 millions \$ entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, reflétant principalement :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
<p>Une augmentation de 511,1 millions \$ reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 439,3 millions \$ de la dette à long terme sans recours, principalement liée à AltaLink, essentiellement pour financer ses dépenses d'investissement; et > une hausse de 107,5 millions \$ des autres passifs non courants, reflétant principalement une hausse des contributions de tiers d'AltaLink; partiellement contrebalancées par > une baisse de 37,4 millions \$ des autres passifs financiers non courants, reflétant principalement une baisse du passif lié aux apports de tiers d'AltaLink. 	<p>Une augmentation de 110,2 millions \$ reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 96,8 millions \$ des provisions, reflétant principalement des provisions pour pertes sur projets.

Le total des passifs non courants a augmenté de 238,3 millions \$ entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, reflétant principalement :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
<p>Une augmentation de 135,1 millions \$ reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 57,6 millions \$ des autres passifs non courants; > une hausse de 44,0 millions \$ des autres passifs financiers non courants; et > une hausse de 32,4 millions \$ de la dette à long terme sans recours, principalement liée à AltaLink. 	<p>Une augmentation de 103,2 millions \$ reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 49,6 millions \$ du passif d'impôt sur le résultat différé; et > une hausse de 46,7 millions \$ des provisions.

11.1.5 TOTAL DU PASSIF FINANCIER

Le total du passif financier de la Société, tel qu'il est présenté à la note 27A des états financiers consolidés annuels audités de 2012, s'élevait à 5,3 milliards \$ au 31 décembre 2012, comparativement à 4,5 milliards \$ et à 4,1 milliards \$ aux 31 décembre 2011 et 2010, respectivement.

11.1.6 TOTAL DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin ont connu une augmentation de 192,3 millions \$ au 31 décembre 2012 par rapport au 31 décembre 2011, reflétant essentiellement le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour 2012, partiellement contrebalancé par les dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin.

L'augmentation de 66,3 millions \$ enregistrée entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 reflétait essentiellement le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour 2011, partiellement contrebalancé par l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle dans AltaLink, de même que par les dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin.

11.2 POSITION DE TRÉSORERIE NETTE

La position de trésorerie nette de la Société, qui est une mesure financière non définie par les IFRS, obtenue en excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI et sa dette avec recours de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, se présentait comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011	2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 174,9 \$	1 231,0 \$	1 235,1 \$
Moins :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	17,6	30,9	16,8
Dette avec recours	348,6	348,4	348,2
Position de trésorerie nette	808,7 \$	851,7 \$	870,1 \$

La position de trésorerie nette au 31 décembre 2012 était de 808,7 millions \$, comparativement à 851,7 millions \$ au 31 décembre 2011.

Au cours des périodes précédentes, la Société a présenté sa position de « liquidités discrétionnaires », qui était une mesure financière non définie par les IFRS et qui se basait sur certaines estimations et hypothèses de la direction. À la lumière d'une revue de la présentation d'information de la Société et d'autres émetteurs assujettis nord-américains ainsi que des pairs de la Société, qui n'utilisent ou ne présentent pas cette mesure, la Société a décidé de cesser de présenter ses « liquidités discrétionnaires », mais continuera de présenter sa trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que sa position de trésorerie nette. La Société croit que sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie et sa capacité de crédit inutilisée, sera suffisante pour financer ses activités dans un avenir prévisible.

La position de trésorerie nette au 31 décembre 2012 incluait 12,8 millions \$ de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus dans une banque libyenne (2011 : 22,9 millions \$). Bien que la Société croit qu'il y a un risque en ce qui a trait à sa capacité actuelle de rapatrier ces fonds, la Société n'a pas actuellement l'intention d'essayer d'effectuer un tel rapatriement ou de cesser de faire affaire en Libye et continue de chercher des occasions de poursuivre ses projets existants en Libye, ainsi que de conclure de nouvelles affaires. Par conséquent, la Société croit que ce montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie est entièrement disponible pour financer ses activités dans ce pays. La Société continuera d'évaluer les risques liés à la situation politique en Libye à mesure que des faits nouveaux surviennent et que les circonstances évoluent.

11.3 ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

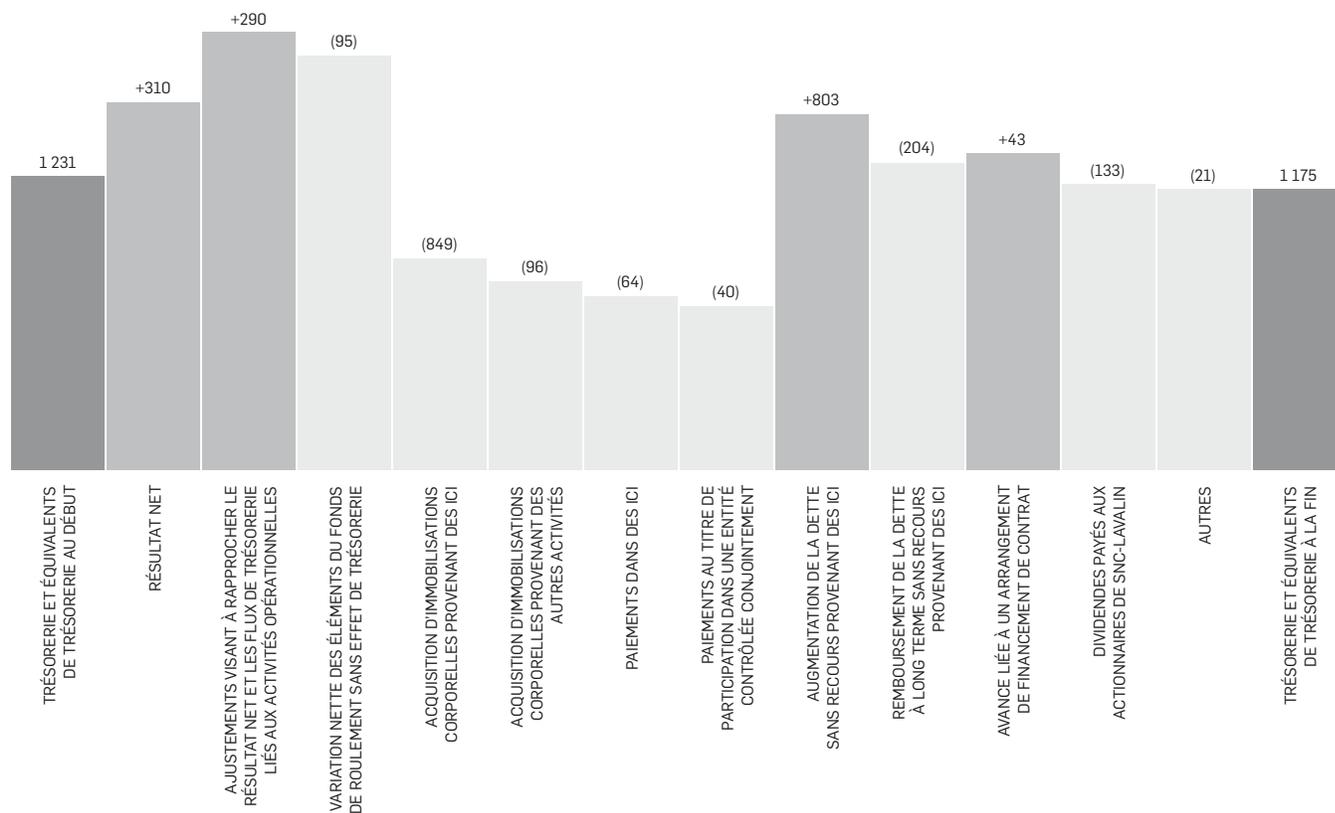
SOMMAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités opérationnelles	504,3 \$	919,6 \$
Activités d'investissement	(1 062,9)	(863,6)
Activités de financement	505,1	(56,8)
Diminution liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus dans des établissements à l'étranger	(2,6)	(3,3)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(56,1)	(4,1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 231,0	1 235,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 174,9 \$	1 231,0 \$

Le graphique ci-dessous illustre les principaux éléments des flux de trésorerie ayant eu une incidence sur la variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012. Ces éléments sont analysés en détail dans cette section.

VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN 2012

(EN MILLIONS \$ CA)



Activités opérationnelles	<p>Les liquidités générées par les activités opérationnelles ont diminué pour s'établir à 504,3 millions \$ en 2012 comparativement aux liquidités générées de 919,6 millions \$ en 2011, reflétant principalement des liquidités affectées à la variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie, qui ont totalisé 95,2 millions \$ en 2012, par rapport à des liquidités générées de 341,8 millions \$ en 2011, reflétant essentiellement la hausse des besoins en fonds de roulement.</p>
Activités d'investissement	<p>Les liquidités utilisées pour les activités d'investissement ont augmenté pour atteindre 1 062,9 millions \$ en 2012 par rapport à des liquidités utilisées de 863,6 millions \$ en 2011. Les principales activités d'investissement ont porté sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> > l'acquisition d'immobilisations corporelles provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale, pour un décaissement total de 849,2 millions \$ en 2012, comparativement à 545,8 millions \$ en 2011, attribuable à AltaLink pour les deux exercices, en raison essentiellement des dépenses d'investissement dans des projets de transport d'électricité; > des paiements de 40,3 millions \$ effectués au deuxième trimestre de 2012 au titre de participation dans SNC-Lavalin Favez Engineering, une entité contrôlée conjointement en Arabie saoudite; > l'acquisition d'entreprises pour un décaissement total de 17,8 millions \$ en 2012, comparativement à 140,4 millions \$ en 2011; > le décaissement de 64,1 millions \$ lié à des paiements dans des ICI en 2012, reflétant les paiements faits principalement au titre d'Ambatovy et de PRIPL, comparativement à 101,1 millions \$ en 2011, reflétant les paiements faits au titre d'Ambatovy, d'Astoria II et de REPL; et > l'acquisition d'immobilisations corporelles provenant des autres activités, pour un décaissement total de 96,2 millions \$ en 2012, comparativement à 67,2 millions \$ en 2011. Environ 46 % et 47 %, en 2012 et 2011 respectivement, des acquisitions d'immobilisations corporelles liées à ces autres activités avaient trait aux technologies de l'information.
Activités de financement	<p>Les liquidités générées par les activités de financement ont totalisé 505,1 millions \$ en 2012, comparativement à des liquidités de 56,8 millions \$ utilisées pour les activités de financement en 2011. Les principales activités de financement ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Une augmentation de la dette à long terme sans recours provenant des ICI qui a totalisé 802,9 millions \$ en 2012, comparativement à 374,8 millions \$ en 2011, principalement attribuable à AltaLink pour les deux exercices; > Une augmentation du remboursement de la dette à long terme sans recours provenant des ICI qui a totalisé 203,6 millions \$ en 2012, principalement attribuable à AltaLink, comparativement à 7,7 millions \$ en 2011; > Une avance de 43,3 millions \$ liée à un arrangement de financement de contrat en 2012; > L'acquisition de la participation de 23,08 % de Macquarie Essential Assets Partnership dans AltaLink pour une contrepartie totale en espèces de 228,8 millions \$ au troisième trimestre de 2011. Dans le cadre de cette transaction, la Société a aussi fait l'acquisition d'une débenture d'une filiale pour 50,0 millions \$; > Les dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin se sont élevés à 132,9 millions \$ en 2012, comparativement à 126,8 millions \$ en 2011, reflétant une augmentation des dividendes payés par action, qui se sont chiffrés à 0,88 \$ par action en 2012, comparativement à 0,84 \$ par action en 2011; > En vertu de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités, la Société a racheté des actions pour un total de 6,9 millions \$ en 2012 (175 700 actions au prix moyen de rachat de 39,12 \$), comparativement à 44,3 millions \$ en 2011 (819 400 actions au prix moyen de rachat de 54,03 \$). La Société prévoit racheter certaines de ses actions ordinaires en 2013, sur les bases de la pratique générale en vertu de laquelle la Société tente de racheter ses actions ordinaires dans le cours normal des activités principalement pour contrebalancer l'effet dilutif de l'émission d'actions en vertu de ses régimes d'options sur actions; > L'émission d'actions suivant l'exercice d'options sur actions attribuées a généré des liquidités totales de 6,9 millions \$ en 2012 (210 140 options sur actions à un prix moyen de 32,98 \$), comparativement à 26,9 millions \$ en 2011 (820 216 options sur actions à un prix moyen de 32,84 \$). En 2012, 664 908 options sur actions ont expiré, comparativement à aucune en 2011, principalement parce que leur prix d'exercice était supérieur au prix du marché de l'action ordinaire de la Société au moment de leur expiration. Au 27 février 2013, 4 984 596 options sur actions étaient en cours, à des prix d'exercice variant de 31,59 \$ à 57,07 \$ par action ordinaire. À la même date, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation était de 151 346 737.

11.4 FONDS DE ROULEMENT

FONDS DE ROULEMENT

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RATIO DU FONDS DE ROULEMENT)	2012	2011
Actifs courants	3 794,1 \$	3 546,3 \$
Passifs courants	3 958,2	3 514,3
Fonds de roulement	(164,1) \$	32,0 \$
Ratio du fonds de roulement	0,96	1,01

Le fonds de roulement et le ratio du fonds de roulement ont affiché une baisse au 31 décembre 2012 par rapport à l'exercice précédent, reflétant une hausse des immobilisations corporelles provenant d'AltaLink, et les dividendes versés aux actionnaires de SNC-Lavalin, partiellement contrebalancés par une dette à long terme sans recours additionnelle provenant d'AltaLink, et le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin de 2012.

11.5 ENDETTEMENT AVEC RECOURS ET ENDETTEMENT SANS RECOURS

Dette avec recours	Facilité de crédit renouvelable avec recours	La Société dispose de marges de crédit renouvelables consenties à long terme par différentes banques, totalisant 590,0 millions \$, sur lesquelles elle peut soit émettre des lettres de crédit, soit emprunter à des taux variables ne dépassant pas le taux préférentiel. Au 31 décembre 2012, un montant de 123,4 millions \$ sur ces marges de crédit demeurerait inutilisé, la différence de 466,6 millions \$ ayant servi exclusivement à l'émission de lettres de crédit. De plus, la Société possède d'autres marges de crédit destinées spécifiquement à l'émission de lettres de crédit. Toutes les marges de crédit mentionnées ci-dessus sont non garanties et sont assujetties à des clauses de sûreté négative.
	Débiteure avec recours — cotes de crédit	Le 14 septembre 2012, DBRS a confirmé la cote de crédit des débiteures de la Société de BBB (élevée) , avec une perspective stable. Le 20 avril 2012, S&P a confirmé la cote de crédit des débiteures de la Société de BBB+ et a revu la perspective, la faisant passer de stable à négative . La perspective négative reflète les inquiétudes de S&P concernant les répercussions éventuelles sur la position concurrentielle de la Société à la suite de la publication des résultats d'un examen indépendant volontaire dans le rapport de gestion 2011 de la Société. Se reporter à la section « Risques et incertitudes » pour plus de précisions sur l'incidence possible de l'abaissement des cotes de crédit attribuées aux débiteures de la Société.
	Ratio de la dette avec recours sur le capital total	Ce ratio compare le solde de la dette avec recours à la somme de la dette avec recours et des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les autres composantes des capitaux propres, et constitue une mesure des capacités financières de la Société. Aux 31 décembre 2012 et 2011, le ratio de la dette avec recours sur le capital total de la Société était de 14:86 et de 15:85 respectivement , en deçà de l'objectif de la Société, qui est de ne pas dépasser un ratio de 30:70.
Dette sans recours	SNC-Lavalin ne tient pas compte de la dette sans recours lorsqu'elle effectue le suivi de son capital, car une telle dette découle de la consolidation intégrale de certains ICI détenus par la Société. En conséquence, les bailleurs de fonds d'une telle dette n'ont pas recours au crédit général de la Société, mais plutôt à des actifs précis des ICI qu'ils financent. Les ICI de la Société comptabilisés selon les méthodes de la consolidation intégrale ou de la mise en équivalence pourraient, par contre, présenter un risque si ces investissements n'étaient pas en mesure de rembourser leur dette à long terme sans recours.	

11.6 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

11.6.1 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin assume diverses obligations contractuelles. Le tableau suivant présente un sommaire des engagements contractuels futurs de SNC-Lavalin portant précisément sur les remboursements de la dette à court terme et de la dette à long terme, les engagements à investir dans des ICI et les obligations en vertu de contrats de location :

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2014-2015	2016-2017	PAR LA SUITE	TOTAL
Versements sur la dette à court terme et la dette à long terme :					
Avec recours	– \$	– \$	– \$	350,0 \$	350,0 \$
Sans recours provenant des ICI	484,6	52,8	158,9	1 805,5	2 501,8
Engagements à investir dans des ICI	154,7	–	–	–	154,7
Obligations en vertu de contrats de location simple à long terme	111,0	176,5	104,4	80,0	471,9
Total	750,3 \$	229,3 \$	263,3 \$	2 235,5 \$	3 478,4 \$

D'autres précisions sur les versements futurs de capital sur la dette à court terme et la dette à long terme avec recours et sans recours de la Société sont fournies à la note 17D des états financiers consolidés annuels audités de 2012 de la Société. Les engagements à investir dans des ICI proviennent du fait que SNC-Lavalin peut ne pas être tenue de verser immédiatement son apport lorsqu'elle investit, mais peut plutôt injecter sa part des fonds au fil du temps, tel qu'il est décrit à la note 5C de ses états financiers consolidés annuels audités de 2012. Les engagements à investir dans des ICI sont constatés pour les investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût, et sont principalement liés à GSM, Chinook, 407 EDGGP et Ambatovy. De l'information relative aux paiements de location minimaux de la Société pour des loyers annuels de base en vertu de contrats de location simple à long terme est fournie à la note 31 de ses états financiers consolidés annuels audités de 2012.

11.6.2 INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société présente l'information sur le classement et la juste valeur de ses instruments financiers, de même que sur la nature, l'ampleur et la gestion des risques découlant des instruments financiers, à la note 27 de ses états financiers consolidés annuels audités de 2012.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	ARRANGEMENT FINANCIER
<p>SNC-Lavalin utilise des instruments financiers dérivés, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuation provenant des taux de change sur des projets, et ii. des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt liés aux arrangements de financement. 	<p>La Société a un arrangement financier avec une institution financière de première catégorie afin de réduire le risque de variabilité de ses régimes dont le paiement fondé sur les actions est réglé en trésorerie découlant de la fluctuation du prix de ses actions (se reporter à la note 21C des états financiers consolidés annuels audités de 2012).</p>
<p>Tous les instruments financiers sont conclus avec des institutions financières de première catégorie, dont SNC-Lavalin prévoit qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats.</p>	

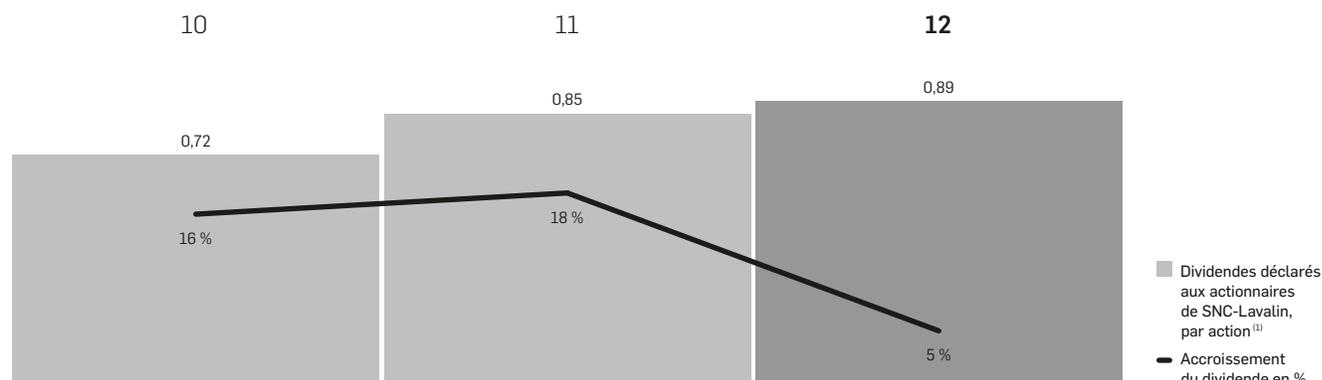
La Société ne détient ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives, mais seulement à des fins de couverture. Les instruments financiers dérivés sont assujettis aux modalités de crédit, contrôles financiers et procédures de gestion et de surveillance des risques habituels.

11.7 DIVIDENDES DÉCLARÉS

Le conseil d'administration a décidé d'augmenter le dividende trimestriel en espèces à payer aux actionnaires en le portant de 0,22 \$ par action à 0,23 \$ par action au quatrième trimestre de 2012, pour des dividendes déclarés totalisant 0,89 \$ par action pour l'exercice 2012. Les dividendes déclarés pour les 3 derniers exercices sont présentés dans le tableau ci-dessous :

DIVIDENDES DÉCLARÉS PAR ACTION

(EN \$ CA)



(1) Les dividendes déclarés sont présentés dans l'exercice pour lequel les résultats financiers sont annoncés publiquement, nonobstant la date de déclaration ou de paiement.

Le total des dividendes en espèces payés en 2012 s'élevait à 132,9 millions \$ comparativement à 126,8 millions \$ en 2011. La Société a versé des dividendes trimestriels sans interruption depuis 23 ans et a augmenté son dividende annuel par action pour chacun des 12 derniers exercices.

11.8 RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES MOYENS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES

Le RCPMA est une mesure financière non définie par les IFRS du rendement des capitaux propres de la Société. Le RCPMA, tel qu'il est calculé par la Société, correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, excluant les « autres composantes des capitaux propres ».

La Société exclut les « autres composantes des capitaux propres » puisque cette composante des capitaux propres découle principalement du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, et ne reflète pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change. Ainsi, les « autres composantes des capitaux propres » ne reflètent pas la situation financière de la Société.

En 2012, le RCPMA s'est élevé à 14,8 %, comparativement à 19,3 % en 2011.

RCPMA



12. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de 2012 de la Société, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements comptables critiques et les estimations clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement considérable de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant sont détaillées à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de 2012 de la Société.

13. MÉTHODES COMPTABLES ET MODIFICATIONS

13.1 NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE APPLIQUÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et l'application anticipée est permise :

- > L'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), remplace les directives de consolidation de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et le SIC-12, *Consolidation — Entités ad hoc*, et énonce les principes permettant de déterminer qu'une entité en contrôle une autre.
- > L'IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement — Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et impose une méthode unique pour la comptabilisation des participations dans des entités contrôlées conjointement.
- > L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), établit les obligations d'information exhaustives pour toutes les formes de participation dans d'autres entités, y compris dans des partenariats, des entreprises associées et des entités ad hoc.
- > L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, regroupe toutes les dispositions des IFRS concernant l'évaluation à la juste valeur et les informations à fournir à ce sujet.
- > L'IAS 27, *États financiers individuels*, et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, amendées et renommées par suite de la publication des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.
- > Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin d'exiger que les entités regroupent les éléments compris dans les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés en résultat net.
- > Modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »), afin d'éliminer l'application de la méthode dite du « corridor » ayant pour effet de différer la comptabilisation des gains et des pertes, afin d'éliminer le concept de rendement attendu des actifs, de simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes à prestations définies, et d'améliorer les informations à fournir pour les régimes à prestations définies.
- > L'International Accounting Standards Board a aussi publié une série de modifications aux IFRS comme suit :
 - Modifications à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), relatives à l'application répétée de l'IFRS 1 et aux coûts d'emprunt.
 - Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, relatives à la clarification des exigences en matière d'information comparative.
 - Modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, relatives au classement du matériel d'entretien.
 - Modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, relatives à l'effet fiscal des distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres.
 - Modifications à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, relatives à l'information financière intermédiaire et informations sectorielles sur le total des actifs et le total des passifs.

Les modifications à l'IAS 19 devraient se traduire par une augmentation (diminution) de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies constatée au compte de résultat et par une diminution (augmentation) équivalente des pertes actuarielles constatées à l'état du résultat global provenant de régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi, avec une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société. L'adoption de ces modifications aurait résulté en une diminution du résultat net de 3,2 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (2011 : 1,4 million \$) et en une diminution équivalente des pertes actuarielles constatées à l'état du résultat global pour les exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011, avec une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société aux 31 décembre 2012 et 2011. Ce changement se rapporte principalement à l'élimination du rendement attendu des actifs des régimes, qui sera remplacé par un taux d'actualisation appliqué au passif net au titre des prestations constituées en vertu de l'IAS 19 modifié.

La Société évalue actuellement l'incidence sur ses états financiers de l'adoption des autres normes et modifications énumérées ci-dessus.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, et l'application anticipée est permise :

> L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

14. RISQUES ET INCERTITUDES

La Société est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes dans le cadre de ses activités et vous devriez porter une attention particulière aux risques et aux incertitudes mentionnés ci-après avant d'investir dans les titres de la Société. D'autres risques qui sont actuellement inconnus ou que la Société considère comme négligeables à l'heure actuelle pourraient également nuire à ses activités, à ses résultats d'exploitation, à sa situation financière et à ses liquidités.

RISQUES LIÉS À DES LITIGES, À DES QUESTIONS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE ET À DES ENQUÊTES

L'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

SNC-Lavalin et ses ICI sont ou peuvent être parties à divers litiges dans le cours normal de leurs activités. Étant donné que la Société exerce ses activités dans les domaines de l'ingénierie et de la construction, et de l'exploitation et de l'entretien pour des installations et des projets où des défauts de conception, de construction ou de systèmes peuvent entraîner des blessures ou des dommages graves à des employés, d'autres personnes ou des biens, la Société est exposée à des réclamations et à des litiges importants en cas de défaut sur de tels projets. Ces réclamations pourraient notamment porter sur des lésions corporelles, des décès, des interruptions des activités, des dommages aux biens, de la pollution et des dommages à l'environnement, et elles pourraient provenir de clients ou de tierces parties, entre autres de personnes habitant ou travaillant près de projets de clients. SNC-Lavalin peut également être exposée à des réclamations lorsqu'il est convenu qu'un projet devra atteindre certaines normes de performance ou respecter certaines exigences techniques et que ce même projet n'atteint ou ne respecte pas ces normes ou exigences. La Société accepte, dans bon nombre de contrats qu'elle conclut avec des clients, des sous-traitants et des fournisseurs, de garder ou de prendre en charge la responsabilité potentielle relative aux dommages, aux pénalités, aux pertes et aux autres expositions liés aux projets, ce qui pourrait entraîner des réclamations dépassant de beaucoup les profits attendus de ces contrats. En outre, bien que certains clients et sous-traitants puissent accepter d'indemniser la Société relativement à certains types de responsabilité, ces tierces parties pourraient refuser de payer ou être dans l'incapacité de le faire.

De plus, le 1^{er} mars 2012, une « requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et de se voir attribuer le statut de représentant » (la « Requête québécoise ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 13 mars 2009 et le 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. Les réclamations mises de l'avant par la Requête québécoise se fondent sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et sur la responsabilité civile pour négligence découlant de fausses représentations.

Le 9 mai 2012, deux recours collectifs ont été intentés devant la Cour supérieure de l'Ontario au nom de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de différentes périodes. Ces deux recours ont été regroupés en un seul (le « Recours ontarien ») le 29 juin 2012. Le Recours ontarien recherche une condamnation à des dommages-intérêts pour le compte de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de la période allant du 6 novembre 2009 au 27 février 2012 (la « période visée par le recours collectif »). Les réclamations mises de l'avant par le Recours ontarien se fondent, entre autres, sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et la common law découlant de déclarations inexactes.

La Requête québécoise et le Recours ontarien (collectivement, les « Recours ») allèguent que certains documents déposés par SNC-Lavalin contenaient des fausses représentations ou des déclarations inexactes concernant, entre autres, les pratiques de gouvernance, la suffisance des contrôles et des procédures et le bénéfice net déclaré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de SNC-Lavalin, ainsi que le respect de son code d'éthique.

Dans le cadre de chacun des Recours, on réclame des dommages-intérêts fondés sur la baisse de la valeur marchande des valeurs mobilières achetées par les membres des groupes proposés lorsque SNC-Lavalin a émis un communiqué de presse daté du 28 février 2012 ainsi que d'autres dommages-intérêts généraux et des frais. Dans le cadre du Recours ontarien, on réclame des dommages-intérêts additionnels en raison d'une autre baisse du cours des actions qui serait survenue le 25 juin 2012.

Le 19 septembre 2012, le juge saisi du Recours ontarien a accepté que les demandresses limitent leurs réclamations à celles fondées sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* découlant de déclarations inexactes, conformément à une entente conclue entre les parties. Le juge a autorisé les demandresses à aller de l'avant avec les réclamations fondées sur la responsabilité légale et a certifié un recours collectif regroupant les actionnaires ayant acheté des actions de SNC-Lavalin au cours de la période visée par le recours collectif, à l'exclusion des résidents du Québec. Le 24 janvier 2013, un juge de la Cour supérieure du Québec a rendu un verdict similaire à l'égard des résidents du Québec.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, dans l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. Alors que SNC-Lavalin souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, la Société ne maintient aucune autre assurance relativement aux Recours. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité et une telle couverture peut ne représenter qu'une infime partie du montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement aux Recours. Les montants que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces recours ou autres litiges, pourraient être importants, et ils pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

SNC-Lavalin maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance cherchent à refuser des réclamations demandées par la Société. De plus, SNC-Lavalin a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de divers déductibles, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future pour laquelle elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, SNC-Lavalin présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, des sous-traitants et des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre SNC-Lavalin pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

La Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa réputation et qui pourraient l'exposer à des sanctions, à des amendes ou à des pénalités pécuniaires dont certaines pourraient être importantes.

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, une enquête indépendante (l'« examen indépendant ») des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence, « contrats de représentation ») à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. Le 26 mars 2012, la Société a annoncé les résultats de l'examen indépendant et les conclusions et recommandations du comité d'audit s'y rapportant au conseil d'administration, et elle a fourni les renseignements connexes aux autorités pertinentes. La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours au sujet de ces renseignements, et elle continue également d'examiner les questions de conformité (y compris des questions allant au-delà de la portée de l'examen indépendant), notamment en vue de déterminer si des sommes ont été irrégulièrement versées, directement ou indirectement, à des personnes ayant un devoir fiduciaire envers la Société.

La Gendarmerie Royale du Canada (la « GRC ») mène une enquête sur la participation de la Société à des projets au Bangladesh et dans certains pays d'Afrique et, à la suite de l'enquête, des accusations ont été portées contre deux anciens employés d'une filiale de la Société en vertu de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) relativement au projet bangladais. La Banque mondiale effectue également une enquête sur ce projet au Bangladesh et sur d'autres projets qu'elle parraine; en mars 2012, elle a suspendu temporairement le droit de la filiale de la Société de participer à de nouveaux projets que la Banque mondiale parraine dans l'attente des conclusions de son enquête et de sa décision définitive.

La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours dans diverses juridictions au sujet des questions mentionnées ci-dessus et d'autres questions, notamment une enquête menée par l'autorité québécoise en valeurs mobilières, l'Autorité des marchés financiers, et des enquêtes menées par la GRC et les autorités suisses (y compris des enquêtes relatives au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012). En outre, l'ancien chef de la direction de la Société et un ancien vice-président directeur de la Société ont été accusés de diverses fraudes par les autorités de la province de Québec, soi-disant en relation avec un projet mené par la Société dans la province de Québec, et ce même ancien vice-président directeur est détenu par les autorités suisses depuis avril 2012 relativement à des accusations criminelles qui pèsent contre lui, incluant des accusations de fraude.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources à ces enquêtes et à des questions connexes en cours, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à ces enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions susmentionnées ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources normalement destinées à d'autres fins.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand ces enquêtes seront achevées, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. Bien que la Société continue de coopérer avec les autorités responsables des enquêtes en cours, dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou des tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou se voit imposer d'autres sanctions, y compris une interdiction temporaire ou permanente de participer à des projets menés par certains organismes administratifs ou gouvernements, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse. De plus, ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires. Enfin, les conclusions ou l'issue de ces enquêtes pourraient avoir une incidence sur le déroulement du recours collectif susmentionné.

Toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière civile et criminelle.

La Société est assujettie à divers règlements, lois et autres obligations juridiques imposées par les gouvernements ou d'autres autorités de réglementation. Toute nouvelle réglementation découlant notamment des changements radicaux dans les politiques et les règlements de gouvernements étrangers, pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats de la Société.

En outre, l'inconduite, la fraude, le non-respect des lois et règlements applicables ou toute autre activité inappropriée par un employé, un agent, ou un partenaire de la Société pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la réputation de SNC-Lavalin. L'inconduite peut comprendre le non-respect de la réglementation gouvernementale en matière d'approvisionnement, de la réglementation relative à la protection des renseignements classifiés, de la réglementation en matière de lutte contre la corruption et d'autres pratiques de corruption à l'étranger, de la réglementation relative au prix de la main-d'œuvre et autres coûts liés aux contrats conclus avec les gouvernements, de la réglementation relative au lobbying et autres activités similaires, de la réglementation relative au contrôle interne à l'égard de l'information financière, des lois environnementales et d'autres lois et règlements applicables. Par exemple, la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* du Canada et d'autres lois anticorruption semblables à l'étranger interdisent, de façon générale, aux sociétés et à leurs intermédiaires de verser des paiements inopportuns à des agents publics étrangers en vue d'obtenir ou de conserver des contrats. De plus, SNC-Lavalin fournit des services de nature très sensible ou liés à des questions cruciales en matière de sécurité nationale; si la sécurité était compromise, la capacité de la Société à obtenir des contrats du gouvernement dans l'avenir pourrait être extrêmement limitée.

Les politiques de SNC-Lavalin exigent le respect de ces lois et règlements, et la Société a mis en œuvre des mesures visant à prévenir et à détecter toute inconduite. Cependant, étant donné les limites inhérentes aux contrôles internes, y compris l'erreur humaine, il est possible que ces contrôles soient volontairement contournés ou qu'ils deviennent inefficaces par suite d'un changement dans les conditions. Par conséquent, SNC-Lavalin ne peut garantir que ses contrôles protégeront la Société contre les actes insoucians ou criminels commis par des employés, des agents ou des partenaires. Un non-respect des lois et règlements applicables ou des actes d'inconduite pourraient exposer SNC-Lavalin à des amendes et pénalités, à la perte d'une autorisation de sécurité, et à une suspension ou à une radiation relativement à la prestation de services, tous ces facteurs pouvant nuire à la réputation de la Société, l'exposer à des actions coercitives en matière civile et criminelle et avoir une incidence défavorable sur les activités de SNC-Lavalin.

Une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir.

Le risque encouru en cas d'atteinte à la réputation de la Société est de dévaluer son image publique, ce qui pourrait entraîner l'annulation de projets en cours et influencer sur la capacité de la Société à se voir attribuer des projets dans l'avenir. Bon nombre de situations pourraient porter atteinte à la réputation de la Société dont des problèmes liés à la qualité ou aux résultats obtenus sur les projets, un mauvais dossier en santé et sécurité, le non-respect allégué ou établi des lois et règlements en vigueur par les employés, les agents, les sous-traitants, les fournisseurs ou les partenaires de la Société, ou le fait d'être la cause d'un cas de pollution ou de contamination.

RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité.

Une partie importante des activités et des produits de la Société repose sur des contrats à prix forfaitaire. La Société assume les risques de dépassement des coûts connexes. L'évaluation des produits et des coûts relatifs à un contrat est établie en partie selon des estimations qui sont assujetties à un certain nombre d'hypothèses, telles que celles liées à la conjoncture économique future, à la productivité, au rendement du personnel de la Société et de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs d'équipement, au prix, à la disponibilité de la main-d'œuvre, des équipements et des matériaux, ainsi qu'à d'autres contraintes pouvant avoir un effet sur les coûts ou le calendrier du projet, notamment l'obtention en temps opportun des approbations et des permis environnementaux exigés. Des événements imprévus peuvent également occasionner des dépassements de coûts.

Si des dépassements de coûts survenaient, la Société pourrait enregistrer des profits moins élevés ou, dans certains cas, une perte au titre du projet. Un dépassement de coûts important peut survenir sur les contrats ou projets de grande envergure ou de moins grande envergure. Si un projet entraîne un dépassement de coûts important, ou si plusieurs projets entraînent plusieurs dépassements de coûts, cela pourrait accroître l'imprévisibilité et la volatilité de la rentabilité de la Société et avoir une incidence défavorable importante sur ses activités.

Par ailleurs, dans certains cas, SNC-Lavalin peut garantir à un client qu'elle terminera un projet pour une date prévue ou que l'installation atteindra certaines normes de rendement. Advenant le cas où le projet ou l'installation ne respecterait pas la date d'achèvement prévue ou les normes de rendement, SNC-Lavalin pourrait alors encourir des coûts additionnels. Les produits d'un projet pourraient également être réduits dans l'éventualité où la Société serait tenue de payer des dommages-intérêts extrajudiciaires ou en raison de pénalités contractuelles, lesquels peuvent être importants et s'accumuler sur une base quotidienne.

Les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels.

L'obtention de nouveaux contrats est un élément clé de la stabilité du résultat net et un facteur de risque dans un milieu compétitif. Une partie importante des produits et de la rentabilité de SNC-Lavalin provient des contrats de grande envergure qui lui sont confiés. Le moment de l'obtention d'un contrat est imprévisible et indépendant de la volonté de la Société. SNC-Lavalin exerce ses activités dans des marchés hautement concurrentiels où il est difficile de prévoir si elle obtiendra les contrats octroyés et à quel moment puisque les processus de négociation et d'appel d'offres liés à de tels contrats et projets sont souvent longs et complexes. Un large éventail de facteurs peut influencer sur ces processus, notamment les approbations gouvernementales, les éventualités financières, les prix des marchandises, les conditions environnementales, ainsi que la conjoncture économique et la situation des marchés en général. En outre, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de services en raison du prix, de la réputation de la Société auprès du client, de la capacité d'exécution et/ou d'avantages technologiques ou autres attribués à des concurrents. Des concurrents de SNC-Lavalin peuvent être portés à prendre des risques plus importants ou inhabituels ou à accepter des modalités contractuelles que la Société pourrait autrement ne pas considérer comme étant négociables ou acceptables. Étant donné qu'une grande partie des produits de la Société provient de projets d'envergure, ses résultats d'exploitation peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre selon qu'elle obtient de nouveaux contrats, le moment auquel elle en obtient, et le début et la progression des travaux effectués aux termes des contrats octroyés. Par conséquent, SNC-Lavalin est exposée au risque de perdre de nouveaux contrats au profit de concurrents ou au risque que les produits tirés des contrats octroyés ne soient pas générés aussi rapidement que prévu.

Par ailleurs, les fluctuations cycliques de la demande sont fréquentes dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction et peuvent avoir une incidence marquée sur le niveau de concurrence pour les projets disponibles et l'octroi de nouveaux contrats. Par conséquent, ces fluctuations de la demande dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction ou la capacité du secteur public ou privé de financer les projets dans un contexte de ralentissement économique pourraient influencer défavorablement sur l'octroi de nouveaux contrats et les marges, et par conséquent, sur les résultats de SNC-Lavalin. Étant donné la nature cyclique des secteurs de l'ingénierie et de la construction, les résultats financiers de SNC-Lavalin, tout comme les résultats d'autres entreprises de ces secteurs, pourraient être touchés, au cours de toute période donnée, par divers facteurs qui sont indépendants de sa volonté et, par conséquent, les résultats financiers trimestriels et annuels de la Société pourraient subir à l'occasion des fluctuations importantes et imprévisibles.

Les estimations du rendement futur de SNC-Lavalin reposent sur plusieurs facteurs, notamment si la Société obtiendra certains nouveaux contrats et à quel moment, y compris la proportion dans laquelle elle utilise son effectif. Le taux d'utilisation de son effectif fluctue en fonction de divers facteurs, notamment la capacité de la Société à gérer l'attrition; la capacité de la Société à prévoir ses besoins à l'égard des services, ce qui lui permet de maintenir un niveau d'effectif approprié; la capacité de la Société à assurer la transition des employés entre les projets achevés et les nouveaux projets ou entre les divisions à l'interne; et le besoin de la Société d'affecter des ressources à des activités non facturables telles que la formation ou le développement des affaires. Bien que les estimations de SNC-Lavalin soient fondées sur son jugement de bonne foi, elles peuvent se révéler inexactes et peuvent fréquemment changer en fonction des nouvelles informations disponibles. Dans le cas des projets de grande envergure à l'échelle nationale et internationale pour lesquels le calendrier est souvent incertain, il est particulièrement difficile de prévoir si la Société se verra octroyer un contrat et à quel moment. L'incertitude entourant le moment auquel le contrat sera octroyé peut rendre difficile la détermination de la taille appropriée de l'effectif de la Société par rapport à ses besoins contractuels. Si un contrat prévu est reporté ou n'est pas obtenu, ou si un contrat en cours est annulé, la Société pourrait devoir engager des coûts liés à la réduction de l'effectif ou aux installations excédentaires qui auraient pour effet de réduire l'efficacité opérationnelle, les marges et les profits de la Société.

Le carnet de commandes de la Société est assujéti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société.

Le carnet de commandes de la Société est tiré de contrats considérés comme fermes et constitue par conséquent une indication des produits futurs prévus. Il arrive occasionnellement, dans le secteur d'activité de la Société, que des projets soient retardés, interrompus, qu'ils soient annulés, que l'on y mette fin ou qu'on en réduise la portée, pour des raisons indépendantes de la volonté de SNC-Lavalin. De telles situations pourraient influencer de façon significative sur le montant inscrit au carnet de commandes, et entraîner des répercussions défavorables correspondantes sur les produits et la rentabilité futurs. En outre, bon nombre des contrats de la Société comportent des clauses de « résiliation pour raisons de commodité » qui permettent au client de résilier ou d'annuler le contrat à son gré en avisant la Société dans un certain délai précédant la date de résiliation et/ou en payant à la Société une compensation équitable, selon les modalités spécifiques du contrat. Advenant le cas où un grand nombre de clients de la Société auraient recours à une telle clause de « résiliation pour raisons de commodité », ou si un ou plusieurs contrats importants étaient résiliés pour raisons de commodité, cela aurait une incidence défavorable sur le carnet de commandes publié de la Société et une incidence défavorable correspondante sur ses produits et sa rentabilité futurs prévus.

SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques.

SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques. Le défaut de SNC-Lavalin de se conformer aux modalités d'un ou de plusieurs contrats conclus avec un gouvernement ou aux lois et règlements gouvernementaux pourrait entraîner la résiliation des contrats de la Société avec les organismes publics ou la suspension ou la radiation de la Société des projets gouvernementaux futurs pour une longue période, ainsi que d'éventuelles amendes ou pénalités civiles ou criminelles et un risque lié à l'examen du public du rendement de la Société, et pourrait éventuellement nuire à sa réputation, chacun de ces facteurs pouvant avoir une incidence défavorable significative sur les activités de SNC-Lavalin. La saisie de profits et la suspension de paiements sont d'autres mesures que les organismes publics clients pourraient prendre à l'encontre de la Société en cas d'activités ou d'exécution inappropriées. Par ailleurs, la quasi-totalité des contrats conclus entre la Société et les gouvernements comportent des clauses de « résiliation pour raisons de commodité », comme il est décrit sous le facteur de risque intitulé « *Le carnet de commandes de la Société est assujéti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société* », présenté précédemment.

Les contrats conclus avec les gouvernements exposent SNC-Lavalin à d'autres risques également. Les corps législatifs affectent habituellement des fonds sur une base annuelle, alors qu'il faut parfois plus d'un an avant que le contrat ne génère un rendement. Par conséquent, si les contrats que la Société conclut avec des organismes publics sont financés en partie seulement ou sont résiliés, la Société pourrait ne pas réaliser la totalité des produits et des profits pouvant être tirés de ces contrats. Les affectations et le moment du paiement peuvent dépendre, entre autres, de la situation économique, des priorités politiques concurrentes, de la diminution des octrois de contrat par les gouvernements, des restrictions budgétaires, du calendrier et du montant des revenus fiscaux ainsi que du niveau global des dépenses gouvernementales.

Les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change.

Une partie importante des produits de SNC-Lavalin provient de projets réalisés dans des marchés internationaux à l'extérieur du Canada. Les activités de SNC-Lavalin sont tributaires du succès continu de ses activités à l'échelle internationale, et la Société s'attend à ce que ses activités mondiales continuent de générer une partie importante de ses produits. Les activités mondiales de la Société sont assujetties à divers risques, notamment :

- > les récessions et autres crises économiques à l'étranger, notamment en Europe ou dans d'autres économies étrangères, et leur incidence sur les coûts engagés par la Société pour l'exercice de ses activités dans ces pays;
- > les problèmes de recrutement de personnel et de gestion des activités à l'étranger, y compris les défis de logistique, de sécurité et de communication;
- > les changements dans les politiques, lois, règlements et exigences réglementaires des gouvernements étrangers, ou dans leur interprétation et/ou application;
- > la difficulté à faire appliquer les droits contractuels, ou les frais engagés pour y parvenir, en raison de l'absence d'un système juridique bien établi ou pour quelque autre raison que ce soit;
- > la renégociation ou l'annulation de contrats existants;
- > l'adoption de nouvelles restrictions commerciales ou autres ou l'expansion des restrictions existantes;
- > les problèmes et les retards qui peuvent être occasionnés ou les frais qui peuvent être engagés en raison de la circulation et du dédouanement de marchandises ainsi que l'autorisation du personnel de franchir les douanes ou de leur passage devant les autorités de l'immigration de diverses juridictions;
- > les embargos;
- > les actes de guerre, les agitations civiles, les forces majeures et les actes de terrorisme;
- > l'instabilité sociale, politique et économique;
- > l'expropriation de biens;
- > les hausses d'impôt ou les changements dans les lois ou règlements fiscaux ou dans leur interprétation et/ou application;
- > les limites à la capacité de la Société de rapatrier de la trésorerie, des fonds ou du capital investis ou détenus dans des juridictions à l'extérieur du Canada.

Dans la mesure où les activités mondiales de SNC-Lavalin seraient touchées par des conditions économiques, politiques ou autres conditions imprévues ou défavorables, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société pourraient subir des répercussions défavorables.

En outre, les activités de la Société à l'extérieur du Canada exposent SNC-Lavalin à des risques de change qui pourraient avoir un effet négatif sur ses résultats d'exploitation. La Société est particulièrement vulnérable aux fluctuations de l'euro et du dollar américain. Même si SNC-Lavalin a mis en place une stratégie de couverture pour atténuer l'incidence de son exposition au risque de change, rien ne garantit que cette stratégie sera efficace. De plus, la Société n'a pas adopté de stratégies de couverture pour toutes les monnaies en usage dans les régions où elle exerce ses activités. La stratégie de couverture de la Société prévoit notamment le recours à des contrats de change à terme, qui comportent également un élément de risque inhérent au crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations des contreparties à l'égard de ces contrats.

Les investissements de la Société dans les ICI comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables.

Conformément à sa stratégie d'affaires, SNC-Lavalin investit dans des ICI. Lorsque SNC-Lavalin détient une participation dans un ICI, elle assume un certain degré de risque relativement au rendement financier de l'ICI. La valeur des investissements de la Société dans de tels ICI dépend de la capacité de l'ICI à atteindre ses projections de produits et de coûts, ainsi que de sa capacité à obtenir un financement initial et continu, qui peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont certains échappent au contrôle de l'ICI, notamment des changements dans les politiques ou dans les lois, l'entretien du cycle de vie, les produits d'exploitation, les délais de recouvrement, la gestion des coûts ainsi que l'état général des marchés financiers et/ou des marchés du crédit. Par ailleurs, la Société doit parfois garantir les obligations de l'ICI ou du partenaire de l'ICI, ce qui peut entraîner un passif pour la Société si la garantie devient exécutoire. Pour consulter un exemple, se référer à la garantie accordée par SNC-Lavalin quant à son investissement dans Ambatovy, à la rubrique 9.3.4.1 du présent rapport de gestion.

La Société effectue des investissements dans des ICI dans lesquels elle ne détient pas de participation lui conférant le contrôle. Ces ICI peuvent ne pas être assujettis aux mêmes exigences auxquelles SNC-Lavalin est assujettie en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière et à d'autres contrôles internes. Dans la mesure où l'entité exerçant le contrôle prendrait des décisions qui ont une incidence négative sur l'ICI ou que des problèmes surviendraient relativement au contrôle interne de l'ICI, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La dette sans recours provenant des ICI de la Société peut être exposée aux fluctuations de taux d'intérêt.

Par ailleurs, bon nombre des ICI de la Société sont régis par des ententes ou des accords impliquant les actionnaires, des partenariats ou des coentreprises du même genre, dont plusieurs limitent la capacité ou le droit de la Société de vendre librement ou de céder d'une autre manière ses ICI et/ou ont une incidence sur le moment où aura lieu une vente ou cession de ce genre. Par conséquent, la capacité de la Société à céder ou à monétiser, efficacement ou en temps opportun, un ou plusieurs de ses ICI pourrait être limitée par de tels accords contractuels, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les liquidités ou les ressources financières de SNC-Lavalin.

La Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats.

SNC-Lavalin conclut des contrats dans le cadre desquels elle sous-traite à des tiers une partie d'un projet ou la fourniture de matériel et d'équipement. Si le montant que doit payer la Société pour les services d'un sous-traitant ou pour du matériel ou des fournitures excède le montant estimé, la Société pourrait subir des pertes au titre des contrats connexes. Si un fournisseur ou un sous-traitant fait défaut de fournir les fournitures, le matériel ou les services requis en vertu du contrat négocié pour quelque raison que ce soit, ou s'il fournit des fournitures, du matériel ou des services de qualité inacceptable, la Société pourrait devoir se procurer ces fournitures, ce matériel ou ces services à un moment ultérieur ou à un prix plus élevé que prévu, ce qui pourrait avoir une incidence sur la rentabilité du contrat. De plus, des matières ou du matériel défectueux peuvent avoir des répercussions sur l'ensemble du projet et donner lieu à des réclamations contre SNC-Lavalin pour le non-respect des spécifications requises pour le projet. Ces risques peuvent s'intensifier en période de ralentissement économique si les fournisseurs ou sous-traitants connaissent des difficultés financières ou ont de la difficulté à obtenir les fonds nécessaires pour financer leurs activités ou à obtenir un cautionnement, et qu'ils ne sont pas en mesure de fournir les services ou les fournitures nécessaires aux activités de la Société. En outre, dans les cas où SNC-Lavalin a recours aux services d'un seul fournisseur ou sous-traitant ou d'un petit nombre de sous-traitants, rien ne garantit que le marché pourra fournir les produits ou services en temps opportun, ou au coût estimé par la Société. Le défaut d'un sous-traitant ou fournisseur indépendant de se conformer aux lois ou aux règlements applicables pourrait avoir une incidence négative sur les activités de SNC-Lavalin et, dans le cas des contrats octroyés par le gouvernement, pourrait entraîner des amendes, des pénalités, une suspension ou même une radiation à l'encontre de la Société.

Les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté.

SNC-Lavalin conclut parfois des contrats de coentreprise, de partenariat ou d'autres arrangements similaires. Ces contrats exposent la Société à un certain nombre de risques, notamment le risque que ses partenaires soient dans l'incapacité de remplir leurs obligations envers la Société ou ses clients. Les partenaires de SNC-Lavalin pourraient être dans l'incapacité ou refuser d'apporter le soutien financier nécessaire au partenariat. Dans de telles circonstances, la Société pourrait être tenue de payer des pénalités financières ou des dommages-intérêts extrajudiciaires, de fournir des services additionnels ou d'investir des montants supplémentaires afin d'assurer l'exécution et la livraison adéquates des services à fournir. Aux termes d'ententes comportant des obligations conjointes et individuelles (ou solidaires), SNC-Lavalin pourrait être responsable de ses obligations et de celles de ses partenaires. Ces situations pourraient également donner lieu à des différends ou à des litiges avec les partenaires ou les clients de la Société, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

SNC-Lavalin participe à des coentreprises et à des arrangements similaires dans lesquels elle n'est pas l'entité exerçant le contrôle. Dans ces cas, la Société a un contrôle limité sur les actions ou les décisions de la coentreprise. Ces coentreprises peuvent ne pas être assujetties aux mêmes exigences auxquelles SNC-Lavalin est assujettie en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière et à d'autres contrôles internes. Dans la mesure où l'entité exerçant le contrôle prendrait des décisions qui ont une incidence négative sur la coentreprise ou que des problèmes surviendraient relativement au contrôle interne de la coentreprise, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Le défaut d'un coentrepreneur de se conformer aux lois ou aux règlements applicables ou aux exigences du client pourrait avoir une incidence négative sur les activités de SNC-Lavalin et, dans le cas des contrats octroyés par le gouvernement, pourrait entraîner des amendes, des pénalités, une suspension ou même une radiation à l'encontre de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités.

SNC-Lavalin exerce ses activités dans des secteurs d'activité et des marchés géographiques hautement concurrentiels tant au Canada que sur la scène internationale. SNC-Lavalin livre concurrence à la fois à de grandes entreprises et à de petites et moyennes entreprises dans divers secteurs de l'industrie. En outre, l'arrivée sur le marché canadien de nouvelles sociétés d'envergure internationale contribue à rendre le contexte commercial plus concurrentiel. L'octroi de nouveaux contrats et les marges réalisées sur les contrats sont tributaires de l'intensité de la concurrence et des conditions générales des marchés où la Société exerce ses activités. Les fluctuations de la demande dans les secteurs où la Société est présente peuvent influencer sur le niveau de la concurrence. La situation concurrentielle est liée à de nombreux facteurs, notamment le prix, la capacité d'obtenir un cautionnement approprié, le carnet de commandes, la vigueur financière, la propension à prendre des risques, la disponibilité des partenaires, des fournisseurs et de la main-d'œuvre, ainsi que la réputation en matière de qualité, de respect des délais et d'expérience. Si la Société n'est pas en mesure de répondre efficacement à ces facteurs, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient être défavorablement touchés. De plus, une crise économique prolongée ou une reprise plus lente que prévu pourrait également entraîner un accroissement de la concurrence dans certains secteurs, des réductions de prix ou de marge ou une diminution de la demande. Tous ces facteurs auraient une incidence négative sur les résultats.

Les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services défectueux.

Si la Société fait défaut d'agir ou de formuler des jugements et des recommandations conformément aux normes professionnelles applicables, elle pourrait être tenue de verser des indemnités pécuniaires importantes. Les activités de la Société exigent qu'elle porte des jugements professionnels à l'égard de la planification, de la conception, de la mise en œuvre, de la construction, de l'exploitation et de la gestion d'installations industrielles et de projets d'infrastructure publique. Une défaillance ou un événement découlant des travaux effectués par SNC-Lavalin à l'un des sites liés à un projet en cours ou achevé de la Société pourrait donner lieu à d'importantes réclamations au titre de sa responsabilité professionnelle ou de sa responsabilité de produits, au titre d'une garantie ou à d'autres réclamations à l'encontre de la Société, et porter atteinte à sa réputation, en particulier si la sécurité publique est compromise. Les obligations découlant de ces réclamations pourraient excéder les limites d'assurance de la Société ou les droits que cela génère, ou avoir une incidence sur la capacité de la Société à obtenir une assurance dans l'avenir. Par ailleurs, les clients ou sous-traitants qui se sont engagés à indemniser SNC-Lavalin pour de telles obligations ou pertes pourraient refuser ou ne pas être en mesure de payer. Si une réclamation importante non couverte par l'assurance, soit en partie ou en totalité, est accordée, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Dans certaines juridictions où elle exerce ses activités, la Société pourrait être tenue responsable conjointement et individuellement à l'égard de ses obligations et de celles d'autres parties participant à un projet particulier, nonobstant l'absence d'une relation contractuelle entre la Société et ces autres parties.

La Société pourrait être assujettie à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnelles qu'elle fournit.

SNC-Lavalin fournit à ses clients des rapports et des opinions fondés sur son expertise technique et autres compétences professionnelles. Les rapports et opinions de la Société doivent souvent observer des normes professionnelles, des prescriptions en matière de permis, la réglementation des valeurs mobilières et d'autres lois, réglementations, règlements et normes régissant la prestation de services professionnels dans la juridiction où les services sont fournis. En outre, la Société pourrait engager sa responsabilité envers des tiers qui utilisent ses rapports et opinions et qui s'appuient sur ceux-ci, même si la Société n'est pas liée par contrat à ces tiers, ce qui pourrait entraîner des indemnités pécuniaires ou des pénalités.

La Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins.

Dans le cadre de ses activités commerciales, la Société maintient une protection d'assurance. Rien ne garantit que la Société dispose d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins, ou qu'elle sera en mesure d'obtenir toute la protection d'assurance dont elle aura besoin dans l'avenir. La Société souscrit une assurance auprès de plusieurs assureurs indépendants, souvent sous forme de contrats d'assurance par tranches. Si l'un des assureurs indépendants manque à ses obligations, refuse de renouveler ou annule l'assurance ou pour quelque autre raison que ce soit ne peut remplir ses obligations d'assurance envers SNC-Lavalin, l'exposition globale au risque et les charges d'exploitation de la Société pourraient alors s'accroître, et elle pourrait devoir interrompre ses activités commerciales.

SNC-Lavalin a souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, sous réserve de certaines exclusions. Cette assurance protège également SNC-Lavalin contre les pertes qu'elle pourrait subir par suite de l'indemnisation de ses dirigeants et administrateurs. De plus, SNC-Lavalin peut conclure des ententes d'indemnisation avec ses dirigeants et administrateurs clés et ceux-ci ont également droit à des indemnités en vertu des lois applicables et des actes constitutifs de la Société. Les indemnités que doit verser SNC-Lavalin aux administrateurs et aux dirigeants peuvent poser des risques importants pour la situation financière de la Société, car la Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir son assurance ou, même si elle est en mesure de le faire, les réclamations excédant la protection de la Société pourraient entraîner une réduction importante de ses actifs.

Le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux par nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir.

La nature des activités de SNC-Lavalin expose le personnel et d'autres personnes à des équipements de grande dimension, à des processus dangereux ou à des matières hautement réglementées, ainsi qu'à des environnements difficiles. De nombreux clients exigent de la Société qu'elle respecte certaines normes ou critères de sécurité pour pouvoir soumissionner pour un contrat, et le paiement d'une partie des honoraires et bénéfices liés aux contrats de la Société pourrait être assujéti au respect des normes ou critères de sécurité. Des conditions de travail dangereuses peuvent également accroître la rotation du personnel, augmenter les coûts du projet et les charges d'exploitation et avoir une incidence négative sur l'obtention de nouveaux contrats. Si SNC-Lavalin fait défaut de mettre en œuvre des procédures de sécurité appropriées et/ou si ces procédures se révèlent inefficaces, le personnel ou d'autres personnes pourraient se blesser. Le défaut de respecter les procédures, les contrats conclus avec les clients ou la réglementation applicable pourrait exposer SNC-Lavalin à des pertes, engager sa responsabilité et avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, ainsi que sa capacité à se voir confier des projets à l'avenir.

L'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités.

La réussite de SNC-Lavalin repose grandement sur ses effectifs et sa capacité à attirer et à retenir du personnel compétent dans un marché compétitif. L'incapacité à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait entraîner, entre autres, la perte d'occasions, des dépassements de coûts, une mauvaise exécution dans le cadre d'un projet et l'incapacité à atténuer les risques et incertitudes.

Les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société.

Une partie de l'effectif de la Société et des employés de ses sous-traitants est syndiquée. Une longue grève ou tout autre arrêt de travail causé par le personnel syndiqué ou non syndiqué dans le cadre d'un projet de la Société pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société. Il existe un risque inhérent que l'issue des négociations en cours ou futures relativement aux conventions collectives ou à la représentation syndicale ne soit pas favorable pour la Société. De temps à autre, des tentatives de syndicalisation sont entreprises par le personnel non syndiqué de la Société. Ces efforts de syndicalisation peuvent souvent entraîner des interruptions ou des retards de travail et présentent un risque d'agitation ouvrière.

La Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

L'information est essentielle à la réussite de SNC-Lavalin. L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes et stratégiques de la Société. Des données inexacts, incomplètes ou non disponibles, ou encore un accès inapproprié à l'information, pourraient entraîner des erreurs au chapitre de la présentation de l'information financière ou de l'information liée à l'exploitation, de mauvaises décisions, un retard dans le règlement des problèmes, une violation de la vie privée, la présentation d'informations inadéquates, ou encore la fuite d'informations sensibles.

Toute acquisition ou autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes.

L'intégration d'une entreprise acquise est une tâche parfois difficile qui comprend, notamment, la réalisation de synergies, la gestion des coûts afin d'éviter le doublement des tâches, l'intégration des systèmes d'information, la réorganisation du personnel, l'établissement de contrôles, de procédures et de politiques, ainsi que l'harmonisation de la culture d'entreprise. L'incapacité d'intégrer de manière adéquate et en temps voulu une entreprise acquise pourrait entraîner des départs de personnel compétent, la perte d'occasions d'affaires et/ou des coûts d'intégration plus élevés que prévu.

RISQUES LIÉS AUX LIQUIDITÉS, AUX RESSOURCES FINANCIÈRES ET À LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa position de trésorerie nette, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

La Société s'appuie sur sa position de trésorerie ainsi que sur les marchés du crédit et les marchés financiers pour satisfaire une partie de ses besoins en capital; dans certains cas, elle doit obtenir des garanties bancaires comme moyen de satisfaire ses diverses obligations contractuelles. Une instabilité ou des bouleversements importants sur les marchés financiers, y compris les marchés du crédit, ou une dégradation ou un affaiblissement de sa situation financière, y compris sa position de trésorerie nette, en raison de facteurs internes ou externes pourraient limiter ou empêcher l'accès de la Société à une ou plusieurs sources de financement, ou accroître de façon importante leur coût, y compris les facilités de crédit, l'émission de titres d'emprunt à long terme, ou la disponibilité des lettres de crédit nécessaires pour garantir ses obligations contractuelles ou autres obligations relatives aux projets. Rien ne garantit que la Société maintiendra une position de trésorerie nette appropriée et que les flux de trésorerie provenant de ses activités opérationnelles seront suffisants pour financer ses activités et ses besoins de liquidités, assurer le service de sa dette et/ou maintenir sa capacité à obtenir et à conserver des garanties bancaires.

Une dégradation de la situation financière de la Société pourrait également entraîner une réduction ou une révision à la baisse de ses cotes de crédit, y compris une cote inférieure aux cotes attribuées aux placements de première qualité, ce qui pourrait empêcher ou restreindre l'utilisation, par la Société, de lettres de crédit ou de garanties de bonne exécution, ou l'accès à des sources externes d'instruments d'emprunt à court terme et à long terme, ou augmenter de façon importante les coûts liés à l'utilisation de telles lettres de crédit, garanties de bonne exécution et facilités de crédit bancaires et à l'émission de titres d'emprunt à long terme, et ainsi avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Le prélèvement d'un montant sur les lettres de crédit ou les garanties bancaires par un ou plusieurs tiers pourrait notamment réduire de façon importante la position de trésorerie de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

La Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie.

À l'occasion, SNC-Lavalin peut avoir besoin d'un fonds de roulement important pour financer l'achat de matières et/ou l'exécution de travaux d'ingénierie, de construction ou autres dans le cadre d'un projet avant de recevoir le paiement des clients. Dans certains cas, la Société a l'obligation contractuelle envers ses clients de financer les besoins en fonds de roulement relatifs aux projets. Une augmentation des besoins en fonds de roulement pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les flux de trésorerie de SNC-Lavalin.

Par ailleurs, la Société pourrait temporairement manquer de liquidités si elle n'est pas en mesure d'utiliser ses soldes de trésorerie et placements à court terme pour financer ses besoins en fonds de roulement. Les soldes de trésorerie et placements à court terme de SNC-Lavalin sont détenus dans des comptes auprès de banques et d'institutions financières, et certains dépôts de la Société excèdent l'assurance disponible. Il existe un risque que ces banques et institutions financières puissent, dans l'avenir, faire faillite ou être mises sous séquestre, ou faire l'objet d'une saisie par les gouvernements, ce qui pourrait faire en sorte que la Société manque temporairement de liquidités ou soit dans l'incapacité de recouvrer ses dépôts en excédent de l'assurance disponible.

Si les conditions des marchés du crédit et la conjoncture économique à l'échelle mondiale continuaient de s'aggraver de façon importante, en particulier dans les pays de la zone euro, SNC-Lavalin pourrait avoir de la difficulté à maintenir une répartition diversifiée de son actif auprès d'institutions financières solvables.

Par ailleurs, SNC-Lavalin peut investir une partie de sa trésorerie dans des occasions d'investissement à long terme, y compris l'acquisition d'autres entités ou activités, la réduction de certains passifs tels que des passifs non capitalisés au titre des prestations et/ou les rachats d'actions en circulation de la Société. Dans la mesure où la Société utiliserait la trésorerie à de telles fins, le montant des liquidités disponibles pour les besoins en fonds de roulement décrits précédemment pourrait être réduit.

L'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société.

SNC-Lavalin est exposée au risque de perte découlant de l'incapacité des clients de s'acquitter de leurs obligations à l'égard des créances clients, des contrats en cours et des autres actifs financiers. L'incapacité des clients de s'acquitter de telles obligations pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière et la rentabilité de la Société.

La Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Conformément aux IFRS, le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année en déterminant si la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (une « UGT ») ou d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur comptable. Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de chacune des UGT ou groupe d'UGT auxquelles ou auquel a été affecté le goodwill, ce qui exige le recours aux estimations et aux jugements formulés par la direction qui sont de par leur nature subjectifs et incertains, et peuvent varier au fil du temps. Le taux de croissance des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation sont les principales hypothèses requises pour estimer la valeur d'utilité. L'évaluation de ces flux de trésorerie estimés exige l'exercice du jugement, ce qui pourrait occasionner des fluctuations importantes de la valeur comptable de ces actifs.

La Société ne peut pas garantir que de nouveaux événements ou des circonstances défavorables, qui l'obligeraient à réévaluer la valeur du goodwill et à comptabiliser une importante perte de valeur au titre du goodwill, ne se produiront pas, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Les actifs financiers, y compris les placements de la Société, autres que ceux comptabilisés à la juste valeur, font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont réputés dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement. Dans un tel cas, la Société pourrait être tenue de réduire les valeurs comptables à leur juste valeur estimative. La subjectivité intrinsèque des estimations de la Société à l'égard des flux de trésorerie futurs pourrait avoir une incidence importante sur son analyse. Toute réduction de valeur ou radiation des actifs ou de la valeur comptable des placements de la Société pourrait également avoir une incidence significative sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

RISQUES MONDIAUX / MACROÉCONOMIQUES

La conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement.

Les fluctuations de la conjoncture économique mondiale pourraient avoir une incidence sur la volonté et la capacité des clients de financer leurs projets. En raison de la conjoncture, les clients de la Société pourraient avoir de la difficulté à planifier et à prévoir avec exactitude les tendances et activités commerciales futures, ce qui pourrait les amener à ralentir ou même à freiner leurs dépenses liées aux services de la Société, ou à exiger des modalités contractuelles plus avantageuses pour eux. Les clients gouvernementaux de SNC-Lavalin peuvent être aux prises avec des déficits budgétaires qui les empêchent de financer les projets proposés ou existants ou qui leur permettent d'exercer leur droit de résilier les contrats avec un court préavis ou sans préavis. De plus, toute difficulté financière que pourrait connaître un partenaire, un sous-traitant ou un fournisseur de la Société risquerait d'accroître les coûts liés aux projets ou avoir une incidence sur le calendrier des projets. Cette conjoncture économique continue de réduire la disponibilité des liquidités et du crédit nécessaires pour financer et soutenir la poursuite et l'expansion des activités commerciales à l'échelle mondiale. La volatilité du marché des capitaux et les conditions défavorables du marché du crédit pourraient nuire à la capacité d'emprunt de la Société ou à celle de ses clients et de ses partenaires, une telle capacité favorisant la poursuite et l'expansion de projets à l'échelle mondiale, et pourraient entraîner des annulations ou suspensions de contrat, des retards dans les projets, des retards de paiement ou des manquements de la part des clients de la Société. La capacité de SNC-Lavalin d'exercer ou d'accroître ses activités serait limitée si, dans l'avenir, la Société n'était pas en mesure d'accéder à une capacité de crédit suffisante, y compris l'obtention d'un financement sur les marchés financiers, de crédits bancaires, tels que des lettres de crédit, et de cautionnements ou encore d'y accéder selon des modalités favorables. De telles perturbations pourraient avoir une incidence significative sur le carnet de commandes, les produits et le résultat net de la Société.

Les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours, ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société.

Les prix des marchandises peuvent influencer de diverses façons sur les activités des clients de SNC-Lavalin. Par exemple, les fluctuations des prix peuvent avoir une incidence directe sur la rentabilité et les flux de trésorerie des clients qui produisent des marchandises et, par conséquent, sur leur volonté de continuer à investir ou à faire de nouvelles dépenses d'investissement. Dans la mesure où les prix des marchandises baisseraient et que les clients de la Société reporteraient leurs nouveaux investissements ou annuleraient ou suspendraient les projets en cours, la demande pour les services de la Société diminuerait, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de SNC-Lavalin.

Les prix des marchandises peuvent également avoir d'importantes répercussions sur les coûts des projets. Une hausse des prix des marchandises peut avoir une incidence négative sur la rentabilité des projets futurs ou en cours, et une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de SNC-Lavalin.

RISQUES LIÉS À LA CONFORMITÉ ET À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière.

SNC-Lavalin maintient des systèmes comptables et des contrôles internes à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et des procédures de communication de l'information. Il existe des limites inhérentes à tout cadre de contrôle, étant donné que les contrôles peuvent être contournés par des gestes posés par des personnes, intentionnels ou non, par la collusion de deux personnes ou plus, par la dérogation aux contrôles par la direction, par un manque de jugement et des pannes attribuables à l'erreur humaine. Aucun système ni contrôle ne peuvent garantir de façon absolue que toutes les fraudes ou erreurs, tous les contournements des contrôles ou toute omission de communication de l'information seront évités ou décelés. De tels fraudes, erreurs, contournements des contrôles ou omissions dans la communication de l'information pourraient entraîner une fausse déclaration importante touchant l'information financière. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité des contrôles sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services.

SNC-Lavalin s'expose à divers risques liés à l'environnement et est tenue de se conformer aux lois et règlements en vigueur en matière d'environnement, lesquels varient d'un pays à l'autre et sont sujets à changement. Le fait pour la Société de ne pas être en mesure de se conformer aux lois et règlements en vigueur en matière d'environnement pourrait entraîner des pénalités, des poursuites en justice et éventuellement nuire à sa réputation.

15. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tels qu'ils sont définis dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

15.1 CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont supervisé une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société au 31 décembre 2012. Dans le cadre de leur évaluation, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont notamment examiné ce qui suit :

- > les mesures correctives mises en place par la Société pour régler les faiblesses importantes déjà relevées dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société ainsi que d'autres mesures qui ont été mises en œuvre ou qui sont actuellement mises en œuvre pour renforcer les contrôles et procédures financières de la Société (comme il est décrit à la section 15.3);
- > leur conclusion que ces faiblesses importantes n'existaient plus au 31 décembre 2012;
- > les résultats de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2012 (comme il est décrit à la section 15.2).

Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société au 31 décembre 2012 étaient efficaces pour fournir une assurance raisonnable que i) l'information importante relative à la Société est communiquée au chef de la direction et au chef des affaires financières par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents annuels déposés par la Société en vertu des lois sur les valeurs mobilières sont établis, et ii) l'information que la Société doit présenter dans ses documents annuels, documents intermédiaires et autres rapports déposés ou transmis en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

15.2 CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Comme il est indiqué dans le « Rapport de gestion » 2011 de la Société, le chef de la direction par intérim et le chef des affaires financières de la Société, dans le cadre de leur évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2011, qui tenait compte des constatations de l'examen indépendant, ont relevé les faiblesses importantes suivantes en ce qui concerne la conception et l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2011 :

1. le contournement par la direction des contrôles internes compris dans la politique de la Société sur les agents et représentants commerciaux (la « politique sur les agents »); et
2. la non-conformité et les contrôles inefficaces à l'égard de la conformité au code d'éthique et à la politique sur les agents de la Société.

Comme il est indiqué dans le « Rapport de gestion » de la Société, pour les premier, deuxième et troisième trimestres de 2012, le chef de la direction par intérim et le chef des affaires financières (pour les premier et deuxième trimestres) et le chef de la direction et le chef des affaires financières (pour le troisième trimestre) ont conclu que les faiblesses importantes susmentionnées continuaient d'exister au 31 mars, au 30 juin et au 30 septembre 2012, respectivement.

Sur recommandation du comité d'audit de la Société, le conseil d'administration de la Société a adopté les recommandations visant la prise de mesures correctives découlant de l'examen indépendant. Ces recommandations visaient à renforcer les normes de conduite, à accentuer et à améliorer les contrôles et les processus internes et à examiner le contexte de conformité. En outre, la direction de la Société a déterminé et mis en œuvre un certain nombre de mesures en vue de régler les faiblesses importantes mentionnées ci-dessus et de continuer à renforcer les contrôles et procédures à l'égard de l'information financière de la Société. Le conseil d'administration a enjoint la direction d'établir un plan et un échéancier pour la mise en œuvre de toutes ces mesures et continue de surveiller leur mise en œuvre.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont supervisé une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2012. Selon cette évaluation, incluant une évaluation des mesures correctives mises en œuvre par la Société en 2012 (comme il est décrit à la section 15.3), le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que i) les faiblesses importantes déjà relevées en ce qui concerne la conception et l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'existaient plus au 31 décembre 2012, et ii) le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2012 était efficace pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables applicables.

À la demande du comité d'audit de la Société, son auditeur indépendant, Deloitte, a effectué un audit de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2012 en fonction du cadre COSO. Deloitte a publié un rapport d'audit daté du 8 mars 2013 qui conclut, selon l'avis de Deloitte, que la Société a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2012, en vertu des critères établis dans le cadre COSO. Ce rapport est reproduit à la section 16 du présent rapport de gestion et devrait être lu dans son intégralité.

15.3 MESURES CORRECTIVES

MESURES CORRECTIVES MISES EN PLACE POUR RÉGLER LES FAIBLESSES IMPORTANTES DÉJÀ RELEVÉES

Un sommaire des mesures correctives qui ont été adoptées et mises en œuvre pour régler les faiblesses importantes mentionnées précédemment est présenté ci-dessous :

- > Une « politique sur le contournement par la direction », qui a été approuvée par le conseil d'administration, prévoit les procédures devant être suivies i) en cas de dérogations acceptables par la direction aux politiques et aux procédures de la Société, et ii) chaque fois qu'une personne occupant des fonctions de gestion ou de supervision ou un autre employé demande ou exige une dérogation aux politiques et aux procédures de la Société. La nouvelle politique a été communiquée à tous les employés en mai 2012, affichée sur le site intranet de la Société et est accessible à tous les employés. Un programme de formation sur la nouvelle politique a été déployé;
- > Le code d'éthique a été modifié pour inclure une obligation de signaler toute violation ou proposition de violation au code d'éthique, sous réserve des lois applicables. Ces modifications ont été approuvées par le conseil d'administration, communiquées à tous les employés en mai 2012, affichées sur le site intranet de la Société et sont accessibles à tous les employés. Un programme de formation sur le code d'éthique modifié a été suivi par presque tous les employés de la Société, lesquels ont tous obtenu leur attestation;
- > Diverses modifications à la politique sur les agents qui ont été approuvées par le conseil d'administration en mars 2012 ont été mises en œuvre, notamment :
 - un comité d'examen des agents a été créé pour examiner et approuver la conclusion de tout contrat d'agent conformément à certains critères;
 - un examen annuel de la politique sur les agents par le comité de gouvernance du conseil d'administration a été ajouté au mandat du comité de gouvernance;
 - une confirmation annuelle du respect de la politique sur les agents par le vice-président directeur responsable de cette politique a été ajoutée au mandat du comité d'audit. La première confirmation annuelle a été complétée au cours du troisième trimestre de 2012;
 - des procédures de contrôle diligent renforcées ont été adoptées pour tous les contrats d'agent potentiels, y compris une liste de contrôle des « signaux d'alarme » et une attestation d'intégrité par la haute direction à la suite du contrôle diligent effectué par une tierce partie; et
 - une exigence de suivre la formation en bonne et due forme sur le code d'éthique a été adoptée à l'intention des agents commerciaux de la Société.

MESURES DE RENFORCEMENT CONTINU DES CONTRÔLES ET PROCÉDURES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Un certain nombre d'autres mesures ont été adoptées et mises en œuvre, ou sont actuellement mises en œuvre, afin de continuer à renforcer les contrôles et procédures à l'égard de l'information financière de la Société, notamment :

- > un plan de communication a été présenté, mettant l'accent sur l'importance du respect du code d'éthique comme valeur fondamentale dans tous les aspects des activités de la Société et un programme amélioré de formation sur le code d'éthique a été mis en œuvre dans l'ensemble de l'organisation;
- > l'étendue des plaintes et des signalements en vertu de la politique de signalement de la Société a été élargie en vue d'y inclure toutes les violations du code d'éthique;
- > une surveillance particulière de la conformité au code d'éthique et de l'administration de la politique de signalement par le comité d'éthique et de conformité de la Société a été approuvée et est reflétée dans la Charte du comité d'éthique et de conformité, celui-ci devant rendre compte trimestriellement de ses activités au comité d'audit et au comité des ressources humaines du conseil d'administration;
- > les pratiques existantes des auditeurs internes qui font directement rapport au comité d'audit et l'examen et la révision continus du mandat de la fonction d'audit interne de la Société auprès du comité d'audit ont été formellement documentés;
- > la ligne hiérarchique principale des vice-présidents des finances des unités d'exploitation a été modifiée afin que ceux-ci relèvent directement du chef des affaires financières;
- > le renforcement des procédures et des approbations à l'égard des niveaux d'autorité;
- > l'embauche d'un chef de la conformité, un poste créé à la suite de l'approbation par le conseil d'administration;
- > le développement et la mise en œuvre d'un programme exhaustif en matière d'éthique et de conformité a été entrepris avec l'aide de cabinets indépendants de gestion globale des risques.

15.4 MODIFICATIONS AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les mesures correctives décrites précédemment qui ont été mises en œuvre durant le quatrième trimestre de 2012 pour régler les faiblesses importantes déjà relevées ont eu une incidence importante, ou sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

La Société continue de mettre en œuvre dans ses différentes unités d'exploitation une nouvelle solution de gestion financière faisant partie de sa plateforme intégrée. Avec la conversion de divisions additionnelles durant le quatrième trimestre de 2012, la mise en œuvre globale de cette solution de gestion financière est considérée comme ayant eu une incidence importante, ou comme étant raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au quatrième trimestre de 2012 du fait que plusieurs nouveaux contrôles automatisés ont été ajoutés pour compléter ou remplacer certains contrôles existants.

16. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)	2012					2011				
	PREMIER TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TOTAL	PREMIER TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TOTAL
Produits par activité :										
Services	669,1	787,0	797,7	921,2	3 175,0	480,2	564,4	598,0	795,2	2 437,8
Ensembles	619,0	701,2	745,5	954,7	3 020,4	634,9	693,9	758,2	784,5	2 871,5
O&M	383,3	293,3	304,5	349,4	1 330,5	426,7	281,7	308,3	382,5	1 399,2
ICI	116,5	124,8	127,6	196,2	565,1	101,8	128,7	115,0	155,9	501,4
	1 787,9	1 906,3	1 975,3	2 421,5	8 091,0	1 643,6	1 668,7	1 779,5	2 118,1	7 209,9
Marge brute	297,2	280,9	389,1	387,8	1 355,0	276,2	316,6	340,4	318,9	1 252,1
Frais de vente, généraux et administratifs	183,1	212,7	207,2	248,2	851,2	153,0	166,1	150,7	184,9	654,7
Charges financières nettes :										
Provenant des ICI	25,8	26,1	30,0	30,6	112,5	23,2	20,1	25,6	30,8	99,7
Provenant des autres activités	4,5	3,8	5,9	(0,5)	13,7	4,0	6,3	5,4	(0,2)	15,5
	30,3	29,9	35,9	30,1	126,2	27,2	26,4	31,0	30,6	115,2
Résultat avant impôt sur le résultat	83,8	38,3	146,0	109,5	377,6	96,0	124,1	158,7	103,4	482,2
Charge d'impôt sur le résultat :										
Provenant des ICI	3,3	5,6	5,4	4,3	18,6	2,2	1,5	3,3	5,6	12,6
Provenant des autres activités	13,2	-	25,9	10,4	49,5	15,0	17,7	27,9	21,7	82,3
	16,5	5,6	31,3	14,7	68,1	17,2	19,2	31,2	27,3	94,9
Résultat net	67,3	32,7	114,7	94,8	309,5	78,8	104,9	127,5	76,1	387,3
Résultat net attribuable aux éléments suivants :										
Actionnaires de SNC-Lavalin	67,1	32,5	114,9	94,6	309,1	76,1	102,2	124,5	76,0	378,8
Participations ne donnant pas le contrôle	0,2	0,2	(0,2)	0,2	0,4	2,7	2,7	3,0	0,1	8,5
Résultat net	67,3	32,7	114,7	94,8	309,5	78,8	104,9	127,5	76,1	387,3
Résultat de base par action (\$)	0,44	0,22	0,76	0,63	2,05	0,50	0,68	0,83	0,50	2,51
Résultat dilué par action (\$)	0,44	0,21	0,76	0,63	2,04	0,50	0,67	0,82	0,50	2,49
Dividende déclaré par action (\$)	0,22	0,22	0,22	0,23	0,89	0,21	0,21	0,21	0,22	0,85
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants :										
Provenant des ICI	24,1	24,5	19,3	31,3	99,2	19,7	21,2	20,9	31,3	93,1
Provenant des autres activités	13,6	14,3	16,5	17,2	61,6	10,0	10,6	11,4	13,4	45,4
	37,7	38,8	35,8	48,5	160,8	29,7	31,8	32,3	44,7	138,5
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :										
Provenant de l'Autoroute 407	14,6	14,7	14,7	56,6	100,6	13,8	32,3	13,9	17,2	77,2
Provenant des autres ICI	10,5	15,8	16,2	13,8	56,3	10,6	9,4	11,7	22,3	54,0
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI	42,0	2,0	84,0	24,2	152,2	51,7	60,5	98,9	36,5	247,6
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	67,1	32,5	114,9	94,6	309,1	76,1	102,2	124,5	76,0	378,8
Carnet de commandes (à la fin du trimestre)										
Services	2 377,4	2 348,1	2 125,7	2 151,3		1 396,0	1 679,9	2 196,6	2 226,1	
Ensembles	5 580,6	5 988,3	5 453,6	5 747,7		5 558,1	5 331,2	4 852,3	5 482,8	
O&M	2 558,4	2 357,3	2 346,3	2 234,4		2 429,2	2 343,5	2 393,2	2 379,1	
	10 516,4	10 693,7	9 925,6	10 133,4		9 383,3	9 354,6	9 442,1	10 088,0	

ANNEXE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

À l'intention du comité d'audit du Groupe SNC-Lavalin inc.

Nous avons audité l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière du Groupe SNC-Lavalin inc. au 31 décembre 2012.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière incombe à la direction de l'entité.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si l'entité maintenait un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière selon les critères établis dans le document Internal Control — Integrated Framework, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission, sur la base de notre audit.

Notre audit a été réalisé conformément à la norme énoncée dans le *Manuel de l'ICCA* — Certification pour les missions de certification autres que les audits d'états financiers ou d'autres informations financières historiques (chapitre 5025 du *Manuel*). Cette norme requiert que l'auditeur planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de l'entité; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements de l'entité ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de l'entité qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

OPINION

À notre avis, le Groupe SNC-Lavalin inc. maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2012 selon les critères établis dans le document Internal Control — Integrated Framework, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission.



8 MARS 2013
MONTRÉAL, CANADA

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114871